



Bulletin Officiel

N° 4864 Vendredi 29 Mai 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DE LA BOURSE</u>	
RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UADH SA	2
<u>PAIEMENTS DE DIVIDENDES</u>	
TUNISIAN PRUDENCE FUND	3
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	3
SICAV BNA	3
<u>COMMUNIQUEES DE PRESSE</u>	
CARTHAGE CEMENT	4
ALKIMIA	5
SOTUVER	5
ONE TECH HOLDING	6
CEREALIS	7-8
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AGO – AGE</u>	
AMEN BANK – AGO -	9
SITS – AGO -	10
DELICE HOLDING – AGO -	11
SOTIPAPIER – AGO-	12
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM TPR – AGO -	13
TUNIS RE – AGO -	14
TUNIS RE – AGE -	14
<u>PROJET DE RESOLUTIONS –AGO-</u>	
AMEN BANK	15-16
<u>RESOLUTIONS ADOPTEES</u>	
SICAV BNA	17-18
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	19-20
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	21-25
<u>COURBE DES TAUX</u>	
	26
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	
	27-28
<u>ANNEXE I</u>	
<u>OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT –OPR-</u>	
AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT –SOFI SICAF-	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014</u>	
- AMEN BANK	
<u>ANNEXE III</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014</u>	
- FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	
<u>ANNEXE IV</u>	
<u>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014</u>	
- DELICE HOLDING	
- AMEN BANK	
<u>ANNEXE V</u>	
<u>SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31/12/2015</u>	
- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	
- MAXULA PLACEMENT SICAV	
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	

AVIS DE LA BOURSE

**RESULTAT DE L'OFFRE
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UADH SA**

1-A partir du vendredi 29 mai 2015, les **30 800 000 actions anciennes** qui composent le capital social actuel de la société UADH SA, ainsi que les **6 153 847 actions nouvelles** émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **36 953 847 actions** de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché Principal de la Cote de la Bourse, avec un cours de **6,500 dinars** par action. Le titre UADH sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007690019
- Mnémonique : UADH
- Libellé : UADH
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société UADH SA sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

Il est rappelé que l'offre globale a porté sur le placement de **6 153 847 quotités** (12 307 694 actions) et réalisé de la manière suivante :

1- Au moyen d'une Offre à Prix Ferme –OPF– centralisée par la Bourse de Tunis: La répartition par intermédiaire des actions offertes dans le cadre de cette **OPF** est donnée par le tableau suivant :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quotité* totale Demandée et Retenue	Quotité* attribuée par catégorie				Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	
AFC	75	125 926	2 903	7 116	28 439		38 458
AMEN INVEST	200	123 552	9 856	5 364	29 492		44 712
ATTIJARI INTERMEDIATION	12 589	1 895 533	442 195	102 201	10 602	47 008	602 006
AXIS BOURSE	18	71 241	1 133	3 758	19 534		24 425
BEST INVEST	8	775	333				333
BIAT CAPITAL	158	491 431	6 461	35 771	46 556		88 788
BNA CAPITAUX	1 224	485 367	34 936	40 002			74 938
COFIB CAPITAL	13	4 800	623	365			988
CGF	446	60 572	18 343	1 330	15 148		34 821
CGI	142	47 658	6 525	2 836			9 361
FINACORP	88	128 600	3 708	10 613			14 321
MAC SA	1 871	1 605 435	115 528	119 047	85 718		320 293
MAXULA BOURSE	141	55 372	4 604	3 441	8 327		16 372
MCP	74	7 596	3 771	124			3 895
SBT	4	968	323				323
SCIF	255	87 641	6 563	6 847	2 517		15 927
SIFIB BH	15	9 395	746	684			1 430
STB FINANCE	160	47 043	5 384	3 178	3 846		12 408
TSI	346	87 275	20 597	3 439	3 844		27 880
TUNISIE VALEURS	696	695 031	36 978	38 499	130 592		206 069
UBCI FINANCE	6	1 123	307				307
UFI	1	25	25				25
UIB FINANCE	10	490	381				381
Total OPF	18 540	6 032 849	722 223	384 615	384 615	47 008	1 538 461

*chaque quotité est composée d'une (01) action nouvelle et d'une (01) action ancienne.

Il est précisé que l'excédent d'offre non souscrit de la catégorie D (29 915 quotités) est transféré à la catégorie A. Ainsi, la quotité offerte pour la catégorie A passera de **692 308** à **722 223 quotités**.

1- Au moyen d'un placement global, dans ce cadre Attijari Intermédiation informe que 30 investisseurs institutionnels ont souscrit dans ce placement pour une quotité totale demandée de **3 981 086 quotités**.

2- Au moyen d'un placement privé auprès de 19 investisseurs qui ont souscrit pour une quotité totale de **634 300 quotités**.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISIAN PRUDENCE FUND

Fonds Commun de Placement
Adresse: Rue du lac Biwa – Immeuble Fraj – 2^{ème} étage
Les Berges du Lac – 1053 Tunis

En application de la décision du Conseil d'administration du 12 mai 2015, UGFS – NORTH AFRICA porte à la connaissance des porteurs de parts du FCP **TUNISIAN PRUDENCE FUND**, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 et à compter du **vendredi 29 mai 2015** :

Un dividende de 3,062 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets d'UGFS – NORTH AFRICA.

Option

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts du FCP TUNISIAN PRUDENCE FUND le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2624

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Rue Hédi Nouria-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 Mai 2015, **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014, à compter du **29 Mai 2015**:

Un dividende de 4,282 dinars par action

Ce dividende est payable aux guichets de la BNA et de la BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2625

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BNA

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Rue Hédi Nouria-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 Mai 2015, **SICAV BNA** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014, à compter du **29 Mai 2015** :

Un dividende de 0,600 dinar par action

Ce dividende est payable aux guichets de la BNA et de la BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV BNA le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2627

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE**CARTHAGE CEMENT**

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique

Lot HSC 1-4-3 –Les Berges du Lac 2-1053 Tunis

Les réalisations du secteur cimentier éditées par la chambre Nationale des Producteurs de Ciment font ressortir une amélioration de la position de Carthage Cement au **30 Avril 2015** comparée à **2014**.

En effet les ventes locales en ciment de Carthage Cement ont évolué de **44%** et ont atteint **349 823 Tonnes** au **30 Avril 2015** contre **242 031 Tonnes** au **30 Avril 2014 (+107 792 Tonnes)** et ce en dépit de la régression des ventes du secteur cimentier **-6,69% (soit -177 500 Tonnes)**, d'ailleurs seule Carthage Cement à augmenté ses ventes locales. La part du marché local de Carthage Cement est passée de **9,12%** en **2014** à **14,13%** en **2015**

L'évolution de Carthage Cement se confirme aussi par les ventes totales (local+export) au **30 Avril 2015**, en atteignant **420 923 Tonnes** contre **308 045 Tonnes** au **30 Avril 2014**, soit une évolution quantitative de **112 878 Tonnes (+36,64%)** contre une diminution du secteur de **-1,57% (-49 026Tonnes)**.

Ventes Locales

Période	DESIGNATION	Cart. Cem	TOTAL SECTEUR
du 01/01 au 30/04/2015	Qté (tonne)	349 823	2 475 703
	Part de marché	14,13%	100%
du 01/01 au 30/04/2014	Qté (tonne)	242 031	2 653 203
	Part de marché	9,12%	100%
Evolution 2015/2014	Qté	tonne	107 792
		(%)	44,54%
	Part de marché	5,01%	

Ventes Totales (Locales & Export)

Période	DESIGNATION	Cart. Cem	TOTAL SECTEUR
du 01/01 au 30/04/2015	Qté (tonne)	420 923	3 065 706
	Part de marché	13,73%	100%
du 01/01 au 30/04/2014	Qté (tonne)	308 045	3 114 732
	Part de marché	9,89%	100%
Evolution 2015/2014	Qté	tonne	112 878
		(%)	36,64%
	Part de marché	3,84%	

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social :11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Le Groupe Chimique Tunisien ayant déclaré la Force Majeure suite à l'arrêt de ses Usines d'acide phosphorique par manque de phosphate du bassin minier de Gafsa, la Société Chimique ALKIMIA, à son tour, informe ses actionnaires de l'arrêt de ses Unités de production de STPP en raison du manque d'acide phosphorique, matière première principale entrant dans la fabrication du STPP.

La déclaration de **Force Majeure ayant été notifiée à ses clients depuis le 21 Mai 2015**, la Société Chimique ALKIMIA espère que les livraisons de phosphate reprennent dans les meilleurs délais de façon que le Groupe Chimique Tunisien soit en mesure de reprendre ses livraisons d'acide phosphorique et que la **Société Chimique ALKIMIA minimise les pertes déjà enregistrées et qui s'élèvent à 88 000 Dinars par jour d'arrêt.**

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2578

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Verreries SOTUVER, réuni le lundi mai 2015 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2015 une xième augmentation du capital en numéraire, succédant l'augmentation du capital par incorporation des réserves, d'un montant de 1 065 368 dinars et ce par l'émission de 1 065 368 actions nouvelles à raison d'une (1) action nouvelle pour (22) anciennes. Le capital social passera de 23 438 096 à 24 503 464 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à 4,100 dinars l'action soit 1 dinar de valeur nominale et 3,100 dinars de prime d'émission.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2579

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble les Arcades
Tour A- Les Berges du Lac Tunis

L'assemblée générale ordinaire de « One Tech Holding » s'est tenue le 20 mai 2015 afin d'approuver le rapport de gestion et les états financiers de la société et du groupe de l'année 2014. Le chiffre d'affaires consolidé a été en progression de 6.1% s'établissant à 448 millions de DT, dont 327 millions DT à l'export. La performance opérationnelle du groupe c'est améliorée enregistrant une croissance de 20,8% grâce à la bonne tenue des activités câbles et mécatronique.

Le résultat net part du groupe est remonté à 22,7 MDT, soit quasiment son niveau de l'année dernière sans prise en considération des gains exceptionnels de 17,8 millions de dinars enregistrés en 2013. La performance globale de l'exercice 2014 a été impactée, d'une part, par la faible performance des pôles ICT et autres activités, touchés de plein fouet par la situation du marché local, et d'autre part, par un impact « effet change » nul contre un gain de change de 4.9 MDT en 2013.

Sur le plan opérationnel, les activités dédiées à l'export, à savoir les activités câbles et mécatronique, comptant pour 88% du chiffre d'affaires du groupe, ont enregistré une progression importante profitant, d'une meilleure pénétration et croissance du marché, particulièrement celui de l'automobile, ainsi que de la confiance renouvelée de nos clients. L'activité ICT ainsi que les autres activités, comptant pour le reste des ventes, ont quant à eux affiché une baisse de 10% eu égard à la situation précaire du marché local et le manque de projets initié par l'État Tunisien.

L'enveloppe des investissements physiques et financiers a atteint, sur l'année 2014, 36 Millions de DT, tant considérant les extensions capacitaires et les améliorations de productivité des sociétés des pôles mécatronique et câble en Tunisie, tant considérant les participations des filiales du groupe au niveau du capital de la nouvelle unité d'injection plastique au Maroc et de la nouvelle unité spécialisée dans *l'ICT en Côte d'ivoire*.

L'assemblée générale a également approuvée la distribution d'un dividende de 0,225 dinars par action, soit en augmentation de 7.14% par rapport à son niveau de l'année dernière. La distribution du dividende se fera à compter du 16 juin 2015.

Par ailleurs, un nouvel actionnaire, Maghreb Private Equity Fund III PCC, a enregistré son entrée au niveau du capital d'OTH avec une participation de 7,6%. À ce titre, l'Assemblée Générale a décidé de nommer cet actionnaire en tant que nouvel administrateur de la Holding.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES
ACTIONNAIRES MINORITAIRES (DEUXIEME APPEL)**

1. Objet

La Société **CEREALIS** s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société **CEREALIS** informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 juin 2015 à 10h30 sis à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie.

2. Conditions de Participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la Société au niveau du marché financier ;
- Pour les candidats actionnaires, justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels ;
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société directement ou indirectement concurrente à la société **CEREALIS** ;
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société directement ou indirectement concurrente à une des filiales du groupe **CEREALIS** ;
- Ne pas détenir une participation directe ou indirecte dans une société directement ou indirectement concurrente à la société **CEREALIS** ;
- Ne pas détenir une participation directe ou indirecte dans une société directement ou indirectement concurrente à une des filiales du groupe **CEREALIS** ;
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales ;

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société **CEREALIS** et une fiche de candidature dûment remplie (*Annexe 1*) ;
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait récent (datant de moins d'un mois) du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (*Annexe 2*) ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ;

- Pour les candidats actionnaires, une attestation du nombre d'actions de **CEREALIS** détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par **AXIS BOURSE**, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de **CEREALIS**, sis au 67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis Tunisie ; et
- Le curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

4. **Date limite de dépôt de candidatures**

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de **CEREALIS** et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société **CEREALIS** situé à l'IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA, LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE, au plus tard le 30 mai 2015 (le cachet de la poste faisant foi).
- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site www.cerealis-snacks.com ainsi que dans deux journaux quotidiens.
- Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 juin 2015, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires autres que majoritaires et anciens actionnaires. Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 1 FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :
N° CIN / Registre de Commerce :
Profession / Activité :
Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

ANNEXE 2 DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :
Nom et Prénom / Raison Sociale :
N° CIN / Registre de Commerce :
Demeurant à :

Candidat(e) à l'élection au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « CEREALIS »,

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournis dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'AMEN-BANK qui se tiendra le **Mercredi 03 Juin 2015 à 16 heures** au siège social de la Banque sis à Avenue Mohamed V, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2014.
- 2- Lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2014.
- 3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2014.
- 4- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2014.
- 6- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2014.
- 7- Echéance de mandats et nomination de membres du Conseil de Surveillance.
- 8- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2015.
- 9- Echéance de mandat et nomination du Commissaire aux comptes
- 10- Emission d'Emprunts Obligataires ou autres.
- 11- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins trois jours avant la réunion.

AVIS DES SOCIETES

الجلسة العامة العادية

الشركة العقارية التونسية السعودية

المقرّ الاجتماعي: المركز العمراني الشمالي – مركز المدينة الدولي-تونس

إن السادة المساهمين في الشركة العقارية التونسية السعودية مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية السنوية التي ستعقد يوم الجمعة 05 جوان 2015 على الساعة العاشرة صباحا بدار المؤسسة بضافف البحيرة تونس و ذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة التقرير السنوي المتعلق بالسنة المالية 2014.
2. تلاوة التقرير العام والتقرير الخاص لمراقب الحسابات وتقرير مراقبة القوائم المالية المجمععة لسنة 2014.
3. المصادقة على التقرير السنوي والقوائم المالية للشركة وكذلك القوائم المالية المجمععة لسنة 2014.
4. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
5. تخصيص نتائج السنة المالية 2014.
6. تعيين أعضاء مجلس الإدارة للثلاث سنوات القادمة.
7. المصادقة على الاتفاقيات المنصوص عليها بالفصل 200 و ما يليه من مجلة الشركات التجارية.
8. ضبط منح الحضور لأعضاء مجلس الإدارة.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 09 Juin 2015 à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014 ;
3. Affectation du résultat et distribution du dividende ;
4. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit.
8. Élection d'un Administrateur représentant des petits porteurs ;
9. Autorisation au Conseil d'Administration de la société d'acheter et de revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce pour une période de trois ans conformément à l'article 19 de la loi numéro 94-117 ;
10. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

« SOTIPAPIER »

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014 -Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON « SOTIPAPIER » sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 1^{er} juin 2015 à 15 heures à l'hôtel RAMADA PLAZA Gammarth Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2014,
- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2014
- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014,
- Affectation des résultats,
- Fixation des jetons de présence des administrateurs,
- Quitus aux membres du conseil d'administration,
- Nomination d'un administrateur,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ou désignation d'un nouveau,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 11 Juin 2015 à 15H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2014.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 3- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 5- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2014.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Pouvoirs en vue de formalités.

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10H30 le Jeudi 04 Juin 2015, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014.
- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2014 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014.
- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2014.
- Affectation du résultat de l'exercice 2014.
- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014.
- Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2015, 2016 & 2017.

NB: Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

2014 - AS - 2514

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 04 Juin 2015 à 12h00, à l'Hôtel SHERATON Belvédères - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Modifications des articles 27, 29, 30, 37 et 48 des Statuts.

2014 - AS - 2515

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO**AMEN BANK**

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 3 juin 2015.

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2014 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Quatrième Résolution

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires en franchise de retenue à la source par prélèvement sur les résultats reportés provenant des bénéfices des exercices antérieurs à 2014 (Capitaux propres au 31 décembre 2013), à la somme de un million cinq cent douze mille neuf cent cinquante dinars 879 millimes (1 512 950,879 Dinars).

Ces dividendes comportent un montant de 801 838,212 DT de réserves Extraordinaires, un montant de 708 795,159 DT de réserves au titre de plus value sur cession des titres, et un montant de 2.217,508 DT au titre de reports à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2014 comme suit :

Affectation du Bénéfice 2014	
Bénéfice de l'exercice	89 170 996,704
Report à nouveau	2 317,508
Reserve extraordinaire à repartir	801 838,212
Plus values sur cession des titres a repartir	708 795,159
Montant à repartir	90 683 947,583
Reserve spéciale de réinvestissement	63 235 000,000
Fonds social	3 000 000,000
Dividendes	24 444 000,000
Report à nouveau	4 947,583

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

- Suite -

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars. Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2015, à deux cent vingt mille dinars (220.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2015, à un montant global de cent mille dinars (100.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des membres du Conseil de Surveillance dont les noms suivent, arrivent à échéance lors de la présente assemblée :

- Monsieur Rachid Ben Yedder,
- Monsieur Béchir Ben Yedder,
- Monsieur Nébil Ben Yedder,
- La PGI, société de Participation de Gestion et d'Investissement,
- La COMAR, Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances,
- La société PARENIN, Parc Engins industriels et agricoles,
- La société Le PNEU,
- Monsieur Mourad Mhiri,
- Monsieur Ridha Ben Gaied, membre représentant les petits porteurs,
- Monsieur Rached Fourati, membre indépendant,
- Madame Zeineb Guellouz, membre indépendant,

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des membres précités pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée...

Dixième Résolution

Le mandat des commissaires aux Comptes, le cabinet FINOR, représenté par Monsieur Faycel Derbel venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années aux mêmes conditions. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée ...

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Douzième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SICAV BNA**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2015**PREMIERE RESOLUTION :**

L'assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Investissement à Capital Variable « SICAV-BNA », après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approuve les opérations qui y sont énumérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2014 ci-après :

Résultat d'exploitation :	16 647,993
Régularisation du résultat d'exploitation	- 572,439
Report à nouveau	16,913

Sommes distribuables	16 092,467
Dividendes au titre de l'exercice	16 042,200
Résultat reporté	50,267

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en conséquence, de fixer le dividende brut de l'année 2014 à **0,600 D** par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **29/05/2015** aux guichets de la Banque Nationale Agricole et BNA CAPITAUX à compter.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit l'enveloppe des jetons de présence d'un montant de 13 500 D brut à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration dans les termes de l'article 190 du code des sociétés commerciales et des articles 17 et suivants des statuts, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les Etats Financiers de l'exercice 2017:

Madame Nahla RIAHI
Monsieur Borhane BOUALLEGUE
BANQUE NATIONALE AGRICOLE
SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATION
SOCIETE IMMOBILIERE ET DE VIABILISATION
SOCIETE ESSOUKNA
BNA CAPITALUX
SOCIETE EL MADINA
STAR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal porteur d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès Verbal pour faire tous dépôt ou publication que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Rue Hédi Noura-1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2015**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Investissement à Capital Variable « Placement Obligatoire SICAV », après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément au code des sociétés commerciales et approuve les opérations qui y sont énumérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2014 ci-après :

Résultat d'exploitation :	16 792 317,927
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 225 743,523
Report à nouveau	494,805

Sommes distribuables	15 567 069,209
Dividendes au titre de l'exercice	15 564 740,286
Résultat reporté	2 328,923

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en conséquence, de fixer le dividende brut de l'année 2014 à **4,282 D** par action.

La mise en paiement s'effectuera auprès des guichets de la BNA et BNAC à compter du **29/05/2015**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit l'enveloppe des jetons de présence d'un montant de 30 000 D brut à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal porteur d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès Verbal pour faire tous dépôt ou publication que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| a. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation subordonnée ; |
| b. Nombre | : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :
Catégorie A et Catégorie B |
| c. Forme d'Obligation | : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ; |
| e. Taux d'intérêt | : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c
souscripteur ;
: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c
souscripteur ; |
| f. Durée | : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis
pour la catégorie B ; |
| g. Amortissement | : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr
de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.

Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et
la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

- Suite -

Dénomination de l'emprunt : « UIB Subordonné 2015 ».

Montant : 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération .

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnées de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005^(*).

(*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Co de des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 15-0904 en date du 30 avril 2015, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du 02 septembre 2014 sous le N° 14-005 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2^{ème} étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.org.tn) et de l'Union Internationale de Banques (www.uib.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 29 MAI 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,928%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,946%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,954%	999,881
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,964%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,982%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,000%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,023%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,037%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,052%	1 001,265
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,055%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		5,073%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016	5,114%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,299%	931,583
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,395%	997,562
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,722%	1 019,788
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,014%		982,700
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	981,400
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	810,094
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,734
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	968,148
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	960,379
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,845
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,295
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	950,182
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,620

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,181	155,196		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	104,483	104,494		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
3	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,715	13,716		
4	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,803	100,807		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
5	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,413	1,414		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
6	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,947	37,951		
7	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,551	51,555		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
8	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	163,657	164,203		
9	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	588,924	591,035		
10	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	121,017	121,055		
11	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	130,942	131,036		
12	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	125,784	125,696		
13	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	115,364	115,345		
14	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	103,875	103,943		
15	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	139,330	139,838		
16	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	93,708	94,225		
17	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,120	102,076		
18	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	114,913	115,261		
19	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,485	115,687		
20	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	86,673	86,868		
21	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	106,302	106,412		
22	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	97,331	97,510		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
23	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 481,302	1 480,985		
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 439,603	2 444,995		
25	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	114,207	114,172		
26	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	110,619	109,374		
27	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	136,137	135,902		
28	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
29	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	137,627	136,376		
30	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,493	16,314		
31	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 267,171	5 235,252		
32	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 103,829	5 092,592		
33	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,402	2,412		
34	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,092	2,099		
35	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,114	1,115		
36	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,009	1,009		
37	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,015	1,009		
38	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,021	1,015		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
39	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	105,987	105,999
40	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	101,684	101,693
41	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,461	103,472
42	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,083	100,091
43	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,468	101,480
44	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	104,977	104,988
45	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	106,159	101,890
46	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,896	100,533	100,543
47	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	106,636	102,970
48	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	103,543	99,928
49	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	101,952	101,962
50	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	105,045	105,056
51	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	108,293	104,261
52	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,101	103,112
53	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	104,756	101,535
54	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,398	100,408
55	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	106,364	102,512
56	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	29/05/15	4,215	102,786	104,488	100,247
57	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	101,625	101,635
58	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	106,382	102,867
59	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	100,214	100,226
60	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	101,079	101,090
61	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	106,395	102,918
62	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,294	100,304

<i>TITRES OPCVM</i>		<i>TITRES OPCVM</i>		<i>TITRES OPCVM</i>		<i>TITRES OPCVM</i>		
63	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,325	10,326
64	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	104,487	101,119
65	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,340	101,351
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,785	100,796
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	103,105	103,189
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	63,377	63,443
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	148,185	148,735
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 507,895	1 511,044
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	112,490	112,593
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	112,189	112,254
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	90,967	90,389
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,288	17,296
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	279,709	280,102
76	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	32,230	31,511
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 414,097	2 413,625
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	73,297	73,243
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	55,471	55,460
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	96,365	96,483
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	103,004	103,262
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	90,231	90,559
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,165	11,163
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,332	12,331
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,872	15,887
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	14,952	14,965
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,294	13,365
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,750	11,824
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,527	10,561
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,491	10,493
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	134,647	134,651
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	128,955	128,972
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	10,335	10,182
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	102,071	102,345
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	20,762	20,797
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	78,619	79,014
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	82,384	82,848
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	98,089	95,136
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,647	En liquidation
100	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,548	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	98,233	98,666
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	105,777	105,659
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	100,215	100,246
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	145,208	141,446
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	10,145	9,961
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	119,989	119,002
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	120,524	120,096
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	105,949	106,127
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	105,013	105,404
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	190,478	186,082
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	173,941	170,226
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	152,229	146,723
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 362,154	13 321,134
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,607	19,660
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	139,961	138,695
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	104,977	104,834
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	119,014	117,645
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 683,768	8 641,686
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	9,017	9,006
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,052	99,598
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	104,108	104,123
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	9,137	9,092
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,050	98,207

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-

Par décision n° 18 du 28 avril 2015, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des initiateurs de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF- et des intermédiaires en bourse que Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane et Mrs Med Ali Tabbane, Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la société SOFI SICAF, lancent une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :

1. Présentation de la société :

- **Année de constitution** : 1989
- **Objet social** : La gestion, au moyen de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- **Capital social** : 10 000 000 dinars, réparti en 1 000 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars chacune.

2. Structure du capital de la société SOFI SICAF au 31 mars 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateurs	993 816	99,38%	993 816	99,38%
Saida Zaouche Ep. Tabbane	315 414	31,54%	315 414	31,54%
Med Hedi Tabbane	205 335	20,53%	205 335	20,53%
Med Ali Tabbane	203 615	20,36%	203 615	20,36%
Mahmoud Tabbane	203 752	20,38%	203 752	20,38%
El Fath Services	65 700	6,57%	65 700	6,57%
Autres actionnaires	6 184	0,62%	6 184	0,62%
TOTAL	1 000 000	100,00%	1 000 000	100,00%

3. Composition actuelle du conseil d'administration :

Administrateurs	Qualité	Mandat	Représentant permanent
Med Ali Tabbane**	Président ***	2014-2016	-
Saida Zaouche Ep. Tabbane*	Administrateur	2013-2015	-
Société Maxula Distribution**	Administrateur	2014-2016	Med Hedi Tabbane

* Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 10/10/2013.

** Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 06/11/2014.

*** Nomination en sa qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 06/11/2014.

4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions SOFI SICAF depuis le 1er janvier 2013 s'établissent comme suit:

Séance	Cours	Quantité	Capitaux
31/05/13	10	46 500	465 000
23/05/14	10	100	1 000

5. Renseignements financiers :

a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers de la société SOFI SICAF arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 06 novembre 2014 sont présentés ci-après. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Sami Menjour.

Etats financiers individuels arrêtés au 31-12-2013

BILAN

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles	1	13 818	3 818
Moins: amortissements		-4 273	-1 641
Immobilisations financières	2	6 488 489	7 213 441
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<i><u>6 498 034</u></i>	<i><u>7 215 618</u></i>
<i>Total des actifs non courants</i>		<i><u>6 498 034</u></i>	<i><u>7 215 618</u></i>
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Autres actifs courants	3	1 751 690	1 005 930
Placements et autres actifs financiers	4	0	20 895
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709	33 199
<i>Total des actifs courants</i>		<i><u>1 752 399</u></i>	<i><u>1 060 024</u></i>
TOTAL DES ACTIFS		<i><u>8 250 433</u></i>	<i><u>8 275 642</u></i>

BILAN
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		87 722	87 722
Autres capitaux propres		2 098 660	2 098 660
Résultats reportés		-4 021 838	-3 993 376
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>8 164 544</u>	<u>8 193 006</u>
Résultat de l'exercice		-36 578	-28 462
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		6 <u>8 127 966</u>	<u>8 164 544</u>
<i>Passifs</i>			
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés		362	2
Autres passifs courants	7	71 995	61 096
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110	50 000
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
<i>Charges financières</i>			
Charges financières	15	-720	-1 050
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE*Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
<i>Résultat net:</i>		-36 578	-28 462
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		2 982	397
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716	-44 147
* Autres pertes sur éléments non récurrents		9 706	0
* Variation des			
-Autres actifs courants		-745 759	-97 413
- Placements et autres actifs financiers		20 895	13 194
- Fournisseurs et autres dettes		10 908	0
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		<u>-795 562</u>	<u>-156 431</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0	-72 681
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962	214 628
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		<u>762 962</u>	<u>141 947</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Encaissement provenant des emprunts		0	50 000
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		<u>0</u>	<u>50 000</u>
<i>Incidences des variations des taux de change</i>			
<i>Variation de trésorerie</i>		<u>-32 600</u>	<u>35 516</u>
Trésorerie au début de l'exercice		<u>33 199</u>	<u>-2 317</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		<u>599</u>	<u>33 199</u>

I - Présentation de la société :

La société financière d'investissement "SOFI SICAF" est une S.A au capital de 10 000 000 de dinars créée en 1993. Son siège est sis aux berges du Lac centre Nawrez Rue du lac Léman –Tunis et son objet est la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,

II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société «**SOFI SICAF .SA**» pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1- Placements à court terme :

Les titres de créances acquis dans l'intention d'être liquidés avant l'expiration d'une année ou qui de par leur nature peuvent être liquidés à brève échéance sont portés parmi les placements courants conformément aux dispositions comptables de la norme tunisienne relative aux placements « NC 07 ».

Lors de leur acquisition, les placements courants sont comptabilisés à leurs coûts. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et elles sont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatiques	33,33%

IV- Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

V- Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

ACTIFS

1. Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de 9.545DT. Elles sont détaillées comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en %
Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Matériels informatiques	2 648	2 648	0	0%
Matériels de transport	10 000	0	10 000	-
Total brut	13 818	3 818	10 000	262%
Amortissement				
Amortissement Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Amortissement Matériels informatiques	1 353	471	882	187%
Amortissement Matériels de transport	1 750	0	1 750	-
Total des amortissements	4 273	1 641	2 632	160%
Total net	9 545	2 177	7 368	338%

2. Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de 6.488.489DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Actions Star	0	9 706	-9 706	-100%
Actions Lloyd	3 500	3 500	0	0%
Actions Marillia	4 897 621	4 897 621	0	0%
Actions Sipco	1 587 368	2 302 614	-715 246	-31%
Total	6 488 489	7 213 441	-724 952	-10%

3. Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de 1.751.690DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Etat avance sur taxation IS	1 699 508	976 329	723 179	74%
Etat impôts a reporté	23 778	24 278	-500	-2%
Etat tva à payer ou report	966	966	0	0%
Intermédiaires en bourse	20 159	78	20 081	25744%
Produits à recevoir	7 279	4 279	3 000	70%

Total	1 751 690	1 005 930	745 760	74%
--------------	------------------	------------------	----------------	------------

4. Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Maxula Sicav	0	20 895	20 895	100%
Total	0	20 895	-20 895	-100%

5. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Biat	316	1 953	-1 637	-84%
Atb	0	30 082	-30 082	-100%
Caisses	393	1 164	-771	-66%
Total	709	33 199	-32 490	-98%

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation du résultat présente une valeur globale de **8.127.966DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Capital social	10 000 000	10 000 000	0	0%
Reserve légale	86 047	86 047	0	0%
Réserves extraordinaires	1 675	1 675	0	0%
Résultats reportés déficitaires	-4 021 838	-3 993 376	-28 462	1%
Réserves pour réinvestissements exonérés	160 689	160 689	0	0%
Reserve spéciale de réévaluation	1 937 971	1 937 971	0	0%
Résultat de l'exercice	-36 578	-28 462	-8 116	29%
Total	8 127 966	8 164 544	-36 578	0%

7. Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **71.995** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Rémunération due au personnel	4 600	4 305	295	7%
Receveur des finances	3 256	3 286	-30	-1%
CNSS	512	512	0	0%
Débiteurs et créditeurs divers	14 263	5 404	8 859	164%
Charges à payer	48 869	47 444	1 425	3%
Provision courante pour risques	495	145	350	241%
Total	71 995	61 096	10 899	18%

8. Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Echéances à - d'un 1 sur emprunts courants	50 000	50 000	0	0%
ATB	110	0	110	-
Total	50 110	50 000	110	0%

ETAT DE RESULTAT

9. Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Jetons de présence reçus	3 000	1 440	1 560	108%
Produits des participations	0	3 186	-3 186	-100%
Total	3 000	4 626	-1 626	-35%

10. Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	57 608	34 676*	22 932	66%
Plus-value sur cession des titres de participations	108	0	108	-
Total	57 716	34 676	23 041	66%

(*) En 2012, les produits nets sur cession des valeurs mobilières étaient présentés parmi les gains ordinaires. En 2013, cette rubrique est présentée au niveau des produits d'exploitation en tant qu'élément du résultat d'exploitation avec retraitement de la présentation de l'exercice 2012 pour les besoins de la comparabilité.

11. Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Frais sur titres	2 997	618	2 380	385%
Total	2 997	618	2 380	385%

12. Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Salaires	58 391	57 961	430	1%
Charges sociales	2 049	1 969	80	4%
Total	60 440	59 929	510	1%

13. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.982** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Dotations aux amortissements	2 632	397	2 235	563%
Dotations aux provisions	350	0	350	-
Total	2 982	397	2 585	651%

14. Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Entretien et réparations	1 331	0	1 331	-
Primes d'assurance	881	0	881	-
Personnel extérieur	8 858	5 037	3 821	76%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823	5 149	-326	-6%
Publicité et abonnement au Jort	238	2	236	11810%
Frais et commissions banc	224	99	125	126%
Charges diverses	0	128	-128	-100%
Jetons de présence	2 000	2 000	0	0%

Tfp+foprolos	1 752	1 159	593	51%
Droit d'enregistrement et timbre	21	600	-579	-97%
Tcl	88	580	-492	-85%
Transferts de charges	-267	0	-267	-
Dotations aux provisions	0	145	-145	-100%
Total	19 949	14 899	5 050	34%

15. Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Charges d'intérêts	715	295	420	142%
Intérêts et pénalités de retard	5	754	-749	-99%
Total	720	1 050	-330	-31%

16. Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Intérêts des comptes courants	0	9 479	-9 479	-100%
Total	0	9 479	-9 479	-100%

17. Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **9.706 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	9 706	0	9 706	-
Total	9 706	0	9 706	-

18. Impôt sur les bénéfices

L'impôt dû est de 500 DT calculé sur la base du minimum d'impôt.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **SOFI SICAF. SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion avec réserve

Depuis 2006 la société constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651.766 Dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

Opinion

A notre avis, et sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers annuels de la société **SOFI SICAF.SA** arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post opinion

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers **N°10** relative aux « **Produits nets sur cession des valeurs mobilières** » présentés au niveau des produits d'exploitation. Ces produits étaient présentés en 2012 parmi les autres gains ordinaires.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
3. En application de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux « conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières » et dans l'attente de la signature du « cahier de charges relatif à la tenue-conservation du compte en valeurs mobilières » prévu par le

Conseil du Marché Financier, la société « SOFI SICAF .SA » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 29 septembre 2014

P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société « SOFI SICAF .SA » envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	PDG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	62 192	-4 600
TOTAL	62 192	-4 600

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 septembre 2014
P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

BILAN CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
Immobilisations corporelles	1	12 541
Moins: amortissements		-4 050
Immobilisations financières	2	6 211 157
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 219 648</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 219 648</u>
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	3	1 752 073
Placements et autres actifs financiers	4	0
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 782</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u><u>7 972 430</u></u>

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social		10 000 000
Réserves consolidées		131 002
Autres capitaux propres		2 098 660
Résultats reportés consolidés		-4 275 800
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>7 953 862</u>
Résultat consolidés		<u>-103 965</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		<u>7 849 897</u>
<i>Passifs</i>		
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés		362
Autres passifs courants	7	72 061
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 533</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 533</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>7 972 430</u>

ETAT DE RESULTAT*Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
<i>Charges financières</i>			
Charges financières	15	-720	-1 050
<i>Autres gains ordinaires</i>			
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
<i>Autres pertes ordinaires</i>			
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net:		-103 965
Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions		2 759
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716
* Autres pertes sur éléments non récurrents		10 983
* Variation des		
-Autres actifs courants		-746 143
- Placements et autres actifs financiers		20 895
- Fournisseurs et autres dettes		10 975
* Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		66 650
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-795 362
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		762 962
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement provenant des emprunts		0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0
Incidences des variations des taux de change		
Variation de trésorerie		-32 600
Trésorerie au début de l'exercice		33 199
Trésorerie à la clôture de l'exercice		599

I. PRESENTATION DU GROUPE :**1. Secteurs d'activité :**

Le groupe «**SOFI SICAF** » opère dans les secteurs d'activités suivants :

- La société mère, «**SOFI SICAF SA** », a pour activité principale la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- La société «**SIPCO SA** » a pour activité principale la création , l'exploitation , l'extension , la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles , de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques ;
- La société «**MARILLIA SA** » opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles sise à Yasmine Hammamet.

2. Périmètre de consolidation :

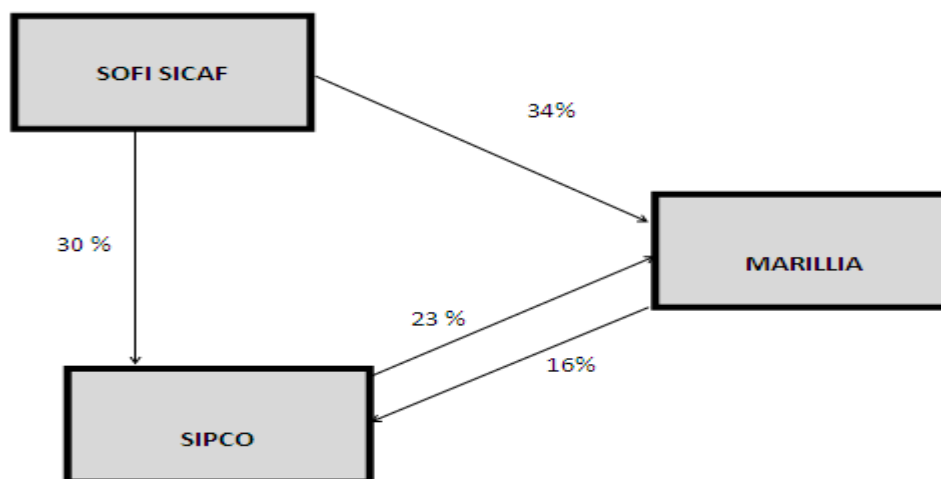
Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de participation, ayant servi de base pour la détermination du périmètre de consolidation, reflète le pourcentage de contrôle tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.

2-1 Liste des sociétés consolidées:

PARTICIPATIONS	Nom de la société	Activité	% d'Intérêt	% Contrôle
Société consolidante	SOFI SICAF	la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières	100%	100%
Sociétés Mis en équivalence				
	SIPCO	la création, l'exploitation, l'extension, la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles, de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques	30%	30%
	MARILLIA	opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles	34%	34%

2-2 Organigramme



II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés de « SOFI SICAF » sont établis selon les normes comptables nationales NCT en vigueur. Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

La société « SOFI SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. PRINCIPES COMPTABLES:

3. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant «SOFI SICAF».

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société «SOFI SICAF» exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatique	33,33%

5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- *l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.*
- *l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.*

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

VI. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

1) Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de **8.491DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Matériels et mobilier de bureau	1 170
Matériels informatiques	2 648
Matériels de transport	8 723
Total brut	12 541

Amortissement

Amortissement Matériels et mobilier de bureau	1 170
Amortissement Matériels informatiques	1 353
Amortissement Matériels de transport	1 527
Total des amortissements	4 050
Total net	8 491

2) Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de **6.211.157DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Titres mis en équivalence (*)	6 207 657
Actions Lloyd	3 500
Total	6 211 157

(*) 2-1) Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2013, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de **6.207.657 DT** et se détaillent comme suit :

Société	Titres mis en équivalence 31/12/2013	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats reportés	Quote-part dans les résultats
SIPCO	1 388 834	-40 314	159 052	79 796
MARILLIA	4 818 823	-2 966	94 910	-13 146
Total	6 207 657	-43 280	253 962	66 650

3) Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de **1.752.073DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Etat avance sur taxation IS	1 699 508
Etat impôts reportés	24 161
Etat tva à payer ou report	966
Intermédiaire en bourse	20 159
Produits à recevoir	7 279
Total	1 752 073

4) Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

5) Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
BIAT	316
ATB	0
Caisses	393
Total	709

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6) Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation présente une valeur globale de **7.849.897** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Capital social	10 000 000
Réserves consolidées	131 002
Autres capitaux propres	2 098 660
Résultats reportés consolidés	-4 275 800
Résultat consolidés	-103 965
Total	7 849 897

7) Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **72.061** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Rémunération due au personnel	4 600
Receveur des finances	3 322
CNSS	512
Débiteurs et créditeurs divers	14 263
Charges à payer	48 869
Provision courantes pou risques	495
Total	72 061

8) Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Echéances - d'un 1 sur emprunts courants	50 000
ATB	110
Total	50 110

ETAT DE RESULTAT

9) Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Jetons de présence reçus	3 000
Produits des participations	0
Total	3 000

10) Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les Produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Produits nets cession valeur mobilières	57 608
Plus-value sur cession des titres de participations	108
Total	57 716

11) Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Frais sur titres	2 997
Total	2 997

12) Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Salaires	58 391
Charges sociales	2 049
Total	60 440

13) Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.759**DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Dotations aux amortissements	2 409
Dotations aux provisions	350
Total	2 759

14) Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Entretien et réparation	1 331
Prime d'assurance	881
Personnel extérieurs	8 858
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823
Publicité et abonnement au Jort	238
Frais et commissions banc	224
Charges diverses	0
Jetons de présence	2 000
Tfp+foprolos	1 752
Droit d'enregistrement et timbre	21
Tcl	88
Transfert de charges	-267
Dotations aux provisions	0
Total	19 949

15) Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Charges d'intérêts	715
Intérêts et pénalités de retard	5
Total	720

16) Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Intérêts comptes courants	0
Total	0

17) Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **10.983 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels.	10 983
Total	10 983

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES COMPTES CONSOLIDES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société

« **SOFI-SICAF SA** », comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve

1-Depuis 2006 la société « SOFI-SICAF » constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651 .766 dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

2-La société « MARILLIA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2011. Après notification des résultats de la vérification fiscale qui se sont élevés à plus de 900 000 DT, la société a formulé son opposition, et suite aux différents échanges, une reconnaissance de dettes a été signée à cet effet en date du 22 août 2014 au titre des différents impôts à payer pour un montant de seulement de 122 370 DT et un accord de l'administration pour la restitution à la société d'un montant de 129 073 DT au titre d'impôts sur les sociétés.

Considérant cet élément important intervenu après la clôture de l'exercice et avant l'arrêté des états financiers soumis à l'approbation de l'assemblée générale, aucune provision pour risque n'a été constituée et son impact sur la quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence n'a pas été pris en compte au niveau des états financiers consolidés.

Opinion

A notre avis,et sous réserve des incidences des points évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés de la société « **SOFI-SICAF SA** » arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat consolidé pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que le groupe « SOFI-SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2013. A ce titre, les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 ne mentionnent pas les données comparatives au 31/12/2012.

Tunis, le 25 novembre 2014

P/GS Audit & Advisory
Sami MENJOUR

La présentation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 de SOFI SICAF n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale qui dispose que : « Pour chaque poste et rubrique, les chiffres correspondants de l'exercice précédent doivent être mentionnés ».

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1. Présentation des initiateurs :

Il s'agit de Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mrs Med Ali Tabbane Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 993 816 actions composant le capital de la société SOFI SICAF (soit 99,38% des actions et des droits de vote).

2. Motifs et intentions des initiateurs :

Déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne.

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis au 17, rue du Lac Lemane- Centre Nawres -1053 Les Berges du Lac--, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

6 184 actions représentant **0,62 %** des actions de la société SOFI SICAF.

5. Prix de l'offre :

10 dinars l'action de nominal 10 dinars.

6. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte du **04 mai 2015** au **29 mai 2015** inclus.

7. Engagement des initiateurs de l'offre :

Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des titres de la société SOFI SICAF qui seront offerts à la vente.

8. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

9. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

10- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

12. Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, le déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne sera prononcée et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 3 juin 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Nouredine HAJJI et M Fayçal DERBEL..

BILAN

Arrêté au 31.12.2014
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2014	2013
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	193 852	318 400
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	204 020	228 783
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	6 116 034	5 484 548
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	691 714	435 616
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	587 287	550 493
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	113 024	111 765
AC7 Autres actifs	(1-7)	88 946	96 026
TOTAL ACTIFS		7 994 877	7 225 631
PA1 Banque Centrale	(2-1)	427 124	490 081
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	242 599	166 556
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-3)	5 534 662	4 964 477
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	895 487	846 029
PA5 Autres passifs	(2-5)	259 758	190 029
TOTAL PASSIFS		7 359 630	6 657 172
CP1 Capital		122 220	122 220
CP2 Réserves		423 431	346 012
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		2	-
CP6 Résultat de l'exercice		89 171	99 804
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	635 247	568 459
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 994 877	7 225 631

État des engagements Hors Bilan
Arrêté au 31.12.2014
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2014	2013
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	592 643	646 178
HB 02- Crédits documentaires	(4-2)	401 264	265 907
HB 03- Actifs donnés en garantie	(4-3)	427 000	490 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 420 907	1 402 085
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
	(4-4)		
HB 04- Engagements de financement donnés		203 512	177 782
HB 05- Engagements sur titres		13 798	18 709
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		217 310	196 491
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 06- Engagements de financement reçus	(4-5)	155	1 582
HB 07- Garanties reçues	(4-6)	1 330 178	1 128 408

État de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	2013
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		586 953	510 708
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1) 446 390	394 012
PR2	Commissions en produits	(5-2) 66 712	58 135
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3) 49 670	38 486
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4) 24 181	20 075
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(334 269)	(261 244)
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5) (327 040)	(255 194)
CH2	Commissions encourues	(7 229)	(6 050)
PRODUIT NET BANCAIRE		252 684	249 464
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-6) (65 685)	(62 921)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5-7) 2 062	1 731
PR7	Autres produits d'exploitation	1 966	1 907
CH6	Frais de personnel	(5-8) (68 872)	(62 127)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8) (17 186)	(15 203)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8) (5 753)	(5 589)
RESULTAT D'EXPLOITATION		99 216	107 262
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(5-9) (1 507)	(546)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(8 538)	(6 912)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		89 171	99 804
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		89 171	99 804
Effet des modifications comptables		-	(76 412)
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		89 171	23 392
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		3,648	4,274
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)		3,648	4,274

État de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2014	2013
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		510 397	458 640
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(323 175)	(277 943)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		26 260	(22 455)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(697 714)	(681 678)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		558 412	585 449
Titres de placements		(210 352)	(106 502)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(72 986)	(62 127)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		65 154	(2 255)
Impôt sur le bénéfice		(6 249)	(7 877)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(150 253)	(116 748)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		30 775	23 822
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(41 326)	(53 483)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(7 012)	(9 440)
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(17 563)	(39 101)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(6-3)		
Émission d'actions		-	75 349
Émission d'emprunts		-	5 000
Remboursement d'emprunts		(26 696)	(26 171)
Augmentation / diminution ressources spéciales		76 835	137 299
Dividendes versés		(22 457)	(17 000)
Mouvements sur fond social et de retraite		74	(60)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		27 756	174 417
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(140 060)	18 568
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(6-4)	(252 064)	(270 632)
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE		(392 124)	(252 064)

**Notes aux états financiers
31 décembre 2014**

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 122.220.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 24.444.000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, est détenu à hauteur de 11% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	108 851	89%
Actionnaires Étrangers	13 369	11%
Total	122 220	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2014 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1-1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1-2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1-3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1-4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1-5 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

1.5.1 Provision collective:

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2014. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 37 816 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 34 586 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 3 230 KDT a été dotée au titre de l'année 2014.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2014:

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2014, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 464 KDT a été constatée au cours de 2014.

1-6 : Provisions additionnelles :

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision de 98 651 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision additionnelles de 69 548 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 29 103 KDT a été dotée au titre de l'année 2014.

2- Portefeuille titres

2-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

- Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2-2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2-3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5-1 Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5-2 Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2014. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2014.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

(1) Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2014 un montant de 193 852 KDT contre 318 400 KDT au 31.12.2013 et se compose comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	41 500	38 580	2 920	8%
BCT, CCP et TGT	152 352	279 820	(127 468)	(46%)
Total	193 852	318 400	(124 548)	(39%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	41 590	38 612	2 978	8%
Provisions sur caisse en dinars	(90)	(32)	(58)	181%
Sous total 1	41 500	38 580	2 920	8%
BCT	152 150	279 877	(127 727)	(46%)
Provisions BCT	(76)	(339)	263	(78%)
Sous total 2	152 074	279 538	(127 464)	(46%)
CCP	292	378	(86)	(23%)
Provisions CCP	(14)	(96)	82	(85%)
Sous total 3	278	282	(4)	(1%)
Total	193 852	318 400	(124 548)	(39%)

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 204 020 KDT contre 228 783 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	18 153	24 287	(6 134)	(25%)
Prêts aux établissements bancaires	44 742	43 312	1 430	3%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	11	7	4	57%
Provisions sur les correspondants	(122)	(115)	(7)	6%
Total créances sur les établissements bancaires	62 784	67 491	(4 707)	(7%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	6 601	12 291	(5 690)	(46%)
Prêts aux établissements financiers	133 648	147 571	(13 923)	(9%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	987	1 430	(443)	(31%)
Total créances sur les établissements financiers	141 236	161 292	(20 056)	(12%)
Total	204 020	228 783	(24 763)	(11%)

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	Plus de 3		Plus d'un an		Total
	<= 3 mois	mois et moins d'un an	et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	
Etablissements bancaires	62 784	-	-	-	62 784
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	18 153	-	-	-	18 153
Prêts aux établissements bancaires	44 742	-	-	-	44 742
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	11	-	-	-	11
Provisions sur les correspondants	(122)	-	-	-	(122)
Etablissements financiers	29 768	32 682	76 675	2 111	141 236
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	6 601	-	-	-	6 601
Prêts aux établissements financiers	22 180	32 682	76 675	2 111	133 648
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	987	-	-	-	987
Total	92 552	32 682	76 675	2 111	204 020

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Etablissements bancaires	-	-	62 784	62 784
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	-	-	18 153	18 153
Prêts aux établissements bancaires	-	-	44 742	44 742
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	-	11	11
Provisions sur les correspondants	-	-	(122)	(122)
Etablissements financiers	-	16 135	125 101	141 236
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	-	6 601	6 601
Prêts aux établissements financiers	-	16 135	117 513	133 648
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	-	-	987	987
Total	-	16 135	187 885	204 020

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2014 et 2013 se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	864 007	716 352	147 655	21%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 666 813	4 298 099	368 714	9%
Crédits sur ressources spéciales (3)	585 214	470 097	115 117	24%
Total	6 116 034	5 484 548	631 486	12%

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	849 446	704 505	144 941	21%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	14 561	11 847	2 714	23%
Total	864 007	716 352	147 655	21%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 245 716	3 922 565	323 151	8%
Autres concours à la clientèle en devises	421 097	375 534	45 563	12%
Total	4 666 813	4 298 099	368 714	9%

Au 31/12/2014, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 165 millions de dinars.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Créances sur Ressources Budgétaires	12 793	10 079	2 714	27%
Créances sur Ressources Extérieures	572 421	460 018	112 403	24%
Total	585 214	470 097	115 117	24%

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que des provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Montant brut de la créance	935 140	878 750	56 390	6%
Provisions au 31/12/N-1	349 284	298 503	50 781	17%
Dotation de l'exercice	50 922	78 501	(27 579)	(35%)
Reprise de l'exercice	(22 443)	(27 720)	5 277	(19%)
Provision au 31/12/N	377 763	349 284	28 479	8%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	98 651	69 548	29 103	42%
Total net de la créance	458 726	459 918	(1 192)	(0%)

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Montant brut de la créance classée	935 140	878 750	56 390	6%
Agios réservés au 31/12/N-1	156 848	149 065	7 783	5%
Dotation aux agios réservés	32 347	23 562	8 785	37%
Reprise Agios réservés de l'exercice	(9 527)	(15 689)	6 162	(39%)
Autres reprises	-	(90)	90	(100%)
Total des agios réservés au 31/12/N	179 668	156 848	22 820	15%

(6) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	6 665 347	5 969 257	696 090	12%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	935 140	878 750	56 390	6%
Total des engagements (b)	7 600 487	6 848 007	752 480	11%
Agios réservés affectés aux engagements classés	175 520	152 831	22 689	15%
Provisions affectées aux engagements classés	377 763	349 284	28 479	8%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	98 651	69 548	29 103	42%
Total des provisions et agios réservés (c)	651 934	571 663	80 271	14%
Taux de couvertures des engagements classés(c/a)	69,72%	65,05%	4,66%	7%
Taux des engagements classés (a/b)	12,30%	12,83%	(0,53%)	(4%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 299	2 763	(464)	(17%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 849	1 254	595	47%
Provision sur créances courantes	-	2 234	(2 234)	(100%)
Provisions collectives affectés aux engagements courants (Cir 2012- 02)	37 816	34 586	3 230	9%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	41 964	40 837	1 127	3%
Total général des provisions et agios réservés (d)	693 898	612 500	81 398	13%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	9,13%	8,94%	0,19%	2%

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	510 883	449 401	61 482	14%
Provision sur créances classées	374 416	343 033	31 383	9%
Provisions collectives	37 816	34 586	3 230	9%
Provisions sur créances courantes	-	2 234	(2 234)	(100%)
Provisions additionnelles(Cir 2013-21) sur exercices antérieurs	98 651	69 548	29 103	42%
Provisions sur créances (PA 05)	3 347	6 251	(2 904)	(46%)
Provisions sur Engagement par signature	3 347	6 251	(2 904)	(46%)
Total provisions sur créances	514 230	455 652	58 578	13%
Agios réservés affectés aux engagements classés	175 520	152 831	22 689	15%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 849	1 254	595	47%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 299	2 763	(464)	(17%)
Total agios réservés	179 668	156 848	22 820	15%
Total général des provisions et agios réservés	693 898	612 500	81 398	13%

(7) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31/12/2014 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe/Nature engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	382 383	119 684	11 078	6 947	278 027	58 868	856 987
Escomptes	328 897	83 289	3 098	517	8 833	2 136	426 770
Crédits court terme	1 243 578	363 502	15 567	11 325	58 942	11 986	1 704 900
Crédits moyen long terme	2 804 204	679 030	26 328	25 479	392 533	15 820	3 943 394
Engagements par signature	581 271	79 509	1 234	455	5 812	155	668 436
Total	5 340 333	1 325 014	57 305	44 723	744 147	88 965	7 600 487
Dont Impayés (*)	6 822	92 603	6 149	6 082	213 769	29 433	354 858

(8) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2014 :

Secteur d'activité	2014	%	2013	%
I-AGRICULTURE	149 508	1,97%	147 684	2,16%
II- INDUSTRIE	1 803 259	23,73%	1 664 560	24,31%
Mine	12 345	0,16%	8 222	0,12%
Energie	46 764	0,62%	61 416	0,90%
Industrie agroalimentaire	316 102	4,16%	271 234	3,96%
Matériaux de construction	349 740	4,60%	316 571	4,62%
Industrie mécanique et électrique	359 523	4,73%	324 984	4,75%
Chimie et caoutchouc	242 092	3,19%	238 165	3,48%
Textile	28 513	0,38%	25 382	0,37%
Habillement et cuir	67 112	0,88%	66 300	0,97%
Bois, liège et ameublement	42 358	0,56%	38 161	0,56%
Papier, imprimerie et industries diverses	157 050	2,07%	148 248	2,16%
Bâtiment et travaux publics	181 660	2,39%	165 879	2,42%
III- SERVICES	5 647 720	74,31%	5 035 763	73,54%
Transport et télécommunication	474 891	6,25%	579 218	8,46%
Tourisme	600 215	7,90%	423 013	6,18%
Commerce agroalimentaire	119 762	1,58%	89 749	1,31%
Commerce matériaux de construction	139 437	1,83%	120 094	1,75%
Commerce quincaillerie et assimilés	325 239	4,28%	215 049	3,14%
Commerce textile et cuir	81 535	1,07%	78 133	1,14%
Commerces divers	593 619	7,81%	562 271	8,21%
Santé	189 634	2,50%	137 455	2,01%
Finance	257 832	3,39%	282 505	4,13%
Loisirs et Cultures	56 276	0,74%	40 270	0,59%
Particuliers	1 520 626	20,01%	1 340 377	19,57%
Divers	166 078	2,19%	156 067	2,28%
Promotion immobilière	1 122 576	14,77%	1 011 562	14,77%
Total	7 600 487	100%	6 848 007	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent **13%** du total des engagements de la banque au 31.12.2014.

(9) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	864 007	-	-	-	864 007
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	2 676 227	1 677 688	651 834	351 615	5 357 364
Crédits sur ressources spéciales	73 705	295 795	195 706	20 008	585 214
Total	3 613 939	1 973 483	847 540	371 623	6 806 585

(10) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	17	858	863 132	864 007
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	1 350	60 665	5 295 349	5 357 364
Crédits sur ressources spéciales	-	15 803	569 411	585 214
Total	1 367	77 326	6 727 892	6 806 585

Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2014 un solde de 691 714 KDT contre un solde de 435 616 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres de transaction	1	3 926	(3 925)	(100%)
Bons de Trésor	1	3 926	(3 925)	(100%)
Titres de placement	691 713	431 690	260 023	60%
Titres à revenu fixe	681 742	425 797	255 945	60%
Bons de Trésor	522 836	320 127	202 709	63%
Créances rattachées	16 168	9 411	6 757	72%
Emprunts obligataires	137 973	93 063	44 910	48%
Créances rattachées	4 765	3 196	1 569	49%
Titres à revenu variable	9 971	5 893	4 078	69%
Actions	10 698	6 442	4 256	66%
Provisions pour moins value latente des actions	(727)	(549)	(178)	32%
Total	691 714	435 616	256 098	59%

Aucun transfert de titre n'a eu lieu au cours de l'exercice 2014 entre les titres de transaction et les titres de placement.

Il est à préciser que les titres de la société Touristique et hôtelières de Djerba ainsi que la société SOFI SICAF comptabilisés au 31/12/2014 pour un total de 209 KDT, ont été transférés de la rubrique titre de placements à la rubrique titres de participations.

Au 31.12.2014, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 204 KDT.

La subdivision des actions, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Actions cotées	10 698	6 233	4 465	72%
Actions non cotées	-	209	(209)	(100)%
Total	10 698	6 442	4 256	66%

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Description	Organismes publics	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Titres de transaction	1	-	-	-	1
Bons de Trésor	1	-	-	-	1
Titres de placement	611 940	-	22 460	57 313	691 713
Titres à revenu fixe	611 940	-	22 460	47 342	681 742
Bons de Trésor	539 004	-	-	-	539 004
Emprunts obligataires	72 936	-	22 460	47 342	142 738
Titres à revenu variable	-	-	-	9 971	9 971
Actions	-	-	-	9 971	9 971
Total	611 941	-	22 460	57 313	691 714

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2014 et comparativement à 2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	10 698	6 442	4 256	66%
Provision au 31/12/N-1	549	364	185	51%
Dotation de l'exercice	287	195	92	47%
Reprise de provisions	(109)	(10)	(99)	990%
Provision au 31/12/N	727	549	178	32%
Total net des titres de placement	9 971	5 893	4 078	69%

Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2014 un solde de 587 287 KDT contre 550 493 KDT au 31.12.2013. Son détail se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres d'investissement (1)	344 831	329 299	15 532	5%
Titres de participation (2)	51 648	43 450	8 198	19%
Parts dans les entreprises associées (3)	119 292	107 130	12 162	11%
Parts dans les entreprises liées (4)	29 509	23 674	5 835	25%
Participation avec convention en rétrocession (5)	42 007	46 940	(4 933)	(11%)
Total	587 287	550 493	36 794	7%

Il est à préciser que les titres Touristique et hôtelières de Djerba ainsi que la société SOFI SICAF comptabilisés au 31/12/2014 pour un total de 209 KDT, ont été transférés de la rubrique titre de placements à la rubrique titres de participations.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Valeurs brutes au 31.12.2013	Montant restant libérer	Créances rattachées	Provisions	Total net au 31.12.2013	Acquisition/autres entrée 2014	Cession/autres sorties 2014	Valeurs brutes au 31.12.2014	Créances rattachées	Montant restant alibérer	Dotation 2014	Reprise 2014	Provisions	Total au 31.12.2014
Titres d'investissement hors Fonds gérés	101 040	-	5 024	(300)	105 764	-	(47 047)	53 993	2 449	-	-	-	(300)	56 142
Titres d'investissements Fonds gérés	225 672	-	-	(2 137)	223 535	80 294	(16 713)	289 253	1 000	-	-	573	(1 564)	288 689
Titres de participation	52 884	(2 303)	-	(7 131)	43 450	13 490	(4 811)	61 563	-	(1 744)	-	-	(8 171)	51 648
Parts dans les entreprises associées	109 585	(1 200)	-	(1 255)	107 130	11 754	-	121 339	-	(488)	-	-	(1 559)	119 292
Parts dans les entreprises liées	40 176	(15 191)	-	(1 312)	23 674	787	-	40 963	917	(11 441)	-	-	(930)	29 509
Participation avec convention en rétrocession	44 136	-	4 404	(1 600)	46 940	2 500	(5 449)	41 187	3 811	-	-	-	(2 991)	42 007
Total	573 493	(18 694)	9 428	(13 735)	550 493	108 825	(74 020)	608 298	8 177	(13 673)	-	573	(15 515)	587 287

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Bons de Trésor	55 134	104 756	(49 622)	(47%)
Bons de Trésor	52 723	99 770	(47 047)	(47%)
Créances rattachées	2 411	4 986	(2 575)	(52%)
Obligations	1 008	1 008	-	-
Obligations brutes	1 270	1 270	-	-
Provisions sur obligations	(300)	(300)	-	-
Créances rattachées	38	38	-	-
Fonds gérés	288 689	223 535	65 154	29%
Encours brut des fonds gérés	290 253	225 672	64 581	29%
Provisions sur fonds gérés	(1 564)	(2 137)	573	(27%)
Total	344 831	329 299	15 532	5%

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres de participation	61 563	52 884	8 679	16%
Provisions sur titres de participation	(8 171)	(7 132)	(1 039)	15%
Montant restant à libérer sur titres participations	(1 744)	(2 302)	558	(24%)
Total	51 648	43 450	8 198	19%

La subdivision des titres de participation, selon qu'ils soient ou non cotés se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres cotés	10 612	9 050	1 562	17%
Titres non cotés	50 951	43 834	7 117	16%
Titres de participation	61 563	52 884	8 679	16%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Titre	% de détention	31.12.2014	Provision 31.12.2014	31.12.2013	Provision 31.12.2013
Titres cotés		10 612	(1 000)	9 050	-
PGH	0,43%	5 093	-	5 093	-
SYPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	(1 000)	2 000	-
HANNIBAL LEASE	3,50%	1 957	-	1 957	-
MIP	4,71%	973	-	-	-
TAWASSOL GROUP HOLDING	0,49%	461	-	-	-
EURO-CYCLES	0,98%	128	-	-	-
Titres non cotés		50 951	(7 171)	43 834	(7 132)
BATAM	13,71%	5 490	(5 490)	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	5 000	-	5 000	-
FCPR AMEN CAPITAL2	68,80%	6 880	-	5 000	-
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	12,50%	5 000	-	-	-
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	4,50%	1 080	-	4 320	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1,37%	3 256	-	3 200	-
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	18,75%	3 000	-	3 000	-
FCPR SWING	18,60%	2 000	-	-	-
FCPR MAXULA ESPOIR	4,29%	1 500	-	1 500	-
ALTERMED APEF	3,33%	1 923	(358)	1 427	(338)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	11,47%	1 100	(9)	1 100	(33)
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	6,67%	1 003	-	1 003	-
PHENICIA SEED FUND	10,06%	1 000	(190)	1 000	(124)
FINACORP OBLIGATION SICAV	14,87%	1 000	-	1 000	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-
LA MARINE HAMMAMET SUD	3,59%	700	(363)	700	(398)
COMPAGNIE TUNE ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR "C O T U N A C E"	3,22%	689	-	689	-
FCP MAC CROISSANCE	13,69%	750	(39)	650	(54)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	(247)	588	(243)
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	1,25%	500	-	500	-
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	16,67%	500	(31)	500	(18)
TAYSIR MICRO FINANCE	16,67%	833	-	500	-
ADVANS TUNISIE	9,90%	446	-	446	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	(166)	400	(170)
STEG ENERGIES RENOUVLABLES	8,00%	400	(93)	400	(83)
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	4,15%	275	-	372	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	5,54%	360	-	360	-
SOCIETE DEVELOPPEMENT EXPOR. Z. FRANCHE ZARZIS	5,02%	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	300	-	300	-
FCP SMART EQUITY	-	-	-	299	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	1,97%	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-
TUNISIE CLEARING	3,33%	127	-	104	-
FCP MAC EQUILIBRE	4,66%	750	-	100	-
SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERES DE DJERBA	-	193	-	-	-
SOCIETE INVESTISSEMENT NORD OUEST S.O.D.I.N.O	0,21%	100	(19)	100	(17)
SAGES	15,10%	76	(76)	76	(76)
AUTRES		242	(90)	219	(88)
		61 563	(8 171)	52 884	(7 132)

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	121 339	109 586	11 753	11%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(487)	(1 200)	713	(59%)
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(1 560)	(1 256)	(304)	24%
Total	119 292	107 130	12 162	11%

La subdivision des parts dans les entreprises associées selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres cotés	63 814	62 265	1 549	2%
Titres non cotés	57 525	47 321	10 204	22%
Parts dans les entreprises associées	121 339	109 586	11 753	11%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision 31.12.2013
		31.12.2014	31.12.2013	
Titres cotés		63 814		62 265
TUNISIE LEASING	32,48%	31 473	-	31 473
ENNAKEL	8,14%	32 341	-	30 792
Titres non cotés		57 525	(1 560)	47 321
MAGHREB LEASING ALGERIE "MLA"	42,61%	30 415	-	30 166
AMEN SANTE	16,00%	7 480	-	5 500
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	29,99%	2 400	-	2 400
SOCIETE EL IMRANE	30,00%	2 100	-	2 100
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	27,70%	2 925	-	1 950
SOCIETE EL KHIR	30,00%	1 560	(1 560)	1 560
HAYETT	25,00%	1 013	-	1 013
SOCIETE KAWARES	29,36%	969	-	969
SOCIETE AMEN INVEST	36,90%	494	-	494
SOCIETE TUNISYS	29,85%	448	-	448
SUNAGRI	27,00%	216	-	216
TUNINVEST INTER SICAR	30,00%	150	-	150
SICAV AMEN	2,88%	2 146	-	146
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	135
SOCIETE AMEN PREMIERE	2,11%	5 074	-	74
		121 339	(1 560)	109 586
				(1 256)

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	40 963	40 177	786	2%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(11 441)	(15 191)	3 750	(25%)
Créances rattachées	917	-	917	100%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(930)	(1 312)	382	(29%)
Total	29 509	23 674	5 835	25%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision 31.12.2013
		31.12.2014	31.12.2013	
AMEN FINANCE COMPANY	30,00%	30 000	-	30 000
SOCIETE AMEN PROJECT	53,01%	4 790	-	4 790
SOGEREC	75,74%	3 402	(930)	2 616
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205
SOCIETE LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300
AMEN CAPITAL	60,00%	266	-	266
		40 963	(930)	40 177
				(1 312)

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	41 187	44 136	(2 949)	(7%)
Créances rattachées	3 811	4 404	(593)	(13%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(2 991)	(1 600)	(1 391)	87%
Total	42 007	46 940	(4 933)	(11%)

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2014	Résultat net 2014
Sicar Amen	Amen Bank	SICAR	88,20%	8 466	1 975
Le Recouvrement	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	1 274	867
Amen Project	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	9 949	350
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	75,74%	3 429 191	132
Amen Capital	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	60,00%	357	35
Amen Finance Company	Amen Bank	Société de participations	30,00%	63 005	770
Amen Corporate Finance	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	99,90%	3	2

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2014 un solde de 113 024 KDT contre un solde de 111 765 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 336	2 313	23	1%
Immobilisations incorporelles	8 314	7 772	542	7%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(5 794)	(5 275)	(519)	10%
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	106 700	105 814	886	1%
Immobilisations corporelles	157 775	160 848	(3 073)	(2%)
Amortissement des immobilisations corporelles	(51 075)	(55 034)	3 959	(7%)
Immobilisations encours	3 988	3 638	350	10%
Immobilisations encours	3 988	3 638	350	10%
Total	113 024	111 765	1 259	1%

Aucune garantie ou sûreté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31.12.2014 un montant de 35 593 KDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présente comme suit :

Description	31/12/2013	Acquisitions	Cession/ Transfert	Valeur Brut au 31/12/2014	Amort cum 31/12/2013	DOT 2014	Amort immob sorties	Amort cum 31/12/2014	Valeur Nette au 31/12/2014
1) Immobilisations Incorporelles	7 588	542	-	8 130	5 275	519	-	5 794	2 336
* Fonds de commerce		-	-	-	-	-	-	-	-
* Logiciels	6 623	542	-	7 165	4 729	479	-	5 208	1 957
* Droit au bail	965	-	-	965	546	40	-	586	379
2) Immobilisations Corporelles	160 848	12 905	15 978	157 775	55 034	5 234	9 195	51 075	106 700
Immobilisations d'exploitation	81 492	5 516	185	86 823	23 017	2 607	309	25 315	61 509
* Terrains d'exploitation	3 665	45	-	3 710	-	-	-	-	3 710
* Bâtiments	56 799	4 332	79	61 052	10 040	1 387	203	11 224	49 828
* Aménagements de bâtiments	21 029	1 139	106	22 062	12 977	1 220	106	14 091	7 971
Immobilisations hors exploitation	40 052	3 109	6 005	37 156	3 318	75	-	3 393	33 763
* Terrains hors exploitation	669	-	-	669	-	-	-	-	669
* Bâtiments	39 383	3 109	6 005	36 487	3 318	75	-	3 393	33 094
* Aménagements de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et Matériel de Bureau	5 718	617	218	6 117	3 523	447	218	3 752	2 365
Matériels de Transport	2 666	2 078	258	4 486	2 029	355	258	2 126	2 360
Matériels Informatique	18 660	376	9 217	9 819	14 639	1 055	8 313	7 381	2 438
Machines DAB	6 017	57	-	6 074	4 105	324	-	4 429	1 645
Coffres Forts	2 249	-	95	2 154	1 263	124	97	1 290	864
Autres Immobilisations	3 994	1 152	-	5 146	3 142	247	-	3 389	1 757
3) Immobilisation en cours	3 638	702	352	3 988	-	-	-	-	3 988
Immobilisations corporelles en cours .	3 545	616	352	3 809	-	-	-	-	3 809
Immobilisations incorporelles en cours .	93	86	-	179	-	-	-	-	179
TOTAUX	172 074	14 149	16 330	169 893	60 309	5 753	9 195	56 869	113 024

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2014 un montant de 88 946 KDT contre un montant de 96 026 KDT et se détaillant comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	18 915	35 614	(16 699)	(47%)
<i>Comptes d'attente</i>	<i>17 858</i>	<i>30 995</i>	<i>(13 137)</i>	<i>(42%)</i>
Comptes d'attente de la salle de marché	3 384	16 319	(12 935)	(79%)
Comptes d'attente de la compensation	10 188	7 711	2 477	32%
Autres comptes d'attente	4 286	6 965	(2 679)	(38%)
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>1 057</i>	<i>4 619</i>	<i>(3 562)</i>	<i>(77%)</i>
Autres	70 031	60 412	9 619	16%
Stock de matière, fourniture et timbres	634	918	(284)	(31%)
Etat, impôts et taxes	352	527	(175)	(33%)
Allocations familiales	339	259	80	31%
Dépôts et cautionnements	117	117	-	-
Opérations avec le personnel	51 901	44 530	7 371	17%
Débiteurs divers	13 655	11 105	2 550	23%
Créances sur l'Etat	1 482	1 658	(176)	(11%)
Autres	1 551	1 298	253	19%
Total Autres Actifs	88 946	96 026	(7 080)	(7%)

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	18 361	11 362	6 999	62%
Provision sur comptes d'attente de la salle de marché	7 331	-	7 331	100%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 527	9 929	(402)	(4%)
Provision sur autres comptes d'attente	1 503	1 433	70	5%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 781	20 098	(317)	(2%)
Provision sur opérations avec le personnel	838	838	-	-
Provision sur débiteurs divers	3 575	3 549	26	1%
Provisions sur autres comptes	15 368	15 711	(343)	(2%)
Total	38 142	31 460	6 682	21%

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2013	Dotation 2014	Reprise 2014	31.12.2014
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	11 362	7 529	(530)	18 361
Provision sur comptes d'attente de la salle de marché	-	7 331	-	7 331
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 929	128	(530)	9 527
Provision sur autres comptes d'attente	1 433	70	-	1 503
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	20 098	33	(350)	19 781
Provision sur opérations avec le personnel	838	-	-	838
Provision sur débiteurs divers	3 549	33	(7)	3 575
Provisions sur autres comptes	15 711	-	(343)	15 368
Total	31 460	7 562	(880)	38 142

(2) Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2014, cette rubrique accuse un solde de 427 124 KDT enregistrant ainsi une baisse de 62 957 KDT par rapport au 31.12.2013.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2014 un solde de 242 599 KDT contre un solde de 166 556 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	237 914	161 844	76 070	47%
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	4 685	4 712	(27)	(1%)
Total	242 599	166 556	76 043	46%

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	30 367	26 833	3 534	13%
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	207 547	135 011	72 536	54%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	237 914	161 844	76 070	47%

Tous les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont une maturité résiduelle de moins de 3 mois.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	-	237 914	237 914
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	-	-	4 685	4 685
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	242 599	242 599

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2014 un solde de 5 534 662 KDT contre un solde de 4 964 477 KDT au 31.12.2013 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Dépôts à vue	1 336 712	1 349 301	(12 589)	(1%)
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	4 197 950	3 615 176	582 774	16%
Epargne	1 013 617	840 179	173 438	21%
Dépôts à terme	3 075 565	2 681 922	393 643	15%
Dépôts à terme en dinars	2 707 937	2 365 505	342 432	14%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	3 880	(8 335)	12 215	(147%)
Dépôts à terme en devises	362 304	324 213	38 091	12%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	1 444	539	905	168%
Autres sommes dues à la clientèle	108 768	93 075	15 693	17%
Total	5 534 662	4 964 477	570 185	11%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposant pas de maturité	Total
Dépôts à vue	1 336 712	-	-	-	-	1 336 712
Epargne	1 013 617	-	-	-	-	1 013 617
Dépôts à terme	1 334 815	583 777	1 153 093	-	-	3 071 685
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	-	108 768	108 768
Dettes rattachées	3 880	-	-	-	-	3 880
Total	3 689 024	583 777	1 153 093	-	108 768	5 534 662

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Dépôts à vue	905	52 667	1 283 140	1 336 712
Epargne	-	-	1 013 617	1 013 617
Dépôts à terme	-	34 900	3 036 785	3 071 685
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	108 768	108 768
	905	87 567	5 442 310	5 530 782

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à 895 487 KDT contre 846 029 KDT au 31.12.2013 se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Emprunts Matérialisés	220 372	247 068	(26 696)	(11%)
Ressources Spéciales	675 115	598 961	76 154	13%
Total	895 487	846 029	49 458	6%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Emprunts Matérialisés	215 646	241 817	(26 171)	(11%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	4 726	5 251	(525)	(10%)
Total	220 372	247 068	(26 696)	(11%)

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés hors dettes rattachées au 31.12.2014 se détaille comme suit :

Emprunt	Nature	Capital Initial	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Encours au 31/12/2013	Remboursements	Encours au 31/12/2014
Emprunt Obligataire Amen Bank		320 000				237 317	25 671	211 646
AMEN BANK 2006	EO	40 000	01/01/2005	29/01/2017	TMM+1%	16 000	4 000	12 000
AMEN BANK 2008	Sub	20 000	01/05/2008	21/05/2023	6,50%	13 333	1 333	12 000
AMEN BANK 2008	Sub	20 000	01/05/2008	21/05/2028	7,00%	15 000	1 000	14 000

AMEN BANK 2009	Sub	30 000	30/09/2009	30/09/2024	5,45%	21 996	2 001	19 995
AMEN BANK 2009	Sub	30 000	30/09/2009	30/09/2024	TMM+0,85%	21 996	2 001	19 995
AMEN BANK 2010	Sub	80 000	01/08/2010	31/08/2025	TMM+0,85%	63 992	5 336	58 656
AMEN BANK 2011-1	Sub	40 500	26/09/2011	25/09/2021	6,10%	32 400	4 050	28 350
AMEN BANK 2011-2	Sub	9 500	27/09/2011	25/09/2021	TMM+1%	7 600	950	6 650
AMEN BANK 2012	Sub	40 000	26/09/2012	17/09/2022	6,25%	36 000	4 000	32 000
AMEN BANK 2012-2	Sub	10 000	27/09/2012	17/09/2022	TMM+1,3%	9 000	1 000	8 000
Emprunt Sous Seing Privé		5 000				4 500	500	4 000
Emprunt Sous Seing Privé	Privé	5 000			TMM+2%	4 500	500	4 000
Total		325 000				241 817	26 171	215 646

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Ressources budgétaires	6 508	5 649	859	15%
Ressources extérieures	668 607	593 312	75 295	13%
Total	675 115	598 961	76 154	13%

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	627 122	561 382	65 740	12%
Ligne BIRD	934	934	-	-
Ligne ITALIENNE	14 639	16 735	(2 096)	(13%)
Ligne ALLEMANDE "FOCR ED"S	124	195	(71)	(36%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	14 672	11 974	2 698	23%
Ligne CFD restructuration financière	11 146	15 834	(4 688)	(30%)
Ligne CAPITAL RISQUE BEI	138	138	-	-
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICROS ET PME	8 000	8 000	-	-
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	4 804	5 840	(1 036)	(18%)
Ligne AFD HOTELLERIE	56 039	47 509	8 530	18%
Ligne BEI INVESTISSEMENT	456 980	439 615	17 365	4%
Ligne KREDITANSTALT FUR WIEDERAUFBAU (KFW)	2 226	4 452	(2 226)	(50%)
Ligne BM EFFECACITE ENERG	24 955	10 155	14 800	146%
Ligne BAD-MPME	5 000	-	5 000	100%
LIGNE SANAD	27 465	-	27 465	100%
Lignes extérieures en devise	38 194	29 321	8 873	30%
Ligne BEI EN EURO "BEI"	38 161	29 320	8 841	30%
Ligne KFW EN EURO	1	1	-	-
Ligne INTER ARABE	32	-	32	100%
Total	665 316	590 703	74 613	13%

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

RUBRIQUES	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	8 726	22 167	96 667	92 812	220 372
Emprunts matérialisés	4 000	22 167	96 667	92 812	215 646
Dettes rattachées	4 726	-	-	-	4 726
Ressources extérieures	8 863	63 528	342 029	254 187	668 607
Ressources extérieures en dinars	4 816	60 092	318 896	243 318	627 122
Ressources extérieures en devises	756	3 436	23 133	10 869	38 194
Dettes rattachées	3 291	-	-	-	3 291
Ressources budgétaires	2 943	191	1 406	1 968	6 508
Ressources budgétaires	2 920	191	1 406	1 968	6 485
Dettes rattachées	23	-	-	-	23
Total	20 532	85 886	440 102	348 967	895 487

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Emprunts Matérialisés	5 593	27 205	187 574	220 372
Ressources Budgétaires	-	-	6 508	6 508
Ressources Extérieures	-	-	668 607	668 607
Total	5 593	27 205	862 689	895 487

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature	3 347	6 251	(2 904)	(46%)
Autres provisions pour passifs et charges	2 092	4 765	(2 673)	(56%)
Provisions pour passifs et charges	5 439	11 016	(5 577)	(51%)
Comptes d'attente et de régularisation	254 320	179 013	75 307	42%
<i>Comptes d'attente</i>	<i>3 929</i>	<i>4 276</i>	<i>(347)</i>	<i>(8%)</i>
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>1 601</i>	<i>(3)</i>	<i>1 604</i>	<i>(53 467%)</i>
Créditeurs divers	234 359	156 455	77 904	50%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	181 066	109 006	72 060	66%
Dépôts du personnel	3 980	3 822	158	4%
Charges à payer	49 313	43 627	5 686	13%
Etat, impôts et taxes	12 797	17 035	(4 238)	(25%)
Autres	1 634	1 250	384	31%
Total Autres passifs	259 759	190 029	69 730	37%

(3) Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 635 247 KDT au 31.12.2014 enregistrant ainsi une augmentation de 66 788 KDT par rapport au 31.12.2013.

Cette augmentation provient de :

- L'affectation du résultat de 2013 avec des dividendes à distribuer pour (22 458) KDT;
- Du résultat arrêté au 31.12.2014 pour 89 171 KDT ;
- Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 74 KDT.

En application de l'article 19 de la loi N° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31.12.2014 à 382 382 KDT et se détaillent comme suit :

+Réserve spéciale de réinvestissement :	259 892
+Plus values sur cession de titres :	709
+Réserves extraordinaires:	802
+Prime d'émission :	120 979
<hr/>	
= Total des fonds propres distribuables en franchise de retenue :	382 382

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2013	122 220	10 189	201 022	73 046	120 979	(84 973)	25 750	423	-	99 804	568 459
Affectation du résultat 2013 (3ème résolution)											
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve légale		2 033								(2 033)	
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	72 311	-	-	-	-	-	-	(72 311)	-
Reserves sur plus values sur titres			(12 729)							12 729	
Réserve s extraordinaires	-	-	-	(72 244)	-	-	-	-	-	72 244	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(22 458)	(22 458)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	3 000	-	-	(3 000)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	2	(2)	-
Transfert reeserves extraordinaires à réserve à régime spéciale (6ème résolution)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements sur les Capitaux Propres	-	-	-	-	-	84 973	-	-	-	(84 973)	-
Mouvements sur fond social et de retraite	-	-	-	-	-	-	74	-	-	-	74
Résultat de l'exercice 31/12/2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89 171	89 171
Capitaux Propres au 31/12/2014	122 220	12 222	260 604	802	120 979	-	28 824 (*)	423 (**)	2	89 171	635 247

(*) La rubrique **Fonds social et de retraite** se détaille comme suit au 31.12.2014:

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 28 444 KDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 380 KDT.

(**) Le solde de la rubrique **écart de réévaluation** correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 KDT.

(4) Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à 592 643 KDT contre 646 178 KDT au terme de l'exercice 2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Cautions	473 713	417 867	55 846	13%
Avals	107 010	218 619	(111 609)	(51%)
Autres garanties données	11 920	9 692	2 228	23%
Total	592 643	646 178	(53 535)	(8%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Cautions en faveur des banques	196 499	146 201	50 298	34%
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	20 178	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	257 036	251 488	5 548	2%
Total	473 713	417 867	55 846	13%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	51 000	138 000	(87 000)	(63%)
Avals sur emprunts obligataires	-	3 500	(3 500)	(100%)
Avals en faveur de la clientèle	56 010	77 119	(21 109)	(27%)
Total	107 010	218 619	(111 609)	(51%)

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	196 499	196 499
Cautions en faveur des établissements financiers	-	20 178	-	20 178
Cautions en faveur de la clientèle	-	368	256 668	257 036
Total	-	20 546	453 167	473 713

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 265 907 KDT au 31.12.2013 à 401 264 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Crédits documentaires Import	323 292	235 065	88 227	38%
Crédits documentaires Export	77 972	30 842	47 130	153%
Total	401 264	265 907	135 357	51%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	9 585	1872	311 835	323 292
Crédits documentaires Export	-	-	77 972	77 972
	9 585	1 872	389 807	401 264

Note 4.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	165 000	234 000	(69 000)	(29%)
BTA donnés en garantie	262 000	256 000	6 000	2%
Total	427 000	490 000	(63 000)	(13%)

Note 4.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2014 à 217 310 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement donnés	203 512	177 782	25 730	14%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	10 336	-	10 336	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	184 348	169 695	14 653	9%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à CT	143 893	112 128	31 765	28%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MLT	13 788	3 446	10 342	300%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	3 500	26 000	(22 500)	(87%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	23 167	28 121	(4 954)	(18%)
Autorisation de crédits par carte	8 828	8 087	741	9%
Engagements sur titres	13 798	18 709	(4 911)	(26%)
Participations non libérées	13 672	18 694	(5 022)	(27%)
Titres à recevoir	126	5	121	2 420%
Titres à livrer	-	10	(10)	(100%)
Total	217 310	196 491	20 819	11%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	-	203 511	203 511
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés			10 336	10 336
Engagements de financement donnés	-	-	184 347	184 347
Autorisation de crédits par carte	-	-	8 828	8 828
Engagements sur titres	11 441	488	1 870	13 798
Participations non libérées	11 441	488	1 744	13 672
Titres à recevoir	-	-	126	126
Titres à livrer	-	-	-	-
Total	11 441	488	205 381	217 310

Note 4.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 155 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement reçus	155	1 582	(1 427)	(90%)
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	155	1 582	(1 427)	(90%)
Total	155	1 582	(1 427)	(90%)

La ventilation des engagements reçus selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement reçus	-	-	155	155
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	-	-	155	155
Total	-	-	155	155

Note 4.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2014 à 1 330 178 KDT contre 1 128 408 KDT au terme de l'exercice 2013. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	53 057	65 926	(12 869)	(20%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	14 743	18 638	(3 895)	(21%)
Garanties reçues de la clientèle	1 262 378	1 043 844	218 534	21%
Total	1 330 178	1 128 408	201 770	18%

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31/12/2014 s'élèvent à (17 640) KDT se présente comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013
Devises vendues au comptant à livrer	(42 582)	(52 655)
Devises achetées au comptant à recevoir	24 942	50 919
TOTAL	(17 640)	(1 736)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31/12/2014 s'élèvent à 186 523 KDT se présente comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013
Devises vendues à terme à livrer	(174 811)	(235 282)
Devises achetées à terme à recevoir	361 334	37 650
TOTAL	186 523	(197 632)

(5) Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2014 un montant de 446 390 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	11 626	11 184	442	4%
Opérations avec la clientèle	413 670	359 621	54 049	15%
Autres intérêts et revenus assimilés	21 094	23 207	(2 113)	(9%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	9 888	12 486	(2 598)	(21%)
Commissions à caractère d'intérêt	11 206	10 721	485	5%
Total	446 390	394 012	52 378	13%

Note 5.2: Commissions en produits

Les commissions en produits, totalisant en 2014 un montant 66 712 KDT, ont augmenté de 8 577 KDT par rapport à 2013 et se présentent comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	35 623	31 106	4 517	15%
Opérations sur placement et titres	3 346	3 131	215	7%
Opérations de change	1 998	1 884	114	6%
Opérations de commerce extérieur	5 263	4 437	826	19%
Gestion, étude et engagement	10 299	9 294	1 005	11%
Opérations monétiques et de banque directe	9 307	7 433	1 874	25%
Autres commissions	876	850	26	3%
Total	66 712	58 135	8 577	15%

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2014 et 2013 :

Description	2014	2013	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	762	196	566	289%
Gain net sur titres de placement	32 966	19 047	13 919	73%
Gain net sur opérations de change	15 942	19 243	(3 301)	(17%)
Total	49 670	38 486	11 184	29%

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	32 887	19 173	13 714	72%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	26 569	14 195	12 374	87%
Intérêts et revenus assimilés sur les Emprunts obligataires de placement	6 318	4 978	1 340	27%
Titres de placement à revenu variable	79	(126)	205	(163%)
Dividendes sur les titres de placement	276	66	210	317%
Plus values de cession	215	77	138	178%
Moins values de cession des titres de placement	(235)	(83)	(152)	183%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(287)	(196)	(91)	46%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	110	10	100	1 000%
Total	32 966	19 047	13 919	73%

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	3 462	2 792	670	24 %
Gain net sur opérations de change en compte	12 371	15 999	(3 628)	(23)%
Autres résultats net de change	109	452	(343)	(76)%
Total	15 942	19 243	(3 301)	(17)%

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2014 un montant de 24 181 KDT contre 20 075 KDT en 2013. Leur détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	12 283	14 691	(2 408)	(16%)
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	12 280	6 363	5 917	93%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	(382)	(979)	597	(61%)
Total	24 181	20 075	4 106	20%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor	4 518	7 085	(2 567)	(36%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	7 699	7 468	231	3%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	66	138	(72)	(52%)
Total	12 283	14 691	(2 408)	(16%)

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2014 un montant de 327 040 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées:	304 753	238 027	66 726	28%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	27 201	28 840	(1 639)	(6%)
Opérations avec la clientèle	246 308	179 052	67 256	38%
Emprunts et ressources spéciales	31 244	30 135	1 109	4%
Autres intérêts et charges	22 287	17 167	5 120	30%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	10 389	8 332	2 057	25%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	11 898	8 835	3 063	35%
Total	327 040	255 194	71 846	28%

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2014 un montant de 65 685 KDT, enregistrant une hausse de 3 KDT par rapport à l'exercice 2013. Son détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	50 922	78 501	(27 579)	(35%)
Dotation aux provisions sur créances courantes	-	2 234	(2 234)	(100%)
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	3 230	6 298	(3 068)	(49%)
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	35 564	6 395	29 169	456%
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	8 604	5 595	3 009	54%
Total dotations	98 320	99 023	(703)	(1%)
Perte sur créances	2 743	10 580	(7 837)	(74%)
Total des dotations et des pertes sur créances	101 063	109 603	(8 540)	(8%)
Reprise sur provisions sur créances douteuses	(22 443)	(28 408)	5 965	(21%)
Reprise sur provisions sur créances courantes	(2 234)	-	(2 234)	100%
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	(6 461)	(13 259)	6 798	(51%)
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(4 239)	(4 978)	739	(15%)
Total reprises	(35 377)	(46 645)	11 268	(24%)
Recouvrement des créances radiées	(1)	(37)	36	(97%)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(35 378)	(46 682)	11 304	(24%)
Total	65 685	62 921	2 764	4%

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2014 un montant de (2 062) KDT, en baisse de 331 KDT par rapport à l'exercice 2013. Leur détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	2 907	1 893	1 014	54%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	(1 126)	(589)	(537)	91%
Plus values de cession sur titres d'investissement	(3 023)	(3 127)	104	(3%)
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(820)	93	(913)	(982%)
Total	(2 062)	(1 731)	(331)	19%

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2014 un montant de 91 811 KDT, en hausse de 8 892 KDT par rapport à 2013. Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Frais de personnel	68 872	62 127	6 745	11%
Rémunération du personnel	50 060	48 124	1 936	4%
Charges sociales	15 186	10 568	4 618	44%
Impôts sur salaires	1 005	900	105	12%
Autres charges liées au personnel	2 621	2 535	86	3%
Charges générales d'exploitation	17 186	15 203	1 983	13%
Frais d'exploitation non bancaires	7 479	6 688	791	12%
Autres charges d'exploitation	9 707	8 515	1 192	14%
Dotation aux amortissements	5 753	5 589	164	3%
Total	91 811	82 919	8 892	11%

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2014 et 2013 :

Description	2014	2013	Variation	%
Plus values sur cession des immobilisations	292	203	89	44%
Moins values sur cession des immobilisations	-	(68)	68	(100%)
Impôts et taxes	(628)	(19)	(609)	3 205%
Autres résultats exceptionnels	(1 171)	(662)	(509)	77%
Total	(1 507)	(546)	(961)	176%

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 est de 3,648 dinars contre 4,274 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Description	2014	2013	Variation
Résultat net en KDT	89 171	99 804	(10 633)
Nombre moyen d'actions	24 444 000	23 352 570	1 091 430
Résultat de base par action (en DT)	3,648	4,274	(0,626)
Résultat dilué par action (en DT)	3,648	4,274	(0,626)

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

(6) Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (252 064) KDT à (392 124) KDT enregistrant une baisse de 140 060 KDT ou (55,57%). Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 150 253 KDT et des activités d'investissement pour 17 563 KDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 27 756 KDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant aux activités d'exploitation est établi à (150 253) KDT au 31 décembre 2014. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 187 222 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 558 412 KDT.
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 65 154 KDT.
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 26 260 KDT ;

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 697 714 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 210 352 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 72 986 KDT;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 6 249 KDT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à (17 563) KDT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement compensée par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 27 756 KDT provient principalement par l'augmentation des ressources spéciales pour 76 835 KDT.

Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2014 à (392 124) KDT contre (252 064) KDT au 31 décembre 2013.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31-12-2014 s'est établi comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013
ACTIF	277 599	404 575
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	193 852	318 400
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	83 746	82 249
Créances sur les établissements bancaires inférieurs à 90 jours	62 785	67 491
Créances sur les établissements financiers inférieurs à 90 jours	20 961	14 758
TITRES DE TRANSACTION	1	3 926
PASSIF	669 723	656 639
BANQUE CENTRALE, C.C.P	427 124	490 082
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	242 599	166 557
Dépôts et avoirs des établissements bancaires inférieurs à 90 jours	237 914	161 844
Dépôts et avoirs des établissements financiers inférieurs à 90 jours	4 685	4 713
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(392 124)	(252 064)

(7) Autres notes

Note 7-1: Notes sur les parties liées

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,23% du capital de AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 27,72% des droits de vote;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable.
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles;

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2014

Société «PGI Holding»

- Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2014 s'élève à **117 KDT (HT)**.
- Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de **150 KDT (HT)** par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2014 est de **150 KDT (HT)**.

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes:

- 1 Le total des engagements de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à **460 KDT**.
- 2 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2014 s'élèvent à **19 KDT (HT)**.
- 3 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2014 s'élève à **1 007 KDT**;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2014 s'élève à **1 578 KDT (HT)**.

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'amen bank s'élève à 104 229 KDT.

Société SICAR Amen

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 4 Dix huit (18) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **268 813 KDT**. La commission de gestion au titre de 2014, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **1 891 KDT (HT)**.
- 5 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
 - un intéressement représentant **7%** hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2014, s'élève à **166 KDT (HT)**.

Société «Tunisie Leasing»

La banque a réalisé avec la société Tunisie Leasing dans laquelle elle détient **32,48%** du capital les opérations suivantes :

- Le total des engagements de Tunisie Leasing auprès de l'Amen Bank s'élève à **16 135 KDT**.
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de **2 240 KDT** correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à **2 643 KDT**.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1 500 dinars (HT)**.

Société «Tunisys»

La société a réalisé avec la société Tunisys, dans laquelle elle détient 29,85% du capital, des opérations suivantes :

1. La société Tunisys a contracté un crédit auprès d'AMEN BANK pour un montant de **500 KDT** l'encours du crédit s'élève au 31 Décembre 2014 à **243 KDT** ;
Les charges financières supportées par la société au cours de l'exercice 2014 se sont élevées à **21 KDT**.
2. Amen Bank s'est portée caution personnelle et solidaire de la société au titre de cautionnements relatifs à trois marchés et ce pour des montants respectifs de **20 KDT**, **8 KDT** et **24 KDT**, qui ont été bloqués par la Banque.
3. Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2014, pour un montant de **1 196 KDT**.

Société «Amen Finance Company » :

Une convention de gestion a été conclue avec la société AMEN FINANCE COMPANY dans laquelle la banque détient **30%** du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, AMEN BANK se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société AMEN FINANCE COMPANY lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle fixe de **30 KDT** hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de **5 KDT** hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par Amen Bank au titre de l'exercice 2014, s'élève à **30 KDT**.

Société EL IMRANE

AMEN BANK a réalisé avec la société EL IMRANE, dans laquelle elle détient **30%** un total engagement qui s'élève à **22 670 KDT** au 31.12.2014.

SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2014 se détaillent comme suit:

		SICAV AMEN	AMEN PREMIERE SICAV
ACTIF NET AU 31.12.2014 EN KDT		46 577	241 905
COMMISSION DE DEPOSITAIRE	TAUX	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	MINIM	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	MAX	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	MONTANT ANNUEL PERCU	25 000 DT HT	25 000 DT HT
COMMISSION DE DISTRIBUTION	TAUX	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	MONTANT ANNUEL PERCU	276 923 DT HT	1 299 222 DT HT

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance et des différents comités	
	Charge 2014	Passif au 31/12/2014	Charge 2014	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	300 000	-	270 000	475 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paievements en actions				
TOTAL	300 000	-	270 000	475 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2014	Charges sociales 2014	Passif au 31/12/2014	Charge brute 2014	Charges sociales 2014	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	655 067	145 275	705 469	1 377 852	312 511	1 371 415
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paievements en actions						
TOTAL	655 067	145 275	705 469	1 377 852	312 511	1 371 415

Note 7-2: Le ratio de liquidité à court terme « le LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en exploitation depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

Au 31/12/2014, ce ratio a atteint un niveau de 90,1% contre un seuil réglementaire minimum de 60% en 2015.

Note 7-3 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2014.

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 17/04/2015. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014**

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **635 247 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **89 171 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2015

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**FINOR
Fayçal DERBEL**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

1 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank" détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de **5 MDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

La commission de gestion au titre de 2014, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **36 KDT** (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 4 Août 2014.

2 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 30 Décembre 2014 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank" détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de **70 MDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

Le Conseil de Surveillance réuni le 03 Février 2015 a autorisé la création d'un ou plusieurs fonds gérés de capital risque d'une valeur totale de **80 MDT**, dont la gestion sera confiée à "SICAR Amen" ou "Amen Capital".

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs:

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Société «PGI Holding»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **20,23%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.

En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2014, s'élève à **150 KDT** (HT).

2 "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2014 s'élève à **117 KDT** (HT).

Société «COMAR»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **27,72%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe trois locaux, propriétés d'"Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à **19 KDT** (HT).

2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2014 s'élève à **1 007 KDT**;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2014, s'élève à **1 578 KDT**.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société "SICAR Amen" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 Seize (16) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **193 813 KDT**. La commission de gestion au titre de 2014, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **1 855 KDT** (HT).
- 2 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - Une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
 - Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
 - Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2014, s'élève à **166 KDT** (HT).

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1 500 dinars** (HT).

Société «Tunisys»

Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient **29,85%** du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2014 pour un montant total décaissée de **890 KDT** (TTC).

SICAV's

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2014 (hors TVA)
SICAV Amen première	2,11%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	1 299 KDT
SICAV Amen	2,88%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	277 KDT

Société «AMEN FINANCE COMPANY»

Une convention de gestion a été conclue avec la société "AMEN FINANCE COMPANY" dans laquelle la banque détient **30%** du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, "AMEN BANK" se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société "AMEN FINANCE COMPANY" lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, "AMEN BANK" perçoit une rémunération annuelle fixe de **30 KDT** hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de **5 KDT** hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par "Amen Bank" au titre de l'exercice 2014, s'élève à **30 KDT**.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.
- Le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge des frais d'utilité.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en TND) :

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance et des différents comités	
	Charge 2014	Passif au 31/12/2014	Charge 2014	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	300 000	-	270 000	475 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000	-	270 000	475 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2014	Charges sociales 2014	Passif au 31/12/2014	Charge brute 2014	Charges sociales 2014	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	655 410	145 275	705 469	1 377 854	312 511	1 371 415
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	655 410	145 275	705 469	1 377 854	312 511	1 371 415

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 Avril 2015

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

FINOR
Fayçal DERBEL

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 978 135 DT, y compris des sommes capitalisables de 47 940 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une

opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au cours de l'exercice 2014, l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a été employé en des actions, des bons de trésor assimilables et en des emprunts obligataires à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ce qui induit une insuffisance au niveau du ratio des liquidités et quasi liquidités dont le minimum autorisé est de 20%. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2014.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Bilan arrêté au 31/12/2014*(Exprimé en dinar)*

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		1 674 250	1 353 832
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	1 674 250	1 353 832
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
AC2- Placements monétaires et disponibilités		310 757	350 697
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		310 757	350 697
AC3- Créances d'exploitation	4.4	8	8
TOTAL ACTIF		1 985 015	1 704 537
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.5	6 002	8 079
PA2- Autres créditeurs divers	4.6	878	4 030
TOTAL PASSIF		6 880	12 109
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.7	1 930 195	1 666 579
CP2- Sommes Capitalisables		47 940	25 849
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		27 408	11 560
b - Sommes capitalisables de l'exercice		20 532	14 289
ACTIF NET		1 978 135	1 692 428
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 985 015	1 704 537

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
(Exprimé en dinar)

		Exercice clos le 31/12/14	Exercice clos le 31/12/13
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	59 569	66 554
a. Dividendes		59 569	55 560
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	10 994
PR2- Revenus des placements monétaires	4.3	5 700	14 594
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		65 269	81 148
CH1- Charges de gestion des placements	4.8	-41 574	-65 655
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		23 695	15 493
CH2- Autres charges	4.9	-2 030	-5 963
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 665	9 530
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-1 133	4 759
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		20 532	14 289
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 133	-4 759
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		156 409	-81 162
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-482	-169 277
Frais de négociation de titres		-5 408	-18 122
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		172 184	-259 031

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
(Exprimé en dinar)

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	172 184	-259 031
a- Résultat d'exploitation	21 665	9 530
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	156 409	-81 162
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-482	-169 277
d- Frais de négociation de titres	-5 408	-18 122
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	113 522	-2 611 685
a / Souscriptions	213 573	323 597
Capital	202 077	331 592
Régularisation des sommes non distribuables	7 958	-11 442
Régularisation des sommes capitalisables	3 538	3 447
b / Rachats	-100 051	-2 935 282
Capital	-95 806	-3 012 205
Régularisation des sommes non distribuables	-1 133	90 539
Régularisation des sommes capitalisables	-3 112	-15 401
Droits de sortie	0	1 785
VARIATION DE L'ACTIF NET	285 706	-2 870 716
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	1 692 428	4 563 144
en fin de l'exercice	1 978 134	1 692 428
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	11 307	27 653
en fin de l'exercice	12 028	11 307
VALEUR LIQUIDATIVE	164,460	149,679
TAUX DE RENDEMENT	9,88%	-9,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2014

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION. L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 02-04-2008.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-14 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-14 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-14 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1^{er} juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2014 à 1 674 250 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif Net
Titres OPCVM				
AXIS T SICAV	855	91 452	91 346	4,62%
Total titres OPCVM	855	91 452	91 346	4,62%
Cote continu				
ADWYA	4 000	25 535	32 664	1,65%
ASSAD	10 000	107 684	80 000	4,04%
ATL	22 400	66 692	59 293	3,00%
ATTIJARI BANK	7 000	120 016	168 091	8,50%
CARTHAGE CEMENT	25 000	79 368	61 950	3,13%
CEREALIS	21 766	149 121	147 486	7,46%
CIMENTS BIZERTE	6 096	40 011	39 587	2,00%
CITY CARS	6 135	67 174	70 160	3,55%
EUROCYCLES	3 000	34 081	49 341	2,49%
MOD LEASING	1 500	8 250	8 160	0,41%
MONOPRIX	5 000	88 494	109 345	5,53%
OTH	19 000	123 500	137 218	6,94%
SFBT	7 000	76 856	161 021	8,14%
SOTEMAIL	13 000	36 987	36 920	1,87%
SOTUVER	16 232	95 237	85 121	4,30%
TELNET	8 652	44 839	44 826	2,27%
TGH	65 000	61 000	49 010	2,48%
TPR	33 000	153 226	142 593	7,21%
Total cote continu	273 781	1 378 071	1 482 786	74,96%
Cote fixing				
MAGASIN GENERAL	3 000	67 532	95 538	4,83%
MIP	2 000	9 400	4 580	0,23%
Total cote fixing	5 000	76 932	100 118	5,06%
Total titres cotés	278 781	1 455 003	1 582 904	80,02%
Total	279 636	1 546 455	1 674 250	84,64%

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2013	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2014
-------------	----------------------------------	---------------------------	-----------------------	-------------------------------------	--------------------------------	----------------------------------

Titres OPCVM

AXIS T SICAV	59 485	31 967	0	0	0	91 452
Total titres OPCVM	59 485	31 967	0	0	0	91 452

Cote continu

ADWYA	34 243	25 535	44 393	34 243	10 150	25 535
ASSAD	107 684	0	0	0	0	107 684
ATB	154 413	0	134 849	154 413	-19 563	0
ATL	81 370	7 950	19 586	22 628	-3 041	66 692
ATTIJARI BANK	81 825	79 104	39 460	40 913	-1 453	120 016
BIAT	27 412	0	25 677	27 412	-1 735	0
BT	95 284	3 804	113 442	99 088	14 354	0
CARTHAGE CEMENT	0	79 368	0	0	0	79 368
CELLCOM	0	12 726	15 127	12 726	2 401	0
CEREALIS	0	149 121	0	0	0	149 121
CIMENTS BIZERTE	0	40 011	0	0	0	40 011
CITY CARS	46 143	21 031	0	0	0	67 174
DELICE	0	1 372	1 438	1 372	66	0
EUROCYCLES	0	54 529	26 617	20 449	6 168	34 081
MOD LEASING	0	23 176	19 478	14 926	4 552	8 250
MONOPRIX	88 494	0	0	0	0	88 494
OTH	133 634	0	10 586	10 134	452	123 500
SAH	2 319	0	3 150	2 319	831	0
SFBT	135 866	9	86 200	59 019	27 181	76 856
SOMOCER	0	32 225	33 132	32 225	907	0
SOTEMAIL	0	36 987	0	0	0	36 987
SOTETEL	21 936	0	18 238	21 936	-3 698	0
SOTIPAPIER	0	78 720	62 313	78 720	-16 407	0
SOTUVER	59 976	35 261	0	0	0	95 237
TELNET	31 607	72 499	62 555	59 267	3 288	44 839
TGH	0	107 356	35 255	46 356	-11 102	61 000
TPR	153 226	0	0	0	0	153 226
Total cote continu	1 255 431	860 786	751 495	738 145	13 350	1 378 071

Cote fixing

MAGASIN GENERAL	67 532	0	0	0	0	67 532
MIP	0	36 735	13 503	27 335	-13 832	9 400
Total cote fixing	67 532	36 735	13 503	27 335	-13 832	76 932

Total titres cotés	1 322 962	897 521	764 998	765 480	-482	1 455 003
Total	1 382 447	929 488	764 998	765 480	-482	1 546 455

4.2- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Revenus des actions	59 569	55 560
Revenus des BTA	0	10 994
Total	59 569	66 554

4.3- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2014 à 5 700 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Revenus des BTC	0	3 503
Revenus des autres placements	0	4 039
Revenus compte courant rémunéré	5 700	7 052
Total	5 700	14 594

4.4- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 8 DT au 31-12-2014 et au 31-12-2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Autres débiteurs	8	8
Total	8	8

4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP AAD au gestionnaire Axis Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 6 002 DT au 31-12-2014 contre 8 079 DT au 31-12-2013.

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Gestionnaire	3 656	3 107
Dépositaire	2 346	4 972
Total	6 002	8 079

4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 878 DT au 31-12-2014 contre 4 030 DT au 31-12-2013.

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Commissaire aux comptes	724	3 704
Publications	-14	185
CMF	168	141
Total	878	4 030

4.7- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 285 706 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	263 616
Variation de la part Revenu	22 090
Variation de l'Actif Net	285 706

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2014

Montant:	1 666 579
Nombre de titres :	11 307
Nombre de porteurs de parts :	30

Souscriptions réalisées

Montant:	202 077
Nombre de titres émis :	1 371
Nombre de nouveaux porteurs de parts :	6

Rachats effectués

Montant:	95 806
Nombre de titres rachetés :	650
Nombre de porteurs de parts sortants :	1

Capital au 31-12-2014

Montant:	1 772 850 *
Nombre de titres :	12 028
Nombre de porteurs de parts :	35

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 772 850
Variation des + ou- values potentielles sur titres	156 409
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(482)
Régularisation des SND	6 826
Frais de négociation de titres	(5 408)
Droit de sortie	-
Capital au 31/12/2014	1 930 195

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève en 2014 à 41 574 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Rémunération du Dépositaire	3 275	5 172
Rémunération du Gestionnaire	38 299	60 483
Total	41 574	65 655

4.9- Autres charges

Ce poste s'élève en 2014 à 2 030 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Rémunération CAC	0	2 632
Redevance CMF	1 850	2 922
Frais divers bancaires	173	403
Charges diverses	7	6
Total	2 030	5 963

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	5,425	7,177	5,063
Charges de gestion des placements	-3,457	-5,807	-7,717
Revenu net des placements	1,968	1,370	-2,654
Autres charges	-0,170	-0,527	-0,440
Résultat d'exploitation	1,798	0,843	-3,094
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,095	0,421	0,655
Sommes capitalisables de l'exercice	1,703	1,264	-2,439
Variation des + ou - values potentielles sur titres	13,003	-7,178	-16,122
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,041	-14,971	24,729
Frais de négociation de titres	-0,450	-1,603	-0,658
+ ou - values sur titres et frais de négociation	12,512	-23,752	7,949
Résultat net de l'exercice	14,310	-22,909	4,856
Droits d'entrée et de sortie	0,000	0,158	0,165
Résultat non distribuable de l'exercice	12,512	-23,594	8,114
Régularisation des sommes non distribuables	0,566	6,995	-2,666
Sommes non distribuable de l'exercice	13,078	-16,599	5,449
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	164,460	149,679	165,014

Ratios de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,25%	2,25%	3,50%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,20%	0,20%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	9,30%	0,49%	1,11%

5.2 Transactions avec les parties liées

La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20%TTC de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

La rémunération d'AXIS GESTION au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2014 s'élève à 38 299 DT TTC. La rémunération variable est nulle.

Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 5 408 au titre de l'exercice 2014.

Le dépositaire perçoit une commission égale à 0,15% de l'actif net hors taxes (avec un minimum de 50000 D HT par an) calculée quotidiennement et elle est payée annuellement. La rémunération de l'exercice 2014 s'élève à 3 275 DT TTC.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR & Mr Karim DEROUCHE.

Groupe DELICE
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

Actifs	31.12.2014	31.12.2013 Retraité*	31.12.2013 Publié
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	2 518 600	2 139 982	2 139 982
-Amortissements Immobilisations incorporelles	(1 877 592)	(1 748 255)	(1 748 255)
(1)	641 008	391 727	391 727
Immobilisations corporelles	338 360 399	276 575 028	276 575 028
-Amortissements immobilisations corporelles	(152 266 670)	(132 096 974)	(132 096 974)
(2)	186 093 729	144 478 054	144 478 054
Immobilisations financières	12 056 366	11 755 350	11 755 350
-Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(2 067 251)	(2 060 375)	(2 060 375)
(3)	9 989 115	9 694 975	9 694 975
Autres actifs non courants	(4)	2 598 222	1 985 729
Actifs d'impôts différés	(5)	7 336 125	6 385 905
Total des actifs non courants	206 658 199	162 936 390	162 936 390
Actifs courants			
Stocks	79 668 106	53 481 539	53 481 539
- Provisions pour dépréciation des stocks	(2 880 395)	(2 401 576)	(2 401 577)
(6)	76 787 711	51 079 963	51 079 963
Clients et comptes rattachés	20 137 365	17 563 391	30 498 486
-Provisions pour dépréciation des clients	(2 848 625)	(3 258 971)	(3 258 971)
(7)*	17 288 740	14 304 420	27 239 515
Autres actifs courants	47 303 140	66 754 028	63 229 117
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 343 946)	(794 256)	(794 256)
(8)*	45 959 194	65 959 772	62 434 861
Placements et autres actifs financiers	(9)	15 000 000	-
Liquidités et équivalents de liquidités	20 486 536	25 447 118	26 918 477
-Provisions/ liquidités	-	(238 748)	(238 748)
(10)*	20 486 536	25 208 370	26 679 729
Total des actifs courants	175 522 181	156 552 525	167 434 067
Total Actifs	382 180 380	319 488 915	330 370 457

*Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives.

Groupe DELICE
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

Capitaux propres et passifs		31.12.2014	31.12.2013 Retraité*	31.12.2013 Publié
Capital social		549 072 620	549 072 620	549 072 620
Réserves de restructuration		(472 190 804)	(472 190 804)	(472 190 804)
Réserves consolidés		25 131 472	-	-
Total des capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice		102 013 288	76 881 816	76 881 816
Résultat de l'exercice		25 825 670	25 001 566	25 001 566
Total des capitaux propres consolidés		127 838 958	101 883 382	101 883 382
Intérêts des minoritaires		4 553 514	5 350 821	5 350 821
Total des capitaux propres consolidés et intérêts des minoritaires	(11)	132 392 472	107 234 203	107 234 203
Passifs non courants				
Emprunts	(12)	63 138 204	39 055 077	39 055 077
Provisions	(13)	12 924 296	12 073 838	12 073 838
Passifs d'impôts différés	(14)	854 815	854 815	854 815
Total des passifs non courants		76 917 315	51 983 730	51 983 730
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	(15)*	90 611 837	72 514 690	83 396 233
Autres passifs courants	(16)	26 367 434	30 769 566	30 769 566
Concours bancaires et autres passifs financiers	(10)	55 891 322	56 986 725	56 986 725
Total des passifs courants		172 870 593	160 270 980	171 152 524
Total des passifs		249 787 908	212 254 711	223 136 254
Total Capitaux propres et passifs		382 180 380	319 488 915	330 370 457

*Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives.

Groupe DELICE
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

		31.12.2014	31.12.2013 Retraité*	31.12.2013 Publié
Revenus	(17)*	647 588 213	560 723 738	529 773 045
Autres produits d'exploitation	(18)*	12 807 509	6 982 368	50 241 196
Total des produits d'exploitation		660 395 722	567 706 106	580 014 242
Variation des stocks des Produits Finis		(690 675)	6 004 351	4 861 352
Achats consommés	(19)*	(501 025 458)	(433 710 276)	(436 553 845)
Charges de personnel	(20)*	(52 702 542)	(44 285 123)	(42 345 648)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(21)*	(25 667 082)	(22 549 958)	(26 306 952)
Autres charges d'exploitation	(22)*	(38 769 810)	(32 383 796)	(34 323 271)
Total des charges d'exploitation		(618 855 567)	(526 924 802)	(534 668 364)
Résultat d'exploitation		41 540 155	40 781 304	45 345 878
Charges financières nettes	(23)	(8 639 380)	(5 941 045)	(5 941 045)
Produits financiers	(24)	1 245 625	616 634	616 634
Autres gains ordinaires	(25)	225 449	539 470	539 470
Autres pertes ordinaires	(26)*	(334 994)	(2 195 710)	(6 760 283)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		34 036 855	33 800 653	33 800 653
Impôts sur les bénéfices		(9 637 815)	(9 888 352)	(9 888 352)
Impôt différé		857 455	725 261	725 261
Résultat des activités ordinaires après impôt		25 256 495	24 637 562	24 637 562
Part revenant aux intérêts minoritaires	(11)	(569 175)	(364 004)	(364 004)
Résultat net consolidé (Part revenant au groupe)		25 825 670	25 001 566	25 001 566
Nombre moyen des actions		54 907 262	54 907 262	54 907 262
Résultat par action	(28)	0,470	0,455	0,455

*Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives.

Groupe DELICE
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

		31.12.2014	31.12.2013
Résultat net (Groupe)		25 825 670	25 001 566
<u>Ajustement pour:</u>			
*Part revenant aux intérêts minoritaires	(11)	(569 175)	(364 004)
*Amortissements, Provisions & Reprises de provisions	(21)	25 667 082	18 126 730
*Variation des:			
-Autres actifs non courants		(1 521 667)	(737 652)
- Stocks		(26 186 567)	(9 039 778)
- Créances clients		(2 573 974)	(10 238 419)
- Autres actifs		19 450 888	(7 452 946)
- Fournisseurs et autres dettes		22 405 415	13 430 684
-Autres passifs courants		(4 402 132)	9 402 878
-Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		2 244 787	5 848 672
*Impôt différé		(857 455)	(725 261)
*Intérêts Emprunts	(23)	1 094 784	317 803
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		60 577 656	43 570 272
Variation de trésorerie provenant de l'acquisition et des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(59 062 807)	(56 958 039)
Variation de trésorerie provenant des immobilisations financières		(1 499 881)	(6 687 966)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(60 562 688)	(63 646 005)
Encaissement suite à l'augmentation du capital		6 000 000	18 010 000
Dividendes et autres distributions		-	(15 836 723)
Encaissements provenant des subventions d'investissement		1 183 640	455 628
Variation de trésorerie provenant des emprunts		(6 908 880)	12 400 033
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		274 760	15 028 938
Variation de trésorerie		289 728	-5 046 794
Trésorerie au début de l'exercice	(27)	11 253 407	16 300 200
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(27)	11 543 135	11 253 407

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le **Groupe DELICE** est composé de neuf sociétés : DELICE Holding, CLC, CLN, CLSB, SBC, CF, Delta Plastic, STIAL et SOCOGES exerçant dans *le secteur de l'industrie agro-alimentaire*.

- ✓ La société «DELICE Holding» est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 20 Mai 2013. Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10.000 dinars divisés en 100 actions de 10 dinars chacune. Conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07 Août 2013, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15.417.888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune. L'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39.488.374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

- ✓ La société Centrale Laitière du Cap-Bon « CLC » est une société anonyme créée en 1993, spécialisée dans la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés sauf le yaourt et les boissons de toutes natures.

- ✓ La société Centrale Laitière Du Nord « CLN » est une société anonyme spécialisée dans la transformation du lait et la production de ses dérivés ainsi que la commercialisation des produits laitiers et ses dérivés ainsi que tous produits agroalimentaires.

- ✓ La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد « CLSB » est une société anonyme de droit tunisien. Elle a été créée le 13 Juin 2011 et a pour objet la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés, et la production et vente de tout produit agroalimentaire.

- ✓ La société des boissons du Cap-Bon «SBC» est une société anonyme spécialisée dans la fabrication, le stockage, le reconditionnement et la commercialisation de toute nature de boisson principalement le jus, les boissons gazeuses et non gazeuses et celles à bases de fruits.

- ✓ La société Compagnie Fromagère « CF » est une société anonyme spécialisée dans la fabrication de produits destinés à l'alimentation humaine à partir de caillé de lait animal ou de dérivés de lait. Elle a été créée en 2008 dans le cadre d'un partenariat entre le Groupe DELICE et le groupe BONGRAIN.

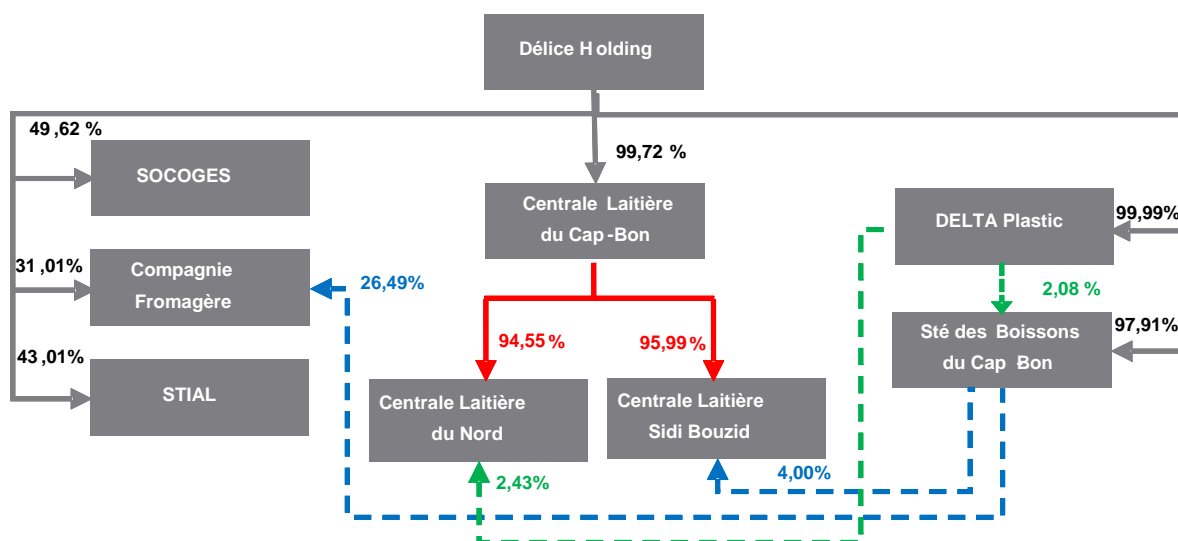
- ✓ DELTA Plastic est une société à responsabilité limitée créée en 2002 sise à la zone industrielle de Soliman et spécialisée dans la production des bouteilles et des emballages en plastique. L'activité de DELTA Plastic consiste exclusivement dans le travail à façon pour le compte de la société du groupe STIAL. Elle produit les bouteilles en plastique pour l'emballage des produits DUNUP.

- ✓ La Société Tunisienne de l'Industrie Alimentaire « STIAL » est une société anonyme créée en 1978 spécialisée dans la fabrication et la vente de yaourt et autres dérivés de produits laitiers.

- ✓ La société de commerce et de gestion « SOCOGES » est une société à responsabilité limitée spécialisée dans la commercialisation et la distribution de tous produits, notamment les produits laitiers, alimentaires, agricoles et industriels. La SOCOGES assure la distribution des produits des sociétés du groupe.

II. Périmètre de consolidation au 31/12/2014

Le périmètre de consolidation du groupe DELICE Holding est présenté au niveau du schéma suivant :



III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DE CONSOLIDATION

A. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe DELICE Holding sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif. Les états financiers consolidés regroupent également toutes les coentreprises dont le groupe exerce un contrôle conjoint.

a. Contrôle exclusif

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Il est à noter que pour la détermination du périmètre de consolidation, le Groupe DELICE Holding a opté pour la prise en compte des contrats de rétrocessions (pactes) conclus avec les sociétés d'investissements à capital risque (SICAR) dans certaines sociétés, dans le calcul du pourcentage d'intérêts et de contrôle. Ces contrats constituent un engagement de la part de l'une des sociétés du Groupe de racheter des titres qui font l'objet d'une convention de rétrocession ou d'un pacte d'actionnaires.

Ayant pour objet de décrire la réalité économique du groupe et conformément au principe de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique, l'hypothèse de base retenue, consiste à retraiter les participations qui font l'objet de ces contrats au bilan et à l'état de résultat comme s'ils avaient été acquises à crédit.

Par conséquent le groupe a décidé de comptabiliser ces titres dans le compte « Titres de participation » par le crédit du compte « Emprunt ».

b. Contrôle conjoint

Le contrôle conjoint tel que défini par la NCT 37 est le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique.

B. Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société DELICE Holding et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose d'un contrôle.

La société STIAL est détenue à concurrence de 50% par le partenaire stratégique étranger Compagnie Gervais Danone (CGD), 43,01% par DELICE Holding et 6,99% par Monsieur Kamel Meddeb (frère du PDG de DELICE Holding).

Le pacte d'actionnaires de la société STIAL stipule que :

- Les principales décisions stratégiques et opérationnelles sont prises au niveau du conseil d'administration de la STIAL qui est composé de 4 administrateurs, dont 2 sont désignés par DELICE Holding et 2 désignés par le partenaire étranger. Les décisions ne peuvent être prises qu'en cas d'accord entre les deux actionnaires DELICE Holding et le Partenaire étranger.
- Le conseil délègue au directeur général à l'intérieur des lignes directrices la gestion quotidienne de la société dont la finalité est la réalisation des objectifs assignés.

La société SOCOGES est détenue à concurrence 50% par le partenaire stratégique étranger CGD, 49,62% par DELICE Holding et 0,36% par Monsieur Kamel Meddeb gérant de la SOCOGES.

La structure de capital des deux sociétés et le partage des décisions stratégiques financières et opérationnelles au niveau de la société STIAL prouvent l'existence d'un contrôle conjoint sur les deux sociétés.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	% de contrôle	% d'intérêts groupe	Type de contrôle	Méthode de comptabilisation
DELICE Holding	100%	100%	Société mère	
CLC	99,72%	99,72%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLN	96,98%	96,71%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLSB	99,99%	99,72%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SBC	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CF	57,50%	57,49%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Delta plastic	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
STIAL	43,01%	43,01%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
SOCOGES	49,62%	49,62%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle

a. L'intégration globale

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère DELICE Holding et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

b. L'intégration proportionnelle

L'application de la consolidation proportionnelle signifie que le bilan consolidé du Co-entrepreneur inclut sa quote-part des actifs contrôlés conjointement et sa quote-part des passifs dont il est conjointement responsable. L'état de résultat consolidé du Co-entrepreneur comprend sa quote-part des produits et charges de l'entité contrôlée conjointement.

c. Traitement de l'écart d'acquisition

Conformément à la norme comptable nationale (NCT 38) et internationale (IFRS 3)¹, le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de la société DELICE Holding est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun qui est hors champ d'application de ces deux normes. De ce fait il n'est pas fait application de la méthode d'acquisition, par conséquent :

- Les actifs et passifs des entreprises regroupées sont repris à leur valeur comptable nette.
- Aucun goodwill n'est constaté suite au regroupement. Toute différence entre la valeur des apports et les capitaux propres des entités regroupées est enregistrée dans les réserves consolidées (réserves de restructuration).

¹ Selon le paragraphe 10 de la norme internationale IFRS 3, un regroupement d'entreprises impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun est un regroupement d'entreprises dans lequel la totalité des entités ou activités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie ou les mêmes parties, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire.

IV. Principales méthodes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- ✓ hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ convention de la périodicité ;
- ✓ convention de prudence ;
- ✓ convention du coût historique et
- ✓ convention de l'unité monétaire.

A. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Désignation	Taux annuels
Constructions	5%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

B. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

C. Stocks

Les stocks du groupe sont essentiellement composés de stocks de matières premières, stocks d'emballages, pièces de rechange, matières consommables, des encours et des produits finis.

Les stocks de produits finis sont valorisés selon la méthode du coût de production incluant :

- Le coût des consommations de matières premières et emballages ;
- Les coûts directement attribuables à la production (principalement consommations d'énergie, consommation de pièces de rechange et de consommables, les charges de personnel directes, les amortissements des immobilisations directement rattachés au cycle de production...);
- Une quote-part des coûts indirects de production

Les stocks de matières premières, d'emballages et de pièces de rechange sont valorisés au coût d'achat incluant le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurance et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

D. Revenus

Les revenus sont, soit les entrées de fonds ou autres augmentations d'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe. Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

E. Impôt différé

Les sociétés du Groupe DELICE Holding sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. NOTES EXPLICATIVES

A. Notes relatives aux rubriques du bilan :

Notes 1 et 2 : Immobilisations incorporelles et corporelles :

La valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à **186 734 737** dinars au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

<i>Montants en TND</i>	Valeur Brute Dec 2013	Entrées 2014	Cession et reclassements 2014	Valeur Brute Dec 2014	Amortissements cumulés 2013	Dotations 2014	Amortissements / cession	Amortissements cumulés 2014	VCN 2013	VCN 2014
Logiciels	1 865 366	160 344		2 025 710	1 701 335	129 337	-	1 830 672	164 032	195 038
Concessions de marques et brevets	46 920	-	-	46 920	46 920	-	-	46 920	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	227 696	312 319	94 045	445 970	-	-	-	-	227 696	445 970
Total immobilisations incorporelles	2 139 982	472 663	94 045	2 518 600	1 748 255	129 337	-	1 877 592	391 726	641 008
Terrains	7 900 025	981 702	-	8 881 727	-	-	-	-	7 900 025	8 881 727
Constructions	21 689 455	21 555 390	1 204 132	42 040 713	8 693 602	1 730 784	-	10 424 368	12 995 853	31 616 345
Matériel industriel	129 502 344	55 488 162	3 037 412	181 953 094	81 361 387	12 994 767	2 742 111	91 614 298	48 140 957	90 338 796
Outillage industriel	3 619 470	1 961 807	47 062	5 534 215	1 679 567	651 222	-	2 330 785	1 939 903	3 203 431
Matériel de transport	25 589 729	7 631 695	1 436 434	31 784 990	15 659 435	3 903 332	1 306 227	18 256 370	9 930 294	13 528 620
Agencements, aménagements et installations divers	31 600 922	6 760 041	322 871	38 038 092	14 767 580	3 311 777	143 156	17 936 172	16 833 342	20 101 920
Equipements de bureau	1 308 480	559 245	-	1 867 725	976 748	167 186	147	1 143 784	331 732	723 940
Matériel informatique	5 254 592	1 124 605	-	6 379 197	3 650 119	725 978	-	4 376 081	1 604 473	2 003 116
Matériel d'emballage	2 636 703	219 879	155 811	2 700 771	1 542 713	551 230	167 449	1 926 487	1 093 990	774 284
Frigos	1 772 770	8 557	-	1 781 327	1 697 036	58 578	-	1 755 612	75 734	25 715
Immobilisation à statut juridique particulier	1 474 362	152 217	-	1 626 579	352 667	263 433	-	616 100	1 121 695	1 010 480
Immobilisations en cours	36 302 437	26 470 877	47 121 493	15 651 821	-	-	-	-	36 302 437	15 651 821
Avances et acomptes sur immobilisations	7 923 741	347 069	8 150 665	120 145	-	-	-	-	7 923 741	120 145
Provisions constituées	-	-	-	-	1 716 120	170 498	-	1 886 614	(1 716 120)	(1 886 614)
Total immobilisations corporelles	276 575 028	123 261 247	61 475 880	338 360 399	132 096 974	24 526 591	4 356 897	152 266 670	144 478 054	186 093 729
Total immobilisations incorporelles et corporelles	278 715 010	123 733 910	61 569 925	340 878 999	133 845 228	24 655 929	4 356 897	154 144 263	144 869 780	186 734 737

Note 3 : Immobilisations financières :

Les immobilisations financières nettes présentent un solde net de **9 989 115** dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013 Retraité	Solde au 31/12/2013 Publié
Titres de participation (*)	11 107 211	11 007 212	11 007 212
Dépôts et cautionnements	871 067	689 750	689 750
Prêts au personnel	78 088	58 388	58 388
Immobilisations financières brutes	12 056 366	11 755 350	11 755 350
Provisions sur titres de participation	(2 055 463)	(2 048 587)	(2 048 587)
Provisions sur dépôts et cautionnements	(11 788)	(11 788)	(11 788)
Immobilisations financières nettes	9 989 115	9 694 975	9 694 975

(*) Les titres de participations se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute 31/12/2014	Provision 31/12/2014
Titres de participation SDA Hafsia	4 330 000	-
Titres de participation Banque Zitouna	4 000 000	-
Titres de participation PPA	1 749 912	(1 282 789)
Titres de participation MED PLAST	600 000	(600 000)
Titres de participation SMADEA	174 167	-
Titres de participation Bon prix	172 674	(172 674)
Titres de participation BTS	43 526	-
Titres de participation SICAR SUD	21 882	-
Titres de participation SODINO	15 000	-
Titres de participation UNITED	50	-
	11 107 211	(2 055 463)

Les titres de participation PPA ont été cédés courant 2015 pour leur valeur comptable nette soit 467 123 dinars.

Note 4 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants présentent un solde net de **2 598 222** dinars au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013 Retraité	Solde au 31/12/2013 Publié
Ecart de conversion	585 841	1 084 807	1 084 807
Charges reportées	2 012 381	900 922	900 922
Total	2 598 222	1 985 729	1 985 729

Note 5 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés présentent un solde de **7 336 125** dinars au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013 Retraité	Solde au 31/12/2013 Publié
Actifs d'impôts différés CLN	3 021 150	2 986 310	2 986 310
Actifs d'impôts différés CF	1 960 244	1 522 106	1 522 106
Actifs d'impôts différés CLC	841 932	588 387	588 387
Actifs d'impôts différés STIAL	840 269	547 743	547 743
Actifs d'impôts différés SBC	384 192	473 195	473 195
Actifs d'impôts différés Delta plastic	288 338	268 164	268 164
Total	7 336 125	6 385 905	6 385 905

Note 6 : Stocks

Les stocks présentent un solde net de **76 787 711** dinars au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013 Retraité	Solde au 31/12/2013 Publié
Matières premières	36 378 542	19 876 032	19 876 032
Produits finis	14 048 944	14 648 842	14 648 842
Stock pièces de rechanges	13 050 491	10 779 474	10 779 474
Stock emballages	10 005 053	6 256 836	6 256 836
Matière consommable	4 763 067	921 746	921 746
Stocks divers	844 584	624 352	624 352
Produits en cours	544 551	351 304	351 304
Produits de nettoyage	32 874	22 954	22 954
Total du stock brut	79 668 106	53 481 539	53 481 539
Provisions pour dépréciation des stocks	(2 880 395)	(2 401 576)	(2 401 576)
Total du stock net	76 787 711	51 079 963	51 079 963

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de **17 288 740** dinars au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013 Retraité**	Solde au 31/12/2013 Publié
Clients locaux	14 003 205	13 033 087	27 959 357
Clients douteux	2 372 830	2 384 291	2 384 291
Clients effets escomptés non échus	2 879 483	1 252 081	
Effets à l'encaissement	392 015	739 095	
Clients étrangers	489 832	154 837	154 837
Total brut	20 137 365	17 563 391	30 498 486
Provisions sur créances clients	(2 848 625)	(3 258 971)	(3 258 971)
Total net	17 288 740	14 304 420	27 239 515

**Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (cf note 29)

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de **45 959 194** dinars au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013 Retraité**	Solde au 31/12/2013 Publié
Débiteurs divers	6 523 161	29 809 925	30 124 775
Fournisseurs avances et acomptes	18 624 612	14 024 696	10 184 935
Etat subventions à recevoir	8 846 706	8 548 148	8 548 148
Etat impôts et taxes	4 011 735	5 581 328	5 581 328
Produits à recevoir	5 077 746	5 247 071	5 247 071
Autres actifs courants	599 600	1 054 774	1 054 774
Acomptes provisionnels	1 840 322	1 031 582	1 031 582
Prêts aux personnels	1 038 302	910 245	910 245
Etat retenue à la source	382 889	244 698	244 698
Charges constatées d'avance	217 749	221 371	221 371
Dépôts et cautionnements	70 578	39 197	39 197
Comptes d'attente actif	16 358	27 213	27 213
Personnel avances et acomptes	53 382	13 781	13 781
Total brut	47 303 140	66 754 028	63 229 117
-Provisions dépréciation des autres actifs	(1 343 946)	(794 256)	(794 256)
Total net	45 959 194	65 959 772	62 434 861

**Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (cf note 29)

Note 9 : Placements et autres actifs financiers

Les placements s'élèvent à **15 000 000** dinars au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Certificat de dépôt – échéance 10/04/2015	7 500 000	-
Certificat de dépôt – échéance 05/05/2015	7 500 000	-
<u>TOTAL</u>	<u>15 000 000</u>	<u>-</u>

Note 10 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **20 486 536** dinars au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013 Retraité**	Solde au 31/12/2013 Publié
Banques	18 305 339	25 165 276	26 417 357
Caisses	5 204	257 681	257 681
Intérêts courus / liquidités	91 178	-	-
Effet à l'escompte	-	-	219 278
Chèques à l'encaissement	2 084 815	24 161	24 161
Total	20 486 536	25 447 118	26 918 477

**Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (cf note 29)

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde de **55 891 322** dinars au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013 Retraité	Solde au 31/12/2013
Concours bancaires	23 852 223	14 193 711	14 193 711
Crédits financement cycle d'exploitation	12 220 000	31 263 867	31 263 867
Emprunts liés aux contrats de portage à moins d'un	2 328 800	928 800	928 800
Emprunts échéance à moins d'un an	12 276 688	9 070 080	9 070 080
Effets escomptés non échus	2 879 483	1 252 081	1 252 081
Intérêts courus	2 334 128	278 186	278 186
Total	55 891 322	56 986 725	56 986 725

Note 11 : Capitaux propres

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le 31 Décembre 2014

	Capital social	Réserves de restructuration	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres (part du groupe)	Intérêts des minoritaires/ réserves	Intérêts des minoritaires/ résultat	Total des capitaux propres
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2013	549 072 620	(472 190 804)	-	25 001 566	101 883 382	5 714 825	(364 004)	107 234 203
Affectation résultat			25 001 566	(25 001 566)	-	(364 004)	364 004	-
Distribution des Dividendes					-	(71 583)		(71 583)
Subvention d'investissement			1 073 817		1 073 817	(30 567)		1 043 249
Modifications comptables			(832 527)		(832 527)	(2 367)		(834 894)
Variation du périmètre			(111 384)	2 002	(109 382)	(123 616)		(232 998)
Résultat consolidé de l'exercice 2014				25 823 669	25 823 669		(569 174)	25 254 495
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2014	549 072 620	(472 190 804)	25 131 472	25 825 670	127 838 958	5 122 688	(569 174)	132 392 472

Note 12 : Emprunts

Les emprunts présentent un solde de **63 138 204** dinars au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013 Retraité	Solde au 31/12/2013 Publié
Emprunts bancaires	42 300 665	21 516 273	21 516 273
Emprunts fournisseurs d'immobilisations	5 311 890	5 600 589	5 600 589
Emprunts liés aux contrats de portage	14 706 000	11 034 800	11 034 800
Emprunts leasing	819 649	903 415	903 415
Total	63 138 204	39 055 077	39 055 077

Note 13 : Provisions

Les provisions présentent un solde de **12 924 296** dinars au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013 Retraité	Solde au 31/12/2013 Publié
Provision pour risques et charges	8 956 288	9 253 559	9 253 559
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	3 968 008	2 820 279	2 820 279
Total	12 924 296	12 073 838	12 073 838

Note 14 : Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés présentent un solde de **854 815** dinars au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013 Retraité	Solde au 31/12/2013 Publié
CLC-Passif d'impôt différé	854 815	854 815	854 815
	854 815	854 815	854 815

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de **90 611 837** dinars au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013 Retraité**	Solde au 31/12/2013 Publié
Fournisseurs d'exploitation	45 198 254	38 767 994	49 649 537
Fournisseurs effets à payer	14 944 184	7 012 974	7 012 974
Fournisseurs d'immobilisations	11 201 588	14 207 864	14 207 864
Fournisseurs retenue de garantie	-	530 592	530 592
Fournisseurs factures non parvenues	19 267 811	11 995 266	11 995 266
Total	90 611 837	72 514 690	83 396 233

**Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (cf note 29)

Note 16 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de **26 367 434** dinars au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013 Retraité	Solde au 31/12/2013 Publié
Clients avances et acomptes	3 432 360	5 991 232	5 991 232
Autres avoirs	3 572	-	-
Comptes de personnel	2 332 367	1 880 219	1 880 219
Etat impôts/taxes	5 245 875	5 790 634	5 790 634
Autres passifs courants	5 422 128	8 860 188	8 860 188
Retenues	11 865	49 804	49 804
Créditeurs divers	7 432 032	5 502 158	5 502 158
Cotisations sociales	2 362 450	2 436 164	2 436 164
Assurance au personnel	124 785	259 168	259 168
Total	26 367 434	30 769 566	30 769 566

B. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

Note 17 : Revenus

Les revenus s'élèvent à **647 588 213** dinars en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	2014	2013 Retraité**	2013 Publié
Ventes SOCOGES	351 257 286	309 009 531	309 009 531
Ventes CLC	170 791 616	166 875 463	166 875 463
Ventes CLSB	23 905 170	-	-
Ventes SBC	24 956 525	22 643 501	22 643 501
Ventes CLN	21 262 966	16 988 538	16 988 538
Ventes STIAL	6 453 779	7 383 404	7 383 404
Ventes CF	9 207 302	6 458 901	6 458 901
Ventes Delta plastic	2 290 563	2 264 174	2 264 174
Ristournes et rabais	(2 030 278)	(1 850 466)	(1 850 466)
Subventions d'exploitation	39 493 284	30 950 693	-
Total	647 588 213	560 723 738	529 773 046

**Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (cf note 29)

Note 18 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à **12 807 509** dinars en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	2014	2013 Retraité**	2013 Publié
Subventions	7 257 069	4 128 471	35 226 330
Autres subventions	301 840	-	-
Autres produits d'exploitation	3 366 113	1 489 547	13 650 516
Produits des activités annexes	842 096	819 176	819 176
Quote-part subvention d'investissement	1 040 391	545 174	545 174
Total	12 807 509	6 982 368	50 241 197

**Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (cf note 29)

Note 19 : Achats consommés

Les achats consommés s'élèvent à **501 025 458** dinars en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	2014	2013 Retraité**	2013 Publié
Achats matières premières	342 453 489	301 837 708	224 588 387
Achats emballages	132 175 638	112 774 813	114 552 286
Achat de prestation de services	2 454 476	720 851	77 970 172
Electricité	11 409 324	8 563 002	8 563 002
Achats matières consommables	5 842 405	4 765 527	4 765 527
Achats pièces de rechange	6 205 749	4 232 846	4 232 846
Achats de marchandises consommées	4 888 917	3 795 249	3 795 249
Carburants	1 521 066	1 528 830	1 528 830
Eaux	1 401 594	874 806	874 806
Gaz	1 632 121	717 103	717 103
Frais sur achats	87 017	78 804	78 804
Rabais et ristournes sur achats	(9 046 338)	(6 179 263)	(5 113 167)
Total	501 025 458	433 710 276	436 553 846

**Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (cf note 29)

Note 20 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à **52 702 542** dinars en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	2014	2013 Retraité**	2013 Publié
Appointements et salaires	41 837 792	35 224 744	33 285 269
Charges sociales	6 590 846	5 595 572	5 116 808
Cotisations assurance	846 825	755 151	755 151
Autres charges de personnel	3 427 079	2 709 656	3 188 421
Total	52 702 542	44 285 123	42 345 649

**Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (cf note 29)

Note 21 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à **25 667 082** dinars en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	2014	2013 Retraité**	2013 Publié
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	24 655 929	18 569 961	18 569 961
Dotation (nettes) aux provisions pour risques et charges	(297 271)	2 989 491	3 926 484
Dotation (nettes) aux provisions /des titres de participations	6 876	(724 088)	2 095 913
Dotation (nettes) aux provisions pour dépréciation du stock	478 818	1 066 194	1 066 194
Dotation (nettes) aux provisions pour dépréciations des créances / autres actifs	139 346	199 780	199 780
Dotation (nettes) aux résorptions des frais préliminaires	922 132	448 620	448 620
Reprise sur provision Liquidité	(238 748)	-	-
Total	25 667 082	22 549 958	26 306 952

**Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (cf note 29)

Note 22 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à **38 769 810** dinars en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	2014	2013 Retraité**	2013 Publié
Honoraires et rémunération d'intermédiaire	4 365 132	4 371 127	4 371 127
Autres charges d'exploitation	12 301 706	11 009 867	11 009 867
Charges locatives	5 812 024	3 530 400	3 530 400
charges divers ordinaires	1 903 440	1 541 016	3 480 491
Entretien et réparation	3 695 942	2 994 612	2 994 612
Redevances	2 618 032	2 498 168	2 498 168
Services extérieurs	2 286 304	1 895 923	1 895 923
Impôts et taxes	2 546 455	1 772 164	1 772 164
Sous-traitance	523 069	842 476	842 476
Charges d'assurance	1 103 473	760 728	760 728
Frais de télécommunications	452 887	426 467	426 467
Transport sur achats	475 190	372 700	372 700
Etudes et recherches	828 742	316 829	316 829
Transport sur ventes	368 632	51 319	51 320
Transfert de charge	(511 218)	-	-
Total	38 769 810	32 383 796	34 323 272

**Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (cf note 29)

Note 23 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à **8 639 380** dinars en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	2014	2013 Retraité	2013 Publié
Agios et intérêts bancaires	3 603 198	2 946 796	2 946 796
Intérêts sur emprunts	2 678 108	1 722 796	1 722 796
Pertes/gains de changes	1 263 290	953 650	953 650
Intérêts / Portage	1 094 784	317 803	317 803
Total	8 639 380	5 941 045	5 941 045

Note 24 : Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à **1 245 625** dinars en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	2014	2013 Retraité	2013 Publié
Produits des placements	1 245 625	501 854	501 854
Intérêts des comptes courants	-	113 343	113 343
Produits des participations	-	1 438	1 438
Total	1 245 625	616 634	616 634

Note 25 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à **225 449** dinars en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	2014	2013 Retraité	2013 Publié
Produits sur cession d'immobilisations	92 686	449 097	449 097
Autres gains ordinaires	132 763	90 373	90 373
Total	225 449	539 470	539 470

Note 26 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à **334 994** dinars en 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	2014	2013 Retraité**	2013 Publié
Autres pertes ordinaires	289 369	1 232 120	4 099 145
Réduction de valeur	-	-	1 697 548
Pertes sur cession d'immobilisations	45 625	963 590	963 590
Total	334 994	2 195 710	6 760 283

**Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (cf note 29)

C. Notes relatives aux rubriques de l'état des flux de trésorerie :

Note 27 : Trésorerie nette

<u>Liquidités, équivalents de liquidités et placements (A)</u>	<u>Solde au 31/12/2014</u>	<u>Solde au 31/12/2013</u>
Placements	15 000 000	-
Banques	18 305 339	25 165 275
Caisses	5 204	257 681
Chèques à l'encaissement	2 084 815	24 162
Total (A)	35 395 358	25 447 118

<u>Concours bancaires et autres passifs financiers (B)</u>	<u>Solde au 31/12/2014</u>	<u>Solde au 31/12/2013</u>
Concours bancaires	23 852 223	14 193 711
Total (B)	23 852 223	14 193 711

Trésorerie nette (A-B)	11 543 135	11 253 407
-------------------------------	-------------------	-------------------

D. Autres notes :

Note 28: Détermination du résultat par action :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Résultat net consolidé (A)	25 825 670	25 001 566
Nombre des actions en début de période	54 907 262	54 907 262
Nombre des actions en fin de période	54 907 262	54 907 262
Nombre moyen des actions (B)	54 907 262	54 907 262
Résultat par action en dinars (A/B)	0,470	0,455

Note 29: Changement de méthode de présentation

Les changements dans les méthodes de présentation, décrits ci-dessous, traduisent de manière plus fiable la substance et la réalité économique des opérations du groupe, eu égard à l'optique retenue pour l'établissement des états financiers consolidés.

Les données comparatives au 31 décembre 2013 ont été retraitées pour des besoins de la comparabilité.

29.1 Changement de méthode de présentation des postes du bilan

Rubrique	2013 Retraité	2013	Variation	Commentaires
Clients et comptes rattachés	17 563 391	30 498 486	(12 935 095)	Un solde "fournisseur intergroupe" à hauteur de 11 028 179 Dinars a été déduit du solde "client intergroupe" correspondant.
				Un solde " clients, effets à recevoir" à hauteur de 3 693 125 Dinars a été reclassé parmi les "autres actifs courants" (Ristourne Tetra – Produits à recevoir)
				Un montant à hauteur de 314 850 dinars a été reclassé parmi les "clients et comptes rattachés"
				Les effets escomptés non échus à hauteur de 1 252 081 dinars ont été reclassés parmi les "clients et comptes rattachés" De plus, des effets remis à l'escompte à hauteur de 219 278 dinars ont été reclassés parmi les "clients et comptes rattachés"
Autres actifs courants	66 754 028	63 229 117	3 524 911	Un solde " clients, effets à recevoir" à hauteur de 3 693 125 Dinars a été reclassé parmi les "autres actifs courants" (Ristourne Tetra – Produits à recevoir)
				Un montant à hauteur de 314 850 dinars a été reclassé parmi les " clients et comptes rattachés "
				Un montant à hauteur de 146 636 dinars a été reclassé parmi les "autres actifs courants".
Liquidités et équivalents de liquidités	25 447 118	26 918 477	(1 471 359)	Les effets escomptés non échus à hauteur de 1 252 081 dinars ont été reclassés parmi les "clients et comptes rattachés"
				Les effets remis à l'escompte à hauteur de 219 278 dinars ont été reclassés parmi les "clients et comptes rattachés"
Fournisseurs et comptes rattachés	72 514 690	83 396 233	10 881 543	Un solde "fournisseur intergroupe" à hauteur de 11 028 179 Dinars a été déduit du solde "client intergroupe" correspondant.
				Un montant à hauteur de 146 636 dinars a été reclassé parmi les "autres actifs courants".

29.2 Changement de méthode de présentation des postes de l'état de résultat

Rubrique	2013 Retraité	2013	Variation	Commentaires
Revenus	560 723 738	529 773 046	30 950 693	Les subventions d'exploitation qui s'élèvent à 30 950 693 dinars ont été reclassées parmi les revenus
Autres produits d'exploitation	6 982 368	50 241 196	(43 258 828)	Les subventions d'exploitation qui s'élèvent à 30 950 693 dinars ont été reclassées parmi les revenus Les ristournes sur achats ont été reclassées en déduction des achats consommés pour le montant de 3 986 568 dinars Les reprises / provision pour un montant de 3 756 994 dinars relatives à des participations non cédées ont été reclassées au niveau de la rubrique "dotations / reprises des amortissements/provisions" Les reprises / provision pour un montant de 4 564 573 dinars relatives à des participations cédées ont été reclassées au niveau de la rubrique "autres pertes ordinaires"
Variation des stocks des PF et des encours	6 004 351	4 861 352	1 142 999	Un montant de 1 142 999 dinars relatif à une variation du stock d'emballages a été reclassé parmi les achats consommés
Achats consommés	(433 710 276)	(436 553 845)	2 843 569	Les ristournes sur achats ont été reclassées en déduction des achats consommés pour le montant de 3 986 568 dinars Un montant de 1 142 999 dinars relatif à une variation du stock d'emballages a été reclassé parmi les achats consommés
Charges de personnel	(44 285 123)	(42 345 648)	(1 939 475)	Un montant de 1 939 475 dinars et relatif à des primes servies a été reclassé parmi les charges de personnel
Dotations aux amortissements et aux provisions	(22 549 958)	(26 306 952)	3 756 994	Les reprises / provision pour un montant de 3 756 994 dinars relatives à des participations non cédées ont été reclassées au niveau de la rubrique "dotations / reprises des amortissements/provisions"
Autres charges d'exploitation	(32 383 796)	(34 323 271)	1 939 475	Un montant de 1 939 475 dinars et relatif à des primes servies a été reclassé parmi les charges de personnel
Autres pertes ordinaires	(2 195 710)	(6 760 283)	4 564 573	Les reprises / provision pour un montant de 4 564 573 dinars relatives à des participations cédées ont été reclassées au niveau de la rubrique "autres produits d'exploitation"

Note 30: Engagements hors bilan :

1- Les engagements hors bilan donnés se présentent au 31 décembre 2014 comme suit :

Libellé	Société	Montant
Crédit Documentaire	CLN	4 685 497
	CLN	213 750
	CLSB	5 315 600
Cautions de Garantie	SBC	72 500
	STIAL	808 916
	SOCOGES	67 501
	SBC	1 422 760
Engagement par Signature	SBC	1 422 760
Total		12 586 524

Par ailleurs les sociétés du groupe ont donné des nantissements sur Titres Fonciers, sur Fonds de Commerce et Matériel qui se détaillent comme suit :

- La « CLSB » a contracté des crédits en 2013 et 2014 auprès de la BIAT, l'ATB et Attijari Bank pour les montants respectifs de **6 MDT, 4 MDT et 8,5 MDT**.

En contre partie des crédits obtenus, la société a signé des contrats de garantie au profit des banques citées. Ces garanties comportent l'hypothèque sur l'immeuble abritant l'usine à Lassouda à Sidi Bouzid et le nantissement sur le fonds de commerce de la société et sur le matériel installé à l'usine.

- La société « Compagnie Fromagère » a nant son fonds de commerce et son matériel au profit de la BIAT et ce au titre des emprunts contractés pour des montants respectifs de **3 MDT et 2 MDT**.
- La société « Delta Plastic » a obtenu en 2013 un crédit auprès d'Attijari Bank pour **500 000 dinars** et a donné en sureté et garantie à la banque :
 - Un nantissement sur son fonds de commerce ;
 - Un nantissement sur son matériel d'exploitation.
- La « CLC » a accordé des hypothèques et des nantissements de fonds de commerce et matériel au titre de ses crédits de gestion accordés.

Les hypothèques et nantissements accordés au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

Banque	BIAT
Attijari Bank	15 500 000
Amen Bank	10 500 000
ATB	12 500 000
Zitouna Bank	10 000 000
BIAT	13 500 000
STB	13 500 000
Total	75 500 000

2- Les engagements reçus se détaillent au 31 décembre 2014 comme suit :

- La société « Compagnie Fromagère » a reçu des engagements hors bilan de la part des banques qui se détaillent comme suit :

Désignation	Attijari Bank	BIAT
Débit en compte	500 000	1 500 000
Financement de stock	500 000	2 000 000
Lettre de crédit	250 000	500 000
Total	1 250 000	4 000 000

Note 31: Evènements post clôture :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 24 Avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la société « Délice Holding » pour l'exercice clos du 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 382 180 380 dinars et un bénéfice consolidé de 25 825 670 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société « Délice Holding » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but

d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés de la société « Délice Holding », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 26 Mai 2015

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed LOUZIR

FINOR
Karim DEROUICHE

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 3 juin 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M Nouredine HAJJI et M Fayçal DERBEL.

Bilan consolidé Arrêté au 31.12.2014 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2014	2013
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	194 376	318 462
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	204 020	228 787
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	6 118 461	5 487 233
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	702 896	437 517
AC5 Portefeuille d'Investissement	(1-5)	376 462	377 137
Titres mis en équivalence	(1-5)	178 918	172 268
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	113 303	111 836
AC7 Autres actifs	(1-7)	111 463	119 961
TOTAL ACTIFS		7 999 899	7 253 201
PA1 Banque Centrale	(2-1)	427 124	490 082
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	242 599	166 556
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-3)	5 414 362	4 864 091
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	922 412	881 100
PA5 Autres passifs	(2-5)	260 792	194 903
TOTAL PASSIFS		7 267 289	6 596 732
INTERETS MINORITAIRES	(3)	47 869	41 907
CP1 Capital		122 220	122 220
CP2 Réserves		472 118	386 067
CP4 Autres capitaux propres		-	-
CP5 Résultats reportés		2	-
CP6 Résultat de l'exercice		90 401	106 275
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(4)	684 741	614 562
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 999 899	7 253 201

État des engagements Hors Bilan consolidé
Arrêté au 31.12.2014
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2014	2013
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	592 643	646 178
HB 02- Crédits documentaires	(5-2)	391 679	265 907
HB 03- Actifs donnés en garantie	(5-3)	427 000	490 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 411 322	1 402 085
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
	(5-4)		
HB 04- Engagements de financement donnés		203 512	177 782
HB 05- Engagements sur titres		2 357	3 518
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		205 869	181 300
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 06- Engagements de financement reçus	(5-5)	155	1 582
HB 07- Garanties reçues	(5-6)	1 330 178	1 128 408

État de résultat consolidé
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
		2014	2013
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		579 205	507 537
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(6-1)	447 946	395 946
PR2 Commissions perçues	(6-2)	67 313	58 629
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3)	50 021	38 603
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4)	13 925	14 359
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		334 551	261 177
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5)	329 227	256 683
CH2 Commissions encourues		5 324	4 494
PRODUIT NET BANCAIRE		244 654	246 360
PR5/CH4 Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(6-6)	(65 804)	(62 961)
PR6/CH5 Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(6-7)	130	1 203
PR7 Autres produits d'exploitation		2 383	1 920
CH6 Frais de personnel	(6-8)	(69 811)	(63 035)
CH7 Charges générales d'exploitation	(6-8)	(17 641)	(15 745)
CH8 Dotations aux amortissements	(6-8)	(5 780)	(5 638)
RESULTAT D'EXPLOITATION		88 131	102 104
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		11 870	12 739
PR8/CH9 Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(6-9)	(1 507)	(558)
CH11 Impôt sur les sociétés	(6-10)	(9 292)	(8 751)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		89 202	105 534
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
Part de résultat revenant aux minoritaires		(1 199)	(741)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		90 401	106 275
Effet des modifications comptables		-	(65 951)
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		90 401	40 324
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)	(6-11)	3,698	4,551
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)	(6-11)	3,698	4,551

État de flux de trésorerie consolidé
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2014	2013
<u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		512 731	462 035
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(323 175)	(277 943)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		26 260	(22 455)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(697 714)	(682 736)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		443 210	674 195
Titres de placements		(111 875)	(214 775)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(71 746)	(61 505)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		64 987	(2 404)
Impôt sur le bénéfice		(6 955)	(9 448)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>		(164 277)	(135 036)
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		33 190	25 582
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(69 266)	(21 640)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(7 018)	(9 457)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		(43 094)	(5 515)
<u>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>	(7-3)		
Émission d'actions		-	75 349
Émission provenant des fonds gérés		79 911	2 940
Émission d'emprunts		-	46 592
Remboursement d'emprunts		(38 918)	(66 540)
Augmentation / diminution ressources spéciales		77 073	137 299
Dividendes versés		(22 842)	(17 432)
Mouvement sur fond social et de retraite		74	(60)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		95 298	178 148
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(112 073)	37 597
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(7-4)	(170 801)	(208 398)
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</u>		(282 874)	(170 801)

I. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ANNUELS ARRETES AU 31/12/2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par:

- le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- la norme comptable générale n° 01;
- les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives aux OPCVM;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2014.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend:

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

4.1 L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2 La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	pays de Résidence
AMEN BANK	Société mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	99,97%	88,59%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	60,00%	61,85%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN FINANCE COMPANY "AFC"	Filiale	IG	30,00%	33,25%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	61,78%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	M E	42,61%	52,35%	Algérie
AMEN INVEST	Entreprise associée	M E	36,90%	36,90%	Tunisie
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	M E	32,48%	32,48%	Tunisie
ENNAKL	Entreprise associée	M E	32,80%	17,65%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	M E	30,00%	38,12%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	M E	28,79%	28,91%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Entreprise associée	M E	30,00%	30,00%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	M E	30,00%	30,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	M E	29,85%	29,85%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	M E	29,66%	29,52%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	M E	27,27%	36,13%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	M E	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	M E	23,24%	20,29%	Tunisie
SICAV AMEN	Entreprise associée	M E	0,09%	0,09%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	M E	27,00%	28,84%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	M E	0,03%	0,03%	Tunisie

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

La société AMEN FINANCE COMPANY a été intégrée en tant que filiale du groupe AMEN BANK et ce, conformément aux dispositions de la norme comptable NC 35 qui stipule dans son § 10 alinéa b que le contrôle existe également lorsque la mère, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entreprise et dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu des statuts ou d'un contrat.

En 2014, le groupe Amen Bank n'a enregistré aucune nouvelle entrée ; par contre le groupe a connu la sortie de la société EL KHIR suite à son entrée dans la procédure de liquidation.

La sortie de la société EL KHIR du périmètre de consolidation, s'est traduite par une perte impactant les résultats consolidés de l'exercice 2014 de 1.458 KDT

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1 Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante:

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;

- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux- ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2014. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 37 816 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 34 586 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 3 230 KDT a été dotée au titre de l'année 2014.

5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2014 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2014, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 464 KDT a été constatée au cours de 2014.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision de 98 651 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision additionnelle de 69 548 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 29 103 KDT a été dotée au titre de l'année 2014.

5.4 Portefeuille titres

5.4.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

5.4.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.4.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.5 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont déduits du résultat.

5.6 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont rajoutées au résultat.

5.7 Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.8 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

5.9 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.10 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2014. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2014.

5.11 Charge d'impôt

En 2014, le groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations »

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle et mises en équivalence.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur:

- des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- des commissions entre sociétés du groupe ;
- des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1. Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2014 un montant de 194 376 KDT contre 318 462 KDT au 31.12.2013 et se décompose comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	42 024	38 642	3 382	9%
BCT, CCP et TGT	152 352	279 820	(127 468)	(46%)
Total	194 376	318 462	(124 086)	(39%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	42 114	38 674	3 440	9%
Provisions sur caisse en dinars	(90)	(32)	(58)	181%
Sous total 1	42 024	38 642	3 382	9%
BCT	152 150	279 877	(127 727)	(46%)
Provisions BCT	(76)	(339)	263	(78%)
Sous total 2	152 074	279 538	(127 464)	(46%)
CCP	292	378	(86)	(23%)
Provisions CCP	(14)	(96)	82	(85%)
Sous total 3	278	282	(4)	(1%)
Total	194 376	318 462	(124 086)	(39%)

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 204 020 KDT contre 228 787 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	18 153	24 291	(6 138)	(25%)
Prêts aux établissements bancaires	44 742	43 312	1 430	3%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	11	7	4	57%
Provisions sur les correspondants	(122)	(115)	(7)	6%
Total créances sur les établissements bancaires	62 784	67 495	(4 711)	(7%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	6 601	12 291	(5 690)	(46%)
Prêts aux établissements financiers	133 648	147 571	(13 923)	(9%)
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	987	1 430	(443)	(31%)
Total créances sur les établissements financiers	141 236	161 292	(20 056)	(12%)
Total	204 020	228 787	(24 767)	(11%)

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2014 et 2013 se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	864 007	716 352	147 655	21%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (1)	4 669 240	4 300 784	368 456	9%
Crédits sur ressources spéciales	585 214	470 097	115 117	24%
Total	6 118 461	5 487 233	631 228	12%

Le stock de provisions et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (1).

Note 1.4: Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2014 un solde de 702 896 KDT contre un solde de 437 517 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres de transaction	11 183	5 827	5 356	92%
Titres à revenu fixe	1	3 926	(3 925)	(100%)
Titres à revenu variable	11 182	1 901	9 281	488%
Titres de placement	691 713	431 690	260 023	60%
Titres à revenu fixe	681 742	425 797	255 945	60%
Bons de Trésor	522 836	320 127	202 709	63%
Créances rattachées	16 168	9 411	6 757	72%
Emprunts obligataires	137 973	93 063	44 910	48%
Créances rattachées	4 765	3 196	1 569	49%
Titres à revenu variable	9 971	5 893	4 078	69%
Actions	10 698	6 442	4 256	66%
Provisions pour dépréciation des actions	(727)	(549)	(178)	32%
Total	702 896	437 517	265 379	61%

Note 1.5: Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2014 un solde de 376 462 KDT contre 377 137 KDT au 31.12.2013. Son détail se présente comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres d'investissement	74 627	120 827	(46 200)	(38%)
Titres de participation	61 955	49 156	12 799	26%
Titres de participation non consolidés	61 967	61 967	-	-
Participation avec convention en rétrocession	177 913	145 187	32 726	23%
Total	376 462	377 137	(675)	(0%)

Note 1.5: Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 178 917 KDT au 31.12.2014 contre un solde de 172 268 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Société	31.12.2014	31.12.2013
EL KHIR	-	298
SICAV AMEN	42	62
AMEN PREMIERE	73	77
SUNAGRI	117	215
TUNISYS	611	952
KAWARIS	991	1 183
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	1 143	1 447
AMEN INVEST	1 432	1 409
TUNINVEST INNOVATION SICAR	1 531	2 849
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	2 398	1 950
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	2 400	1 200
HAYETT	3 435	3 371
EL IMRANE	3 650	3 463
ENNAKL	10 883	9 172
AMEN SANTE	12 032	8 869
TUNISIE LEASING	39 126	38 262
MLA	52 358	49 393
GOOD- WILL	46 695	48 097
Total	178 917	172 268

Note 1.6: Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2014 un solde de 113 303 KDT contre un solde de 111 836 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 340	2 322	18	1%
Immobilisations corporelles	106 975	105 876	1 099	1%
Immobilisations encours	3 988	3 638	350	10%
Total	113 303	111 836	1 467	1%

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2014 un montant de 111 463 KDT contre un montant de 119 961 KDT se détaillant comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	18 915	35 614	(16 699)	(47%)
Comptes d'attente	17 858	30 995	(13 137)	(42%)
Comptes d'attente de la salle de marché	3 384	16 319	(12 935)	(79%)
Comptes d'attente de la compensation	10 188	7 711	2 477	32%
Autres comptes d'attente	4 286	6 965	(2 679)	(38%)
Comptes de régularisation	1 057	4 619	(3 562)	(77%)
Autres	92 548	84 347	8 201	10%
Stock de matière, fourniture et timbres	634	918	(284)	(31%)
Etat, impôts et taxes	352	527	(175)	(33%)
Allocations familiales	339	259	80	31%
Dépôts et cautionnements	117	117	-	-
Opérations avec le personnel	51 901	44 530	7 371	17%
Débiteurs divers	13 655	11 105	2 550	23%
Créances sur l'Etat	1 482	1 658	(176)	(11%)
Autres	16 160	16 582	(422)	(3%)
Actif d'impôt différé	7 908	8 651	(743)	(9%)
Total Autres Actifs	111 463	119 961	(8 498)	(7%)

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	18 361	11 362	6 999	62%
Provision sur comptes d'attente de la salle de marché	7 331	-	7 331	100%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 527	9 929	(402)	(4%)
Provision sur autres comptes d'attente	1 503	1 433	70	5%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 781	20 098	(317)	(2%)
Provision sur opérations avec le personnel	838	838	-	-
Provision sur débiteurs divers	3 575	3 549	26	1%
Provisions sur autres comptes	15 368	15 711	(343)	(2%)
Total	38 142	31 460	6 682	21%

2. Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2014 cette rubrique accuse un solde de 427 124 KDT enregistrant ainsi une baisse de 62 958 KDT par rapport au 31.12.2013.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2014 un solde de 242 599 KDT contre un solde de 166 556 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	237 914	161 844	76 070	47%
Avoirs des établissements bancaires	30 367	26 833	3 534	13%
Emprunts auprès des établissements bancaires	207 547	135 011	72 536	54%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	4 685	4 712	(27)	(1%)
Total	242 599	166 556	76 043	46%

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2014 un solde de 5 414 362 KDT contre un solde de 4 864 091 KDT au 31.12.2013 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Dépôts à vue	1 321 600	1 341 126	(19 526)	(1%)
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	4 092 762	3 522 965	569 797	16%
Epargne	1 013 617	840 179	173 438	21%
Dépôts à terme	2 960 363	2 584 771	375 592	15%
Dépôts à terme en dinars	2 592 735	2 268 354	324 381	14%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	3 880	(8 335)	12 215	(147%)
Dépôts à terme en devises	362 304	324 213	38 091	12%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	1 444	539	905	168%
Autres sommes dues à la clientèle	118 782	98 015	20 767	21%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	5 414 362	4 864 091	550 271	11%

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à 922 412 KDT contre 881 100 KDT au 31.12.2013 se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Emprunts matérialisés	214 780	247 068	(32 288)	(13%)
Ressources spéciales	707 632	634 032	73 600	12%
Total	922 412	881 100	41 312	5%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Emprunts matérialisés	210 054	241 817	(31 763)	(13%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	4 726	5 251	(525)	(10%)
Total	214 780	247 068	(32 288)	(13%)

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Ressources budgétaires	6 508	5 649	859	15%
Ressources extérieures	701 124	628 383	72 741	12%
Total	707 632	634 032	73 600	12%

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature (*)	3 347	6 251	(2 904)	(46%)
Autres provisions pour passifs et charges	2 092	4 765	(2 673)	(56%)
Provisions pour passifs et charges	5 439	11 016	(5 577)	(51%)
Comptes d'attente et de régularisation	255 353	183 887	71 466	39%
Comptes d'attente	3 929	4 276	(347)	(8%)
Comptes de régularisation	1 601	(3)	1 604	(53 467%)
Créditeurs divers	234 359	156 455	77 904	50%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	181 066	109 006	72 060	66%
Dépôts du personnel	3 980	3 822	158	4%
Charges à payer	49 313	43 627	5 686	13%
Etat, impôts et taxes	12 797	17 035	(4 238)	(25%)
Autres (*)	2 216	5 952	(3 736)	(63%)
Passif d'impôt différé	451	172	279	162%
Total Autres passifs	260 792	194 903	65 889	34%

(*) : L'impact des sociétés intégrées globalement a été regroupé au niveau de la rubrique Autres

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part dans l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus par le Groupe, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire d'une filiale.

Ce poste se détaille au 31.12.2014 et au 31.12.2013 comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts minoritaires dans les réserves de Amen Finance Company	43 453	34 942
Intérêts minoritaires dans le résultat de Amen Finance Company	(1 396)	(1 744)
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	5 069	5 222
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	(33)	181
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	(375)	1 772
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	15	642
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	766	594
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	233	172
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	153	118
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	(19)	6
Intérêts minoritaires dans les réserves de la ste LE RECOUVREMENT	2	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de la ste LE RECOUVREMENT	1	1
Total	47 869	41 907

4. Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à 122 220 KDT composé de 24 444 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Élément des capitaux	Capitaux propres au	Capitaux propres au	Observation
	propres	31.12.2014	31.12.2013	
AMEN BANK	CAPITAL	122 220	122 220	
	RESERVES	438 718	366 165	
	RESULTAT REPORTE	2	-	
	RESULTAT	73 840	88 964	
	TOTAL	634 780	577 349	
SICAR AMEN	RESERVES	3 520	2 232	
	RESULTAT	1 742	1 287	

	TOTAL	5 262	3 519	
LE RECOUVREMENT	RESERVES	972	501	
	RESULTAT	866	491	
	TOTAL	1 838	993	
AMEN PROJECT	RESERVES	928	1 101	
	RESULTAT	(37)	205	
	TOTAL	891	1 305	
SOGEREC	RESERVES	(1 733)	(2 442)	
	RESULTAT	117	709	
	TOTAL	(1 616)	(1 733)	
AMEN CAPITAL	RESERVES	176	111	
	RESULTAT	(30)	11	
	TOTAL	146	121	
AMEN FINANE COMPANY	RESERVES	863	780	
	RESULTAT	(696)	(869)	
	TOTAL	167	(88)	
AMEN CORPORATE FINANCE	RESERVES	-	-	
	RESULTAT	1	84	
	TOTAL	1	84	
AMEN INVEST	RESERVES	884	868	
	RESULTAT	56	48	
	TOTAL	940	917	
TUNISIE LEASING	RESERVES	12 082	5 556	
	RESULTAT	2 288	3 011	
	TOTAL	14 370	8 567	
MAGHREB LEASING ALGERIE	RESERVES	14 495	13 020	
	RESULTAT	7 448	6 207	
	TOTAL	21 943	19 227	
EL IMRANE	RESERVES	1 069	917	
	RESULTAT	482	445	
	TOTAL	1 551	1 363	
KAWARIS	RESERVES	111	73	
	RESULTAT	(90)	132	
	TOTAL	21	205	
EL KHIR	RESERVES	-	(1 503)	Sortie du périmètre
	RESULTAT	-	(158)	
	TOTAL	-	(1 661)	
HAYETT	RESERVES	2 276	2 051	
	RESULTAT	146	307	
	TOTAL	2 422	2 358	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	RESERVES	1 087	97	
	RESULTAT	309	2 615	
	TOTAL	1 396	2 713	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	RESERVES	992	1 589	

	RESULTAT	2	(293)	
	TOTAL	994	1 297	
TUNISYS	RESERVES	450	378	
	RESULTAT	(287)	126	
	TOTAL	163	504	
AMEN SANTE	RESERVES	725	475	
	RESULTAT	443	250	
	TOTAL	1 168	725	
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	RESERVES	-	-	
	RESULTAT	-	-	
	TOTAL	-	-	
ENNAKEL	RESERVES	(5 387)	(5 819)	
	RESULTAT	3 896	2 699	
	TOTAL	(1 491)	(3 120)	
AMEN PREMIERE	RESERVES	(4)	-	
	RESULTAT	3	3	
	TOTAL	(1)	3	
SICAV AMEN	RESERVES	(106)	(86)	
	RESULTAT	1	2	
	TOTAL	(105)	(84)	
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	RESERVES	-	-	
	RESULTAT	-	-	
	TOTAL	-	-	
SUNAGRI	RESERVES	-	-	
	RESULTAT	(99)	(1)	
	TOTAL	(99)	(1)	
TOTAL	CAPITAL	122 220	122 220	
	RESERVES	472 118	386 067	
	RESULTAT REPORTE	2	-	
	RESULTAT	90 401	106 275	
	TOTAL	684 741	614 562	

5. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à 592 643 KDT contre 646 178 KDT au terme de l'exercice 2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Cautions	473 713	417 867	55 846	13%
Avals	107 010	218 619	(111 609)	(51%)
Autres garanties données	11 920	9 692	2 228	23%
Total	592 643	646 178	(53 535)	(8%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Cautions en faveur des banques	196 499	146 201	50 298	34%
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	20 178	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	257 036	251 488	5 548	2%
Total	473 713	417 867	55 846	13%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	51 000	138 000	(87 000)	(63%)
Avals sur emprunts obligataires	-	3 500	(3 500)	(100%)
Avals en faveur de la clientèle	56 010	77 119	(21 109)	(27%)
Total	107 010	218 619	(111 609)	(51%)

Note 5.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 265 907 KDT au 31.12.2013 à 391 679 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Crédits documentaires import	313 707	235 065	78 642	33%
Crédits documentaires export	77 972	30 842	47 130	153%
Total	391 679	265 907	125 772	47%

Note 5.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	165 000	234 000	(69 000)	(29%)
BTA donnés en garantie	262 000	256 000	6 000	2%
Total	427 000	490 000	(63 000)	(13%)

Note 5.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2014 à 205 869 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement donnés	203 512	177 782	25 730	14%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	10 336	-	10 336	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	184 348	169 695	14 653	9%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à CT	143 893	112 128	31 765	28%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MLT	13 788	3 446	10 342	300%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	3 500	26 000	(22 500)	(87%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	23 167	28 121	(4 954)	(18%)
Autorisation de crédits par carte	8 828	8 087	741	9%
Engagements sur titres	2 357	3 518	(1 161)	(33%)
Participations non libérées	2 231	3 518	(1 287)	(37%)
Titres à recevoir	126	-	126	100%
Total	205 869	181 300	24 569	14%

Note 5.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 155 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement reçus	155	1 582	(1 427)	(90%)
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	155	1 582	(1 427)	(90%)
Total	155	1 582	(1 427)	(90%)

Note 5.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2014 à 1 330 178 KDT contre 1 128 408 KDT au terme de l'exercice 2013. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	53 057	65 926	(12 869)	(20%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	14 743	18 638	(3 895)	(21%)
Garanties reçues de la clientèle	1 262 378	1 043 844	218 534	21%
Total	1 330 178	1 128 408	201 770	18%

6. Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 6.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2014 un montant de 447 946 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	11 626	11 184	442	4%
Opérations avec la clientèle	415 226	361 555	53 671	15%
Autres intérêts et revenus assimilés	21 094	23 207	(2 113)	(9)%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	9 888	12 486	(2 598)	(21)%
Commissions à caractère d'intérêt	11 206	10 721	485	5%
Total	447 946	395 946	52 000	13%

Note 6.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2014 un montant 67 313 KDT, ont augmenté de 8 684 KDT par rapport à 2013 et se présentent comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	35 623	31 106	4 517	15%
Opérations sur placement et titres	3 346	3 131	215	7%
Opérations de change	1 998	1 884	114	6%
Opérations de commerce extérieur	5 263	4 437	826	19%
Gestion, étude et engagement	10 900	9 788	1 112	11%
Opérations monétiques et de banque directe	9 307	7 433	1 874	25%
Autres commissions	876	850	26	3%
Total	67 313	58 629	8 684	15%

Note 6.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2014 et 2013 :

Description	2014	2013	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	950	201	749	373%
Gain net sur titres de placement	33 129	19 159	13 970	73%
Gain net sur opérations de change	15 942	19 243	(3 301)	(17)%
Total	50 021	38 603	11 418	30%

Note 6.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2014 un montant de 13 925 KDT contre 14 359 KDT en 2013. Leur détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	12 836	6 502	6 334	97%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	1 471	8 836	(7 365)	(83)%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	(382)	(979)	597	(61)%
Total	13 925	14 359	(434)	(3)%

Note 6.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2014 un montant de 329 227 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées:	306 940	239 516	67 424	28%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	27 201	28 840	(1 639)	(6)%
Opérations avec la clientèle	248 495	180 541	67 954	38%
Emprunts et ressources spéciales	31 244	30 135	1 109	4%
Autres intérêts et charges:	22 287	17 167	5 120	30%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	10 389	8 332	2 057	25%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	11 898	8 835	3 063	35%
Total	329 227	256 683	72 544	28%

Note 6.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs :

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2014 un montant de 65 804 KDT, en hausse de 2 843 KDT par rapport à l'exercice 2013. Son détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	51 041	80 775	(29 734)	(37%)
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	3 230	6 298	(3 068)	(49%)
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	35 564	6 395	29 169	456%
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	8 604	5 596	3 008	54%
Total dotations	98 439	99 064	(625)	(1%)
Perte sur créances	2 743	10 580	(7 837)	(74%)
Total des dotations et des pertes sur créances	101 182	109 644	(8 462)	(8%)
Reprise sur provisions sur créances douteuses	(22 443)	(28 408)	5 965	(21%)
Reprise sur provisions sur créances courantes	(2 234)	-	(2 234)	100%
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	(6 461)	(13 259)	6 798	(51%)
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(4 239)	(4 979)	740	(15%)
Total reprises	(35 377)	(46 646)	11 269	(24%)
Recouvrement des créances radiées	(1)	(37)	36	(97%)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(35 378)	(46 683)	11 305	(24%)
Total	65 804	62 961	2 843	5%

Note 6.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2014 un montant de (130) KDT, en baisse de 1 073 KDT par rapport à l'exercice 2013. Leur détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	4 871	2 773	2 098	76%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	(1 158)	(929)	(229)	25%
Plus values de cession sur titres d'investissement	(3 023)	(3 139)	116	(4%)
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(820)	93	(913)	(982%)
Total	(130)	(1 203)	1 073	(89%)

Note 6.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2014 un montant de 93 232 KDT, en hausse de 8 814 KDT par rapport à 2013. Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Frais de personnel	69 811	63 035	6 776	11%
Rémunération du personnel	50 999	49 032	1 967	4%
Charges sociales	15 186	10 568	4 618	44%
Impôts sur salaires	1 005	900	105	12%
Autres charges liées au personnel	2 621	2 535	86	3%
Charges générales d'exploitation	17 641	15 745	1 896	12%
Frais d'exploitation non bancaires	7 479	6 688	791	12%
Autres charges d'exploitation	10 162	9 057	1 105	12%
Dotation aux amortissements	5 780	5 638	142	3%
Total	93 232	84 418	8 814	10%

Note 6.9: Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2014 et 2013 :

Description	2014	2013	Variation	%
Plus values sur cession des immobilisations	292	203	89	44%
Moins values sur cession des immobilisations	-	(68)	68	-
Impôts et taxes	(628)	(19)	(609)	3 205%
Autres résultats exceptionnels	(1 171)	(674)	(497)	74%
Total	(1 507)	(558)	(949)	170%

Note 6.10: L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2014 et se détaille comme suit :

Libellé	2014	2013
Impôts courants	8 554	6 934
Impôts différés	738	1 817
Impôts sur les bénéfices	9 292	8 751

Note 6.11: Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 est de 3,698 dinars contre 4,551 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Description	2014	2013	Variations
Résultat net en KDT	90 401	106 275	(15 874)
Nombre moyen d'actions	24 444 000	23 352 570	1 091 430
Résultat de base par action (en DT)	3,698	4,551	(0,853)
Résultat dilué par action (en DT)	3,698	4,551	(0,853)

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (170 801) KDT à (282 874) KDT enregistrant une baisse de 112 073 KDT. Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 104 048 KDT et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de (164 277) et des activités d'investissement à hauteur de (51 844) KDT.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur à celui des décaissements de la même période.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie provenant à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation est établi à (164 277) KDT au 31 décembre 2014. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 189 556 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 443 210 KDT.

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 697 714 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 111 875 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers, pour 71 746 KDT;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 26 260 KDT ;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 64 987 KDT.
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 6 955 KDT.

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement s'élève à (51 844) KDT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement, partiellement compensé par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 95 298 KDT provient principalement de l'augmentation des émissions provenant des fonds gérés de 79 911 KDT.

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2014 à (282 874) KDT.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **684 741 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **90 401 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 11 Mai 2015

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

FINOR
Fayçal DERBEL

MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application des dispositions des articles 7 et 8 du Code des Organismes de Placements Collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 31 Mars 2015, qui font apparaître un actif net de **19.974.721** Dinars pour un capital de **19.102.341** Dinars et une valeur liquidative égale à **106,035** Dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 24 Avril 2015

Le Commissaire Aux Comptes:

***Tunisie Audit & Conseil
Lamjed Ben Mbarek***

BILAN ARRÊTE AU 31 Mars 2015

<u>ACTIF</u>	Note	AU 31/03/2015	AU 31/03/2014	AU 31/12/2014
AC 1 - Portefeuille-titres	4-1-1	13 347 759	12 365 610	12 562 012
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		194 472	182 037	668 282
b - Obligations et valeurs assimilées		13 153 287	12 183 573	11 893 730
c - Autres valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-1-2	6 679 487	1 888 128	4 322 156
a - Placements monétaires		6 212 511	1 119 044	3 009 729
b - Disponibilités		466 976	769 084	1 312 427
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-	-
b- Titres de créance échus		-	-	-
AC 4 - Autres actifs	4-1-3	12	2 226	12
a - Débiteurs divers		12	2 226	12
b - Immobilisations nettes		-	-	-
TOTAL ACTIF		20 027 258	14 255 964	16 884 180
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-1-4	30 595	28 277	23 472
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-1-5	21 942	19 300	18 099
TOTAL PASSIF		52 537	47 577	41 571
<u>ACTIF NET</u>		19 974 721	14 208 387	16 842 609
CP 1 – Capital	4-1-6	19 102 341	13 587 133	16 253 447
CP 2 - Sommes distribuables		872 380	621 254	589 162
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		692 587	508 803	111
b - Sommes distribuables de la période		179 793	112 451	589 051
ACTIF NET		19 974 721	14 208 387	16 842 609
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		20 027 258	14 255 964	16 884 180

ETAT DE RESULTAT ARRÊTE AU 31 Mars 2015

		Période du 01/01/2015 Au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
	Note			
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-2-1	149 709	140 760	571 979
a – Dividende		-	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		149 709	140 760	571 979
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-2-2	49 583	25 434	108 099
a - Revenus des bons de trésor		-	-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		39 887	11 264	65 514
d - Intérêts sur comptes courants		4 790	-	1 565
e - Revenu des comptes de placements monétaires		4 906	14 170	41 020
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		199 292	166 194	680 078
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-2-3	(30 595)	(28 278)	(108 247)
REVENU NET DES PLACEMENTS		168 697	137 916	571 831
CH 2 Autres charges	4-2-4	(8 410)	(8 001)	(31 720)
RESULTAT D'EXPLOITATION		160 287	129 915	540 111
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		19 506	(17 464)	48 940
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		179 793	112 451	589 051
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(19 506)	17 464	(48 940)
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(4 172)	(4 756)	(22 398)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(6 794)	(6 033)	(24 287)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		2 622	1 332	1 972
Frais de négociation de titres		-	(55)	(83)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		156 115	125 159	517 713

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 MARS 2015

	Période du 01/01/2015 Au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>			
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	156 115	125 159	517 713
a - Résultat d'exploitation	160 287	129 915	540 111
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 794)	(6 033)	(24 287)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 622	1 332	1 972
d - Frais de négociation de titres	-	(55)	(83)
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-	(485 899)
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	2 975 998	(576 574)	2 150 994
a – Souscriptions	6 539 184	12 566 312	33 332 385
- Capital	6 189 600	11 883 200	31 771 500
- Régularisation des sommes non distribuables	87 953	186 522	478 901
- Régularisation des sommes distribuables	261 631	496 590	1 081 984
b – Rachats	(3 563 187)	(13 142 886)	(31 181 391)
- Capital	(3 376 500)	200	(29 657 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	(47 987)	(194 439)	(447 462)
- Régularisation des sommes distribuables	(138 700)	(534 247)	(1 076 029)
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 132 112	(451 414)	2 182 808
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a - en début de période	16 842 609	14 659 801	14 659 801
b - en fin de période	19 974 721	14 208 387	16 842 609
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a - en début de période	160 247	139 111	139 111
b - en fin de période	188 378	133 801	160 247
VALEUR LIQUIDATIVE	106,035	106,190	105,104
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u>	0,89%	0,77%	3,34%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 MARS 2015

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 Aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2015 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT

Les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et les valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/03/2015 ou par rapport à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

4.1. Notes explicatives du bilan

4-1.1 PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Mars 2015 à **13.347.759** dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2000	142 860	145 563	0,73%
BTK 2012-1 B	8000	571 440	582 250	2,91%
EO ATL 2013-1	10000	1 000 000	1 051 270	5,25%
EO ATL 2014-1	4000	320 000	320 766	1,60%
EO ATTIJARI LEASING 2015-1	5000	500 000	505 300	2,52%
EO BTE 2009	100	5 000	5 114	0,03%
EO BTE 2009	4900	242 550	249 356	1,25%
EO BTE 2009	100	5 000	5 114	0,03%
EO BTE 2011	5500	440 000	443 024	2,21%
EO CIL 2010/1	3350	67 000	68 889	0,34%
EO CIL 2010/2	5000	100 000	101 755	0,51%
EO CIL 2014/2	5000	500 000	505 081	2,52%
EO HL 2013/1	5000	400 000	419 297	2,09%
EO HL 2013/2	2000	160 000	160 791	0,80%
EO HL 2015-01 B	4000	400 000	401 376	2,00%
EO MEUBLATEX 2010-B	1500	90 000	93 622	0,47%
EO MODERN LEASING 2012	3000	300 000	301 795	1,51%
EO PANOBOIS 2007-C	500	10 000	10 507	0,05%
EO TL2011-3	6000	240 000	241 908	1,21%
EO TLS 2015-1 B	8000	800 000	801 927	4,00%
EO UBCI 2013	5000	500 000	522 580	2,61%
EO UIB 2009/1	1000	75 000	77 481	0,39%
EO UIB 2009/1	100	7 500	7 748	0,04%
EO UIB 2009/1	100	7 500	7 748	0,04%
EO UIB 2009/1	870	65 250	67 408	0,34%

ES ATL 2008	2000	160 000	165 450	0,83%
TOTAL		7 109 100	7 263 120	36,27%
FCC				
FCC-BIAT-1-P2 15/05/2015	300	109 550	110 213	0,55%
FCC-BIAT2-P301	300	300 000	301 967	1,51%
TOTAL		409 550	412 180	2,06%
BTA				
B0316	100	103 530	100 725	0,50%
B0319	500	521 500	509 781	2,55%
B0319	100	104 330	101 977	0,51%
B0319	100	104 030	101 858	0,51%
B0319	290	295 887	293 335	1,46%
B0319	300	306 240	303 517	1,52%
B0319	300	306 390	303 583	1,52%
B0319	300	306 540	303 649	1,52%
B0319	300	306 690	303 715	1,52%
B0319	210	214 788	212 647	1,06%
B0319	80	78 464	78 996	0,39%
B0717	475	529 625	509 165	2,54%
B0717	1500	1 585 500	1 608 367	8,03%
B0822	300	288 000	300 588	1,50%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	386 304	1,93%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	38 160	0,19%
BTA-6.90% MAI22	20	20728	21 620	0,11%
TOTAL		5 489 502	5 477 987	27,35%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		13 008 152	13 153 287	65,68%
TITRES OPCVM		133 000	194 472	0,97%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	133	133 000	194 472	0,97%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		13 141 152	13 347 759	66,65%

4-1.2 Placement monétaires et disponibilités :

Cette rubrique présente un solde de **6.679.487** dinars au 31 Mars 2015, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
CERTIFICAT DE DEPOT		3 989 557	4 010 756	20,03%
CD ATTIJARI B. 22/06/15	1	493 992	494 518	2,47%
CD ATTIJARI BANK 09/04/15	2	998 846	999 077	4,99%
CD BIAT 05/04/15	3	1 498 412	1 499 364	7,49%
CD BTE 04/04/15	1	498 307	499 830	2,50%
CD BTE 18/08/15	1	500 000	517 967	2,59%
AUTRES PLACEMENTS MONETATIRES		2 200 000	2 201 755	10,99%

CP BIAT 24-05-2015	700	700 000,00	701 104	3,50%
CP BIAT 24-12-2016	500	500 000,00	500 388	2,50%
CP BIAT 26-06-2015	1000	1 000 000	1 000 263	4,99%
TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES		6 189 557	6 212 511	31,02%
DISPONIBILITES		466 976	466 976	2,33%
TOTAL GÉNÉRAL		6 656 533	6 679 487	33,35%

4-1.3 Autres actifs :

Ce poste présente au 31.03.2015 un solde de 12 dinars contre 2.226 dinars au 31.03.2014 et se détaille comme suit :

	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Autres débiteurs RAS sur BTA	-	2226	-
Autres débiteurs RAS sur EO	12	-	12
Total autres actifs	12	2 226	12

4-1.4. Opérateurs créditeurs :

Ce poste présente au 31.03.2015 un solde de 30.595 dinars contre 28.277 dinars au 31.03.2014 et se détaille comme suit :

	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Dépositaire	4 722	4 402	347
Gestionnaire	25 873	23 875	23 125
Total opérateurs créditeurs	30 595	28 277	23 472

4-1.5 Autres créditeurs divers :

Ce poste présente au 31.03.2015 un solde de 21.942 dinars contre 19.300 dinars au 31.03.2014 et se détaille comme suit :

	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Impôts à payer	1 084	1 148	1 075
Commissaire aux comptes	18 125	15 953	14 673
CMF (redevance & Publication)	2 687	2 165	2 305
Charges à payer	46	34	46
Total	21 942	19 300	18 099

4-1.6. Capital Social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2014

Montant (En nominal)	16 024 700	D
Nombre de titres	160 247	
Nombre d'actionnaires	919	

Souscriptions réalisées

Montant (En nominal)	6 189 600	D
Nombre de titres émis	61 896	
Nombre d'actionnaires nouveaux	83	

Rachat effectués

Montant (En nominal)	3 376 500	D
Nombre de titres rachetés	33 765	
Nombre d'actionnaires sortant	90	

Capital au 31 Mars 2015

Montant (En nominal)	18 837 800	D
Nombre de titres	188 378	
Nombre d'actionnaires	912	

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 31 Mars 2015	18 837 800
Sommes non distribuables (*)	35 794
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	228 747
Capital au 31 Mars 2015	19 102 341

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(6 794)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2 622
Frais de négociation de titres	-
Résultat non distribuable de la période :	(4 172)

Régularisation des S.N.D sur souscriptions	87 953
Régularisation des S.N.D sur rachats	(47 987)
Régularisation des S.N.D	39 966

Sommes non distribuables	35 794
---------------------------------	---------------

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

4-2.1. Revenus du portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2015 au 31.03.2015 à 149.709 dinars contre 140.760 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2015 Au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	149 709	140 760	571 979
Total	149 709	140 760	571 979

4-2.2. Revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2015 au 31.03.2015 à 49.583 dinars contre 25.434 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2015 Au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Revenus des certificats de dépôt	39 887	11 264	65 514
Revenus des comptes de dépôt	4 790	-	1 565
Revenus des comptes de placements monétaires	4 906	14 170	41 020
Total	49 583	25 434	108 099

4-2-3 .Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2015 au 31.03.2015 à 30.595 dinars contre 28.278 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2015 Au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Rémunération du dépositaire	25 873	23 876	16 965
Rémunération du gestionnaire	4 722	4 402	91 282
Total	30 595	28 278	108 247

4-2-4. Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2015 au 31.03.2015 à 8.410 dinars contre 8.001 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2015 Au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Rémunération commissaire aux comptes	3 452	3 452	14 000
Redevance CMF	4 385	4 047	15 472
Publicité et publications	161	161	654
Agios, frais bancaires et autres charges	18	18	71
Impôts et taxes	394	323	1523
Total	8 410	8 001	31 720

4-3. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

La gestion du portefeuille titres de la Millenium Obligataire SICAV est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la Millenium Obligataire SICAV, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

-De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 DT

-De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net

-Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Placement SICAV» pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 17.832.969, un actif net de D : 17.788.253 et un bénéfice de la période de D : 152.402.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 Mars 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 27 avril 2015

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	10 481 859	4 947 990	9 283 656
Obligations et valeurs assimilées		9 744 562	4 694 393	8 552 873
Tires des Organismes de Placement Collectif		737 297	253 597	730 783
Placements monétaires et disponibilités		7 345 882	4 013 105	8 956 288
Placements monétaires	5	6 728 373	4 028 468	8 955 670
Disponibilités		617 509	(15 363)	618
Créances d'exploitation	6	5 228	95 706	72
TOTAL ACTIF		17 832 969	9 056 801	18 240 016
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	39 686	19 020	34 224
Autres créditeurs divers	8	5 030	759	7 006
TOTAL PASSIF		44 716	19 779	41 230
ACTIF NET				
Capital	9	17 095 888	8 693 685	17 629 711
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		551 539	271 206	28
Sommes distribuables de la période		140 826	72 131	569 047
ACTIF NET		17 788 253	9 037 022	18 198 786
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 832 969	9 056 801	18 240 016

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	109 696	57 442	300 629
Revenus des obligations et valeurs assimilées		109 696	57 442	292 935
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	7 694
Revenus des placements monétaires	11	77 771	32 985	237 960
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		187 467	90 427	538 589
Charges de gestion des placements	12	(39 686)	(19 020)	(116 741)
REVENU NET DES PLACEMENTS		147 781	71 407	421 848
Autres charges	13	(4 905)	(2 352)	(14 603)
RESULTAT D'EXPLOITATION		142 876	69 055	407 245
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 050)	3 076	161 802
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		140 826	72 131	569 047
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 050	(3 076)	(161 802)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 526	1 303	17 184
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	-	(6 005)
Frais de négociation de titres		-	-	(29)
RESULTAT DE LA PERIODE		152 402	70 358	418 395

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Année 2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	152 402	70 358	418 395
Résultat d'exploitation	142 876	69 055	407 245
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 526	1 303	17 184
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-	-	(6 005)
Frais de négociation de titres	-	-	(29)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(428 501)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(562 935)	173 441	9 415 669
Souscriptions			
- Capital	6 453 745	3 783 216	27 729 947
- Régularisation des sommes non distribuables	1 948	333	5 929
- Régularisation des sommes distribuables	238 984	136 268	828 951
Rachats			
- Capital	(6 996 981)	(3 618 059)	(18 641 885)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 061)	(278)	(2 599)
- Régularisation des sommes distribuables	(258 570)	(128 039)	(504 674)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(410 533)	243 799	9 405 563
ACTIF NET			
En début de période	18 198 786	8 793 223	8 793 223
En fin de période	17 788 253	9 037 022	18 198 786
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	176 091	85 242	85 242
En fin de période	170 665	86 893	176 091
VALEUR LIQUIDATIVE	104,229	104,002	103,349
TAUX DE RENDEMENT	0,85%	0,82%	3,21%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2015, à D : 10.481.859 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		9 521 169	9 744 562	54,78%
Obligations		4 767 862	4 873 136	27,40%
Obligations AIL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	30 000	31 236	0,18%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	120 000	125 615	0,71%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	250 000	259 760	1,46%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	133 300	133 439	0,75%
Obligations TLG 2011-1 au taux de TMM+0,9%	2 900	114 920	119 794	0,67%
Obligations TLG 2011-2 au taux de 5,95 %	800	31 520	32 264	0,18%
Obligations TLG 2012-2 au taux de 6,3 %	1 000	60 000	60 630	0,34%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	160 000	164 419	0,92%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	80 000	80 709	0,45%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	150 000	151 374	0,85%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	100 000	105 334	0,59%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	300 000	305 488	1,72%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	200 482	1,13%
Obligations HL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	30 000	30 991	0,17%
Obligations HL 2010-2 au taux de 5,45%	2 000	39 760	40 445	0,23%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	96 000	100 631	0,57%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	350 000	358 979	2,02%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	30 000	31 207	0,18%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	150 000	156 036	0,88%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	144 440	148 459	0,83%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	200 000	201 063	1,13%

Obligations CIL 2010-1 au taux de TMM+0,75%	2 000	40 000	41 203	0,23%
Obligations CIL 2012/1 au taux de 6 %	1 000	40 000	40 010	0,22%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5 %	1 000	60 000	60 325	0,34%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	120 000	122 136	0,69%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7%	2 500	250 000	260 258	1,46%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	350 000	353 556	1,99%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	42 857	43 265	0,24%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3 %	1 500	90 000	91 292	0,51%
Obligations ELWIFACK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	1 200	24 000	24 240	0,14%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	170 000	175 117	0,98%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	71 420	72 219	0,41%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	42 500	42 797	0,24%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	107 145	109 172	0,61%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	400 000	406 895	2,29%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9 %	1 500	90 000	90 136	0,51%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	100 000	102 162	0,57%
Emprunt National		309 512	323 178	1,82%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	100 000	103 842	0,58%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	100 000	103 967	0,58%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	11 876	109 512	115 369	0,65%
Bons du trésor assimilables		4 443 795	4 548 248	25,57%
BTA 10-2015 - 5%	300	295 100	304 855	1,71%
BTA 01-2018 - 5,3%	100	98 500	99 771	0,56%
BTA 10-2018 - 5,5%	200	193 450	200 318	1,13%
BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	197 295	1,11%
BTA 02-2020 - 5,5%	700	676 325	683 765	3,84%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 200	1 155 990	1 184 989	6,66%

BTA 01-2021 - 5,75%	300	290 750	294 329	1,65%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	781 102	4,39%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	494 809	2,78%
BTA 04-2024 - 6%	300	289 600	307 015	1,73%
Titres des Organismes de Placement Collectif		720 102	737 297	4,14%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	6 967	720 102	737 297	4,14%
Total		10 241 272	10 481 859	58,93%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			58,78%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2015 à D : 6.728.373 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/03/2015</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		2 712 216	2 735 593	15,38%
Banque Nationale Agricole		2 712 216	2 735 593	15,38%
Billets de trésorerie	2 000 000	1 986 587	1 993 366	11,21%
Union de Factoring au 06/05/2015 au taux de 7,20%	500 000	496 825	497 222	2,80%
SOMOCER au 08/04/2015 au taux de 7,15%	1 000 000	993 695	998 897	5,62%
Attijari Leasing au 06/05/2015 au taux de 7,15%	500 000	496 067	497 247	2,80%
Certificats de dépôt	2 000 000	1 997 870	1 999 414	11,24%
Attijari Bank au 01/04/2015 au taux de 4,8%	500 000	499 467	500 000	2,81%
BNA au 02/04/2015 au taux de 4,8%	500 000	499 467	499 947	2,81%
Attijari Bank au 03/04/2015 au taux de 4,8%	500 000	499 467	499 893	2,81%
BNA au 09/04/2015 au taux de 4,8%	500 000	499 467	499 574	2,81%
Total général		6 696 673	6 728 373	37,82%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			37,73%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2015 à D : 5.228 contre D : 95.706 au 31.03.2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Solde des souscriptions rachats de la dernière journée	4 586	95 673	-
Retenue à la source sur Intérêt courus à l'achat "Tunisie leasing 2011-1"	28	-	-
Retenue à la source sur Intérêt courus à l'achat "Emprunt National 2014"	489	-	-
Autres	125	33	72
Total	5 228	95 706	72

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2015 à D : 39.686 contre D : 19.020 au 31.03.2014 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Maxula Bourse	26 605	12 751	22 943
Banque Nationale Agricole (dépôt)	7 267	3 483	6 267
Banque Nationale Agricole (distribution)	5 814	2 786	5 014
Total	39 686	19 020	34 224

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2015 à D : 5.030 contre D : 759 au 31.03.2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Solde des souscriptions rachats de la dernière journée	-	-	5 476
Redevance du CMF	1 438	688	1 324
TCL	150	71	135
Etat, retenue à la source	3 442	-	-
Autres	-	-	71
Total	5 030	759	7 006

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2015, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2014

Montant	17 629 711
Nombre de titres	176 091
Nombre d'actionnaires	304

Souscriptions réalisées

Montant	6 453 745
Nombre de titres émis	64 462
Nombre d'actionnaires nouveaux	109

Rachats effectués

Montant	(6 996 981)
Nombre de titres rachetés	(69 888)
Nombre d'actionnaires sortants	(47)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 526
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	(113)
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31-03-2015

Montant	17 095 888
Nombre de titres	170 665
Nombre d'actionnaires	366

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 109.696 pour la période allant du 1^{er} janvier au 31.03.2015 contre D : 57.442 à l'issue de la même période close le 31.03.2014, et se détaillent comme suit :

	du 01/01/2015 au 31/03/2015	du 01/01/2014 au 31/03/2014	Année 2014
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	68 007	37 033	187 921
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA)	41 689	20 409	105 014
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>			
<i>Revenus des titres OPCVM</i>			
- Dividendes	-	-	7 694
TOTAL	109 696	57 442	300 629

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1^{er} janvier au 31.03.2015 à D : 77.771 contre D : 32.985 à l'issue de la même période close le 31.03.2014, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie et se détaille comme suit :

	du 01/01/2015 au 31/03/2015	du 01/01/2014 au 31/03/2014	Année 2014
Intérêts des dépôts à vue	12 270	5 118	36 267
Intérêts des certificats de dépôt	18 295	4 906	97 518
Intérêts des billets de trésorerie	47 206	22 961	104 175
TOTAL	77 771	32 985	237 960

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1^{er} janvier au 31.03.2015 à D : 39.686 contre D : 19.020 à l'issue de la même période close le 31.03.2014, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01/2015</u> <u>au 31/03/2015</u>	<u>du 01/01/2014</u> <u>au 31/03/2014</u>	<u>Année 2014</u>
Commission de gestion	26 605	12 751	78 262
Commission de dépôt	7 267	3 483	21 377
Commission de distribution	5 814	2 786	17 102
Total	39 686	19 020	116 741

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 31.03.2015 à D : 4.905 contre D : 2.352 à l'issue de la même période close le 31.03.2014, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/01/2015</u> <u>au 31/03/2015</u>	<u>du 01/01/2014</u> <u>au 31/03/2014</u>	<u>Année 2014</u>
Redevance du CMF	4 434	2 125	13 044
TCL	469	226	1 344
Autres	2	1	215
Total	4 905	2 352	14 603

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et financière de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, la BNA perçoit une rémunération de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration réuni le 12 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.627.063, un actif net de D : 10.599.895 et un bénéfice de la période de D : 92.372.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 Mars 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 27 avril 2015

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	6 700 020,440	6 967 509,679	7 122 105,114
Obligations et valeurs assimilées		6 203 033,779	6 486 848,772	6 629 228,717
Tires des Organismes de Placement Collectif		496 986,661	480 660,907	492 876,397
Placements monétaires et disponibilités		3 852 792,192	2 668 352,487	3 680 141,118
Placements monétaires	5	3 341 048,811	2 656 070,942	3 667 859,573
Disponibilités		511 743,381	12 281,545	12 281,545
Créances d'exploitation	6	74 250,070	60,662	200,000
TOTAL ACTIF		10 627 062,702	9 635 922,828	10 802 446,232
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	24 284,926	17 524,644	24 291,493
Autres créditeurs divers	8	2 883,241	6 489,167	117 779,948
TOTAL PASSIF		27 168,167	24 013,811	142 071,441
ACTIF NET				
Capital	9	10 155 494,777	9 239 667,042	10 302 163,609
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		353 043,952	291 679,666	70,300
Sommes distribuables de la période		91 355,806	80 562,309	358 140,882
ACTIF NET		10 599 894,535	9 611 909,017	10 660 374,791
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 627 062,702	9 635 922,828	10 802 446,232

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	75 897,773	77 115,392	318 761,729
Revenus des obligations et valeurs assimilées		75 897,773	77 115,392	318 733,645
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	28,084
Revenus des placements monétaires	11	38 430,973	28 515,887	110 572,069
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		114 328,746	105 631,279	429 333,798
Charges de gestion des placements	12	(21 236,093)	(20 305,634)	(82 672,790)
REVENU NET DES PLACEMENTS		93 092,653	85 325,645	346 661,008
Autres charges	13	(2 654,572)	(2 527,441)	(10 200,395)
RESULTAT D'EXPLOITATION		90 438,081	82 798,204	336 460,613
Régularisation du résultat d'exploitation		917,725	(2 235,895)	21 680,269
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		91 355,806	80 562,309	358 140,882
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(917,725)	2 235,895	(21 680,269)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 934,808	1 722,196	7 049,053
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(0,500)	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		92 372,389	84 520,400	343 509,666

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Année 2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	92 372,389	84 520,400	343 509,666
Résultat d'exploitation	90 438,081	82 798,204	336 460,613
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 934,808	1 722,196	7 049,053
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,500)	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(298 098,372)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(152 852,645)	(507 274,392)	580 300,488
Souscriptions			
- Capital	1 040 263,261	782 590,180	6 003 099,846
- Régularisation des sommes non distribuables	78,198	65,360	2 842,820
- Régularisation des sommes distribuables	39 971,955	28 141,623	179 591,530
Rachats			
- Capital	(1 188 886,781)	(1 272 101,604)	(5 435 987,894)
- Régularisation des sommes non distribuables	(57,818)	(129,050)	(2 360,176)
- Régularisation des sommes distribuables	(44 221,460)	(45 840,901)	(166 885,638)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(60 480,256)	(422 753,992)	625 711,782
ACTIF NET			
En début de période	10 660 374,791	10 034 663,009	10 034 663,009
En fin de période	10 599 894,535	9 611 909,017	10 660 374,791
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	101 619	96 021	96 021
En fin de période	100 153	91 189	101 619
VALEUR LIQUIDATIVE	105,837	105,406	104,905
TAUX DE RENDEMENT	0,89%	0,86%	3,44%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2015**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2015, à D : 6.700.020,440, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		6 095 427,335	6 203 033,779	58,52%
<u>Obligations</u>		3 552 325,000	3 628 810,318	34,23%
Obligations AIL 2010/1 au taux de 5,25%	500	10 000,000	10 411,945	0,10%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2 000	160 000,000	167 487,123	1,58%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	100 000,000	103 904,000	0,98%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	400 000,000	413 624,110	3,90%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	153 800,000	155 579,637	1,47%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	66 649,600	66 932,692	0,63%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	150 000,000	152 585,589	1,44%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,5%	1 500	90 000,000	90 487,233	0,85%
Obligations CIL 2013/1 au taux de 7,25%	2 000	160 000,000	162 847,562	1,54%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	150 000,000	156 154,521	1,47%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	200 000,000	202 032,219	1,91%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	293 750,000	295 507,888	2,79%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	99 974,400	100 082,429	0,94%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	75 000,000	75 081,885	0,71%
Obligations TL 2011/1 au taux de TMM+0,7%	1 000	40 000,000	41 487,123	0,39%
Obligations TL 2011/1 au taux de 5,75%	1 000	40 000,000	41 487,123	0,39%
Obligations TL 2011/2 au taux de 5,95%	2 800	111 040,000	113 870,450	1,07%
Obligations TL 2013/1 au taux de 7%	1 500	120 000,000	123 313,973	1,16%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	100 000,000	100 916,164	0,95%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	100 000,000	101 829,260	0,96%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	199 977,000	204 572,290	1,93%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	150 000,000	154 453,151	1,46%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	127 500,000	131 337,995	1,24%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	57 134,000	57 593,698	0,54%
Obligations H.L 2010/1 au taux de 5,25%	1 500	30 000,000	30 990,740	0,29%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	187 500,000	189 687,590	1,79%

Obligations EL WIFEK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	2 000	40 000,000	40 399,452	0,38%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,6%	1 000	80 000,000	84 061,984	0,79%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1 000	60 000,000	60 090,492	0,57%
<u>Emprunt National</u>		100 000,000	103 966,575	0,98%
Emprunt National	1 000	100 000,000	103 966,575	0,98%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		2 443 102,335	2 470 256,886	23,30%
BTA 4 Ans 5% Octobre 2015	100	98 300,000	100 173,973	0,95%
BTA-5.25%-7ANS- Mars 2016	100	97 037,500	97 279,144	0,92%
BTA 5,25% 12-2016	500	497 750,000	504 078,766	4,76%
BTA 10 ANS 6.75% Juillet 2017	500	542 710,585	540 357,793	5,10%
BTA 5,3% 01-2018	200	196 700,000	198 625,424	1,87%
BTA-5.5%-7ANS- Octobre 2018	400	387 300,000	395 545,480	3,73%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	290 745,891	2,74%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	98 087,260	0,93%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	245 363,155	2,31%
Titres des Organismes de Placement Collectif		467 948,062	496 986,661	4,69%
Actions SICAV				
TUNISIE SICAV	3 215	467 224,935	496 251,325	4,68%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	735,336	0,01%
Total		6 563 375,397	6 700 020,440	63,21%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			63,05%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2015 à D : 3.341.048,811 et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	% Actif net
Dépôt à vue		1 342 761,329	1 347 731,298	12,71%
AMEN BANK		1 342 761,329	1 347 731,298	12,71%
Billets de trésorerie	1 500 000	1 488 171,855	1 493 538,320	14,09%
SOMOCER au 08 Avril 2015 (au taux de 7,15%)	1 000 000	993 694,538	998 896,544	9,42%
Attijari leasing au 09 Juin 2015 (au taux de 7,20%)	500 000	494 477,318	494 641,776	4,67%
Certificats de Dépôt	500 000	499 461,836	499 779,193	4,71%
Amen Bank au 06/04/2015 (au taux de 4,85%)	500 000	499 461,836	499 779,193	4,71%
Total général		3 330 395,021	3 341 048,811	31,52%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		31,44%		

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2015 à D : 74.250,070 contre D : 60,662 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	74 050,070	-	-
Autres	200,000	60,662	200,000
Total	74 250,070	60,662	200,000

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2015 à D : 24.284,926 contre D : 17.524,644 au 31.03.2014 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Smart Asset Management	8 169,712	6 581,660	8 168,579
Maxula Bourse	10 068,798	8 017,629	10 026,059
Rémunération du dépositaire	6 046,416	2 925,355	6 096,855
Total	24 284,926	17 524,644	24 291,493

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2015 à D : 2.883,241 contre D : 6.489,167 au 31.03.2014, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	2 635,288	116 838,196
Redevance du CMF	855,716	768,737	874,723
Retenue à la source sur commissions	1 960,500	3 005,736	-
Autres	67,025	79,406	67,029
Total	2 883,241	6 489,167	117 779,948

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 Mars 2015, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2014

Montant	10 302 163,609
Nombre de titres	101 619
Nombre d'actionnaires	127

Souscriptions réalisées

Montant	1 040 263,261
Nombre de titres émis	10 261
Nombre d'actionnaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	(1 188 886,781)
Nombre de titres rachetés	(11 727)
Nombre d'actionnaires sortants	(9)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(0,500)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 934,808
Régularisation des sommes non distribuables	20,380

Capital au 31-03-2015

Montant	10 155 494,777
Nombre de titres	100 153
Nombre d'actionnaires	121

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 75.897,773 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2015, contre D : 77.115,392 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2015	Du 01/01 Au 31/03/2014	Année 2014
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	49 309,710	53 417,149	214 842,964
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA)	26 588,063	23 698,243	103 890,681
<u>Dividendes</u>			
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>			
- des titres OPCVM	-	-	28,084
TOTAL	75 897,773	77 115,392	318 761,729

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2015 à D : 38.430,973 contre D : 28.515,887 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2014 et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2015	Du 01/01 Au 31/03/2014	Année 2014
Intérêts des billets de trésorerie	29 433,943	24 105,505	74 999,886
Intérêts des dépôts à vue	4 207,370	4 410,382	15 930,791
Intérêts des certificats de dépôt	4 789,660	-	19 641,392
TOTAL	38 430,973	28 515,887	110 572,069

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2015 à D : 21.236,093 contre D : 20.305,634 pour la même période de l'exercice précédent, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2015	Du 01/01 Au 31/03/2014	Année 2014
Commission de gestion	8 169,712	7 743,130	31 797,525
Commission de distribution	10 072,381	9 432,504	38 846,265
Commission de dépôt	2 994,000	3 130,000	12 029,000
Total	21 236,093	20 305,634	82 672,790

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.01 au 31.03.2015 à D : 2.654,572 contre D : 2.527,441 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2015	Du 01/01 Au 31/03/2014	Année 2014
Redevance du CMF	2 576,568	2 425,941	9 977,951
Commissions bancaires	78,004	101,500	222,444
Total	2 654,572	2 527,441	10 200,395

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.